

BREF

SELON

LE RIT DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE,

AVEC PLUSIEURS USAGES

PROPRES AU DIOCÈSE,

POUR L'ANNÉE M. DCCC. XLIX,

Pâques arrivant le 8 Avril,

Imprimé par ordre de Monseigneur

Joseph-Marie GRAVERAN, Evêque de Quimper.

(Augustini et Gregorii magni temporibus
stricte urgebat) hæc disciplina, ut Clerici
Psalterium totum animo perciperent, et
memoriâ custodirent. MERATI.



QUIMPER,

Imprimerie de E. BLOT, fils, imprimeur de M^sr l'Evêque.

TABLE DU TEMPS.

Nombre d'Or..... 7	Lettre Dominicale..... G
Epacte..... vj	Lettre du Martyrologe..... f
Dimanches après l'Epiph.... 4	Pentecôte..... 27 Mai.
Mercredi des Cendres... 4 Févr.	Fête-Dieu..... 7 Juin.
Pâques..... 8 Avril.	Dim. après la Pentecôte.... 26
Ascension..... 17 Mai.	1 Dim. de l'Avent.... 2 Déc.

La Célébration des Mariages { commence le 7 Janvier et le 16 Avril;
 finit le 20 Février et le 1 Décembre.

TABEAU DES RETRAITES.

A LESNEVEN,

Pour les hommes.

1^{re} R. bretonne, le 24 Février.

2^e R. bretonne, le 2 Juin.

Pour les femmes.

R. française, le 4 Août.

1^{re} R. bretonne, le 21 Avril.

2^e R. bretonne, le 30 Juin.

3^e R. bretonne, le 13 Octobre.

R. pour les Sœurs du Tiers-
Ordre, le 29 Septemb.

A QUIMPERLÉ,

Pour les hommes.

R. bretonne, le 5 Mai.

Pour les femmes.

R. française, le 18 Août.

1^{re} R. bretonne, le 17 Mars.

2^e R. bretonne, le 23 Juin.

A QUIMPER,

Pour les hommes.

1^{re} R. bretonne, le 24 Février.

2^e R. bretonne, le 2 Juin.

Pour les femmes.

R. française, le 14 Juillet.

1^{re} R. bretonne, le 21 Avril.

2^e R. bretonne, le 30 Juin.

3^e R. bretonne, le 13 Octobre.

(Les Retraites s'ouvrent vers
 la fin des jours ici indiqués, qui
 sont tous des Samedis.)

Monseigneur l'Evêque recommande à MM. les Curés et Desservans de publier ce Tableau le premier Dimanche de l'année; d'annoncer chaque Retraite en particulier 15 jours d'avance; enfin de faire sentir aux Fidéles combien les Retraites sont utiles, et surtout les Retraites proprement dites, celles qui se font loin du bruit dans ces pieux asiles où tout favorise le recueillement.

REMARQUES SUPPLEMENTAIRES.

POUR LE CHOEUR.

* Par son arrêté du 23 Oct. 1847, Mgr. l'Evêque a autorisé pour tous les Prêtres, sans qu'il soit besoin pour chacun d'une permission individuelle, la récitation du Bréviaire romain, et la célébration des fêtes et Dim. conformément à l'Ordo latin.

Le préambule de l'arrêté donne pour motif : le vœu exprimé par la grande majorité du Clergé en faveur du rit romain, spécialement dans l'intérêt des fideles, pour leur conserver les Fêtes qui se célèbrent le Dim. d'après le calendrier rom. et les chants auxquels ils sont accoutumés.

* Vu ces dispositions, quelques changements ont été introduits dans la rédaction des deux Brefs (du Bref français surtout) pour les rapprocher et les faire concorder dans la célébration de certaines fêtes, et particul. de celles qui se font le Dim. Ces changements cependant, proposés et distingués par un * dans les Brefs, ne sont point obligatoires : on est toujours libre de suivre le calendrier du Propre ou celui du nouveau Bréviaire.

Les Recteurs qui récitent ce Brév. peuvent aussi célébrer dans le Chœur les Fêtes de l'Ordo latin, sans excepter celles dont ils n'auraient pas fait mém. ou dont ils ne devraient pas faire l'Office peu de jours après. Pour celles-ci, au cas que la Messe en doive être effectivement chantée, le Bref propose une mém. votive que le célébrant surtout fera bien d'ajouter à Laudes. Le Lundi on pourrait dire, avec mém. de l'Office occurr. la Messe du Saint de l'Ordo latin, dont on aurait chanté les I Vêpres.

Ces observations, sur des choses déjà connues, ont été placées ici, afin qu'on pût les omettre dans le corps du Bref. De plus,

POUR L'OFFICE.

Divers avertissements ont été plus ou moins constamment omis dans le Bref, relativement aux art. suivants :

1^o. A l'heure de l'après-midi où l'on peut commencer Matines pour le lendemain : les MM. qui se servent du

Bref français ont cette heure marquée en tête des quatre volumes de leur Bréviaire.

2° A la Doxologie et aux Antienne pour Complies qui se disent dès la veille (après les I Vêp.) de plusieurs Fêt. et pendt. leur Octave, s'il n'est marqué autrement. Tous les *Solennels mineurs* et au-dessus ont des Ant. propres à Complies.

* 3° A la manière de se conduire à Vêpres, les jours où deux Fêtes concourent. Quand le Brév. dit exactement tout ce qu'il faut faire, comme, par ex. que les Vêp. sont depuis le Cap. du suiv. avec mém. du précédent; le Bref ordinairement ne le dit pas.

4° A la manière de dire l'Office pendant l'Octave des *Annuels-min.* et des *Sol.-maj.*, quand on fait de l'Oct. Il suffit de remarquer et de suivre à la lettre cet avis du Brév. *Omnia ut in die festi, exceptis iis quæ sequuntur.* Les exceptions sont d'autant plus faciles à retenir, qu'elles s'accordent avec le rit ordin. des Fêtes *Semid.* si ce n'est qu'à Laudes on ne dit qu'une Antienne, comme dans les Fêtes *Simple*s; et une seule Antienne aux II Vêpres.

Le Dim. dans l'Octave, on dit à Laudes et à Vêpres toutes les Ant. de la Fête; et cela se fait aussi aux jours dans l'Oct. de Noël, de Pâques et de la Pentecôte.

* 5° Au Symbole *Quicumque*. On le dit le Dimanche, quand on en fait l'Office, tel qu'il est au Psautier, ou au Propre du Temps, pour l'Avent, pour le Temps de Noël, etc. On ne le dit pas dans les Fêtes, excepté le jour de la Ste. Trinité; ni aux Dim. dans l'Octave de Noël, de l'Epiphanie, de l'Ascension, de la Fête-Dieu. C'est que l'Office de ces Dim. se rapporte à la Fête qui précède, et est même tiré de son Office; (aussi n'y fait-on pas d'autre mém. de la Fête, selon la rubrique de Tours, de Paris, du Missel de Léon, etc.) Mais on le dit, par ex. le Dim. qui vient après la Fête de S. Pierre, l'Off. étant proprement alors du Dimanche.

POUR LA MESSE.

* 1° Le *Gloria in excels.* se dit quand on a dit *Te Deum*, et que la Messe s'accorde avec l'Office du jour.

* On le dit aussi aux M. votives, 1° quand elles sont chantées pour quelque cause grave, avec des ornements

d'une couleur autre que le noir et le violet; 2° Si elles sont de la Ste. Vierge, le Samedi; ou des Anges; ou des Saints, à leur autel propre, ou le jour de leur mort qui est considéré comme quasi-Fête, (*Semifestivus, apud Merati*); 3° Si l'on se trouve avec des Prêtres qui, dans leur propre Eglise et d'après leur Bref, font d'une Fête que l'on veut célébrer avec eux; 4° Parmi nous, toutes les fois que l'on prend la M. d'une Fête marquée, ce jour-là, dans le seul Ordo latin. (La Rubrique de Tours, de P. du Missel de Léon, donne de plein droit le *Gl. in exc.* à la plupart des M. vot. et spécial. à celles de N. S. de la Ste. V. et des SS.)

2° A R. on dit ordin. trois Oraisons quand la M. n'est pas d'une Fête *Double*. A T. à P. et ici, à l'égard de ceux qui suivent pour l'Office le rit de la Métropole, il n'y a (comme aux Fêtes *Doubles*) qu'une Oraison de précepte aux Vigiles des *Annuels*, aux *Semi-doubles* et les Dim., à moins que quelque mém. ne survienne, ou qu'on ne soit au Temps de l'Avent ou de Noël. Et il n'y a que deux Ors. aux Fêtes *Simple*s et aux Fêtes : excepté aux Fér. (de l'Avent), du Carême, des Quatre-Temps et des Rogations, (ainsi qu'aux Vigiles de S. Jean et de S. Pierre). L'ancien Missel de Léon n'ajoute, de même, aucune Or. à celle des Dim. et des Fêtes, si ce n'est pendant tout l'Avent, et au Temps de Noël jusqu'au 2 Février.

Aux Messes empruntées à l'Ordo latin, (et il nous est permis d'y avoir recours même durant les Octaves qui excluent l'Office des Fêtes *Semid.*) l'Oraison de l'Off. ne doit pas être oubliée, non plus que les mém. faites à Laud. Mais si l'on n'avait dit à L. que les Suffrages, ou que la mém. de la Croix au Temps pascal, on serait seulement obligé d'ajouter à l'Or. de la Fête romaine celle de l'Office du jour. On pourrait omettre aussi aux Samedis ordin. la mém. de la Ste. V. si la Fête de l'Ordo latin était *Doub.-maj.*

* Dans les M. vot. ordinaires, quand on n'a pas fait de mém. à l'Off. ni dit les Suffr. on ajoute une 3° Or. de la Ste. V. ou du S. Esprit ou pour l'Egl. ou pour le Pape.

* 3° Le *Credo* se dit aux Fêtes de Notre Seigneur, de la Sainte Vierge (excepté la Fête *Simple* du Samedi), des Apôtres, des Evangélistes, des Docteurs, des Patrons, et

pendant toute l'Octave qui peut suivre ces Fêtes; tous les Dimanches sans exception, et à quelques autres jours indiqués dans le Miss. ou dans le Suppl. — Nous pouvons le dire aux M. prises dans l'Ordo latin, si nous les célébrons durant une Octave, ou si le *Credo* convient à la Fête.

Enfin, on le dit aux M. votives chantées *pro publica Ecclesiae causa*, et spécial. pour les Prières de XL Heures, du moins si la M. votive est de la Ste. Trinité, du S. Esprit, de N. S. de la Ste. Vierge ou de quelque Saint.

* 4° On dit une Préface propre dans les Fêtes et les Octaves de Notre Seigneur, de la Sainte Vierge, des Apôtres, des Evangélistes; au Temps de Noël (lequel ne finit suiv. le rit de Tours, qu'à la Présentation de N. S.), et depuis le Mercredi des Cendres jusqu'à la Trinité. La Préface de la Trinité se dit à tous les Dimanches qui n'ont rien de commun avec les Fêtes, les Octaves et les Temps ci-dessus mentionnés.

* 5° *Couleur des ornements.* Quoique l'on n'ait pas récité l'Office d'une Fête, si elle doit être célébrée le Dim. dans le Chœur, on doit prendre sa couleur à la Messe du Dim.

C'est ce que nous faisons, d'après un règlement particulier, au Dim. même de l'Avent dans lequel nous solennisons la Fête de S. Corentin.

A quelque jour que l'on célèbre, quand on se trouve avec d'autres Prêtres plus âgés ou en plus grand nombre, dont l'Office diffère de celui qu'on a récité, on fait toujours bien de prendre la couleur marquée dans leur Bref, pour éviter la bigarrure. On fait bien aussi de s'abstenir de dire une Messe basse de *Requiem* quand ils ont une Fête Double.

¶ Pendant plusieurs siècles toutes les M. se sont dites avec des ornements blancs. Depuis le XI^e, d'autres couleurs ont été introduites: mais la Rubrique qui en règle l'emploi oblige seulement *sub levi*, et cède à toute cause raisonnable qui porte à s'en écarter (S. Liori, l. 6, n. 378).

A Paris, l'unité de couleur doit être constamment gardée: il n'y a d'exception que pour la M. des défunts, les jours libres. Ainsi, par ex. ceux qui y récitent le Brév. R. doivent prendre, le 2 Janv., pour S. Etienne, la couleur de la Fête de S. Basile, c. à d. du vert; le 16 Janv. pour S. Marcel, Mart. du blanc; le 16 Juill. pour N. D. des Carmes, du rouge, (couleur qui, à P. d'après un usage immémorial, sert à tout l'Office du Temps

dep. la Pent. jusqu'à l'Avent, et aux Fêtes de la Ste. Trinité du S. Sacrement et de la Toussaint.) Collet approuve cette règle, et la propose à suivre à quiconque célèbre dans une église dont l'Office diffère du sien, et où plusieurs Prêtres se réunissent.

La décision de ce grave Théologien, consignée dans son *Traité des SS. Mystères*, ouvrage imprimé jusqu'à sept fois du vivant de l'auteur, et dans son *Abrégé du Diction. de Pontas*, n'a été l'objet d'aucune réclamation, comme le prouve la dernière édit. du *Traité des SS. Myst.* en 1817. Au contraire, M. Caron la confirme dans *Les Cérém. de la M. basse*, n. 184. Il paraît ainsi que c'est un sentiment généralement reçu en France, qu'il est permis, dans le cas supposé, de dire la M. d'un Martyr avec des ornements blancs, celle d'un Confesseur avec des ornements rouges, etc. Au fond, les couleurs sont à peu près indifférentes. Elles conviennent toutes au S. Sacrifice de la M.; les Dimanches et les Fêtes les reçoivent successivement toutes; et elles peuvent toutes aussi rappeler les vertus des Saints: le violet leur vie pénitente, cause de leur félicité présente, le rouge le feu de la divine charité qui les animait, le blanc la pureté, la beauté, l'éclat de leurs âmes bienheureuses.

Cependant la Congrégation des Rites a porté, en 1701, un règlement moins rigoureux que celui de Paris, ne prescrivant une seule couleur que dans les jours où les M. votives sont prohibées: « Sacerdotes etiam Regulares, diebus quibus propria Officia recitant sub ritu duplici, celebrantes in alienis ecclesiis, quando peragitur Festum cum Solemnitate et concursu populi, debent celebrare Missas conformando se ritui et colori eorumdem ecclesiarum. In aliis diebus possunt; sed quando prohibetur Missæ votivæ, vel defunctorum, debent se uniformare saltem quoad colorem ». Apud Merati, in Serie, n. 558. Ed.]

* 6° *Jours auxquels il est permis à tous les Prêtres du Diocèse de dire une Messe votive, et spécialement. la Messe des mariages et celles des défunts.* Dans les paroisses où il y a deux ou plusieurs Prêtres, on peut célébrer une Grand-Messe de *Requiem*, le corps présent, tous les jours, excepté les Fêtes *Annuelles*: Noël, l'Epiphanie, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Fête-Dieu, l'Assomption de la Ste. V. la Toussaint, la S. Corentin, la Fête du Patron de la Paroisse (le jour de leur solennité seulement pour celles de ces Fêtes qui se transfèrent au Dim.); excepté de plus, les *trois jours* avant Pâques; l'*Anniversaire* de la Dédicace de l'Eglise propre, et le *Dimanche* où l'on célèbre la Fête des SS. Pierre et Paul, Apôtres. S'il est urgent ces jours-là de dire la Messe pour un défunt, le

corps présent, on dira la Messe du jour, sans y ajouter aucune oraison.

Toutes les Messes basses de *Requiem* et les Messes vot. ordinaires sont prohib. dans les *Fêtes*, même transférées, du rit *Double-mineur* et au-dessus, les *Dimanches*, aux *Vigiles* de Noël, de l'Epiphanie et de la Pentecôte, tous les jours dans l'*Octave* de Noël, de l'Epiphanie, de Pâques, de la Pentecôte et de la Fête-Dieu, le *Mercredi des Cendres* et les trois premiers jours de la *Semaine Sainte*.

On ne doit dire aucune Messe en noir dans les églises où le S. Sacrement est exposé, quand même la Rubrique les permettrait ce jour-là (à moins qu'il n'y ait une chapelle séparée à laquelle on les puisse dire, comme on le fait à la cathédrale et en d'autres lieux). S'il survient un enterrement, il est permis de renfermer le S. Sacrement dans le tabernacle, excepté les jours assignés pour l'*Adoration perpétuelle*.

La Grand'Messe des *Services* du troisième, septième, trentième jour après l'enterrement, d'*Anniversaire* pour les défunts, peut être célébrée tous les jours, excepté les *Vigiles* de Noël et de la Pentecôte, les jours dans l'*Octave* de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et de la Fête-Dieu; le *Mercredi des Cendres*, la *Semaine Sainte*; les *Dimanches*; les *Fêtes de première et de seconde classe*, ou autrement : les *Solennels-mineurs* et au-dessus, et les *Doubles-majeurs* des Apôtres et des Évangélistes.

Mais les Messes basses de *Requiem*, celles même d'enterrement, le corps présent, n'ont aucun privilège.

On doit dire la Messe *Pro sponso et sponsa* (*non viduâ*), les mêmes jours où les Grand'Messes de *Requiem* mentionnées au précédent article sont permises; et de plus, les jours dans l'*Octave* de la F.-Dieu. Les autres jours on dira la Messe qui convient à l'Office, avec mém. de la Messe du Mariage et avec les bénédictions qui s'y trouvent.

Si l'épouse est une veuve (*vel si culpâ notoriâ virginitatem amisit*), la Messe sera conforme à l'Office les jours où les simples Messes votives de *Requiem* et autres sont prohibées, et on ne fera aucune mémoire de la Messe du Mariage. Aux autres jours, si on le juge à propos, on pourra dire la Messe votive du Mariage, en omett. les bénédict.



JANVIER.

1 *Lundi*. La Circoncision de N. S. et l'Oct. de Noël. Sol. Blanc, et ainsi jusqu'à la Septuag. quand une autre couleur ne sera pas indiquée. Aux Heur. Dox. et *Qui natus*, jusqu'à l'Epiph. A la M. Cred. Préf. et *Communic.* de Noël. — A Vêp. mém. * de S. Etienne : Ant. *Mitto*, etc. 223. A Comp. Pss. et Cap. du Dim. Ant. de Noël. On dit ces Ant. jusqu'à l'Epiph.

S. Basile sera placé au 27 Janv. Ste. Geneviève au 3 Fév. — Les trois Off. suiv. ont quelque rapport avec l'Office romain du 28 Janv. pour Ste. Agnès : toute l'Octave de la Fête d'un Saint consistait primitiv. ainsi, selon qq. auteurs, dans une commémor. faite le 8^e jour.

2 *Mardi*. * Commémoration de l'Oct. de S. Etienne. Semid. rouge. L'Off. au 26 Déc. le rit excepté. Pss. de la Fér. Ant. *¶* et *¶* du II N. j Leç. du 2 Janv. Pour ij et iij Leç. celles du 4^e jour ds. l'Octave du Patron, à la fin du Brév. *Tria sunt*, page cxlvj. A L. mém. de la Ste. V. *Peperit*, 278. M. du 26 Déc. ij Or. *Deus qui salutis*, au jour de la Circoncis. sans Cred. Préf. de Noël. — A Vêp. Ant. des Laud. Cap. *Passus*, 231; mém. de S. Jean, 232.

3 *Mercredi*. * Commémor. de l'Oct. de S. Jean, Ap. Simp. blanc. L'Off. au 27 Déc. Ant. etc. du III N. j et ij Leç. au 3 Janv. avec une divis. Pour iij Leç. celles qui suiv. les deux d'hier à la fin du Brév. *Diligentiori*, cxlvij. A L. Cant. de la Fête; seule 4^e Ant. *Deus spirit.* mém. de la Ste. V. 278. A la M. ij Or. *Deus qui salut.* Cred. Préf. des Ap. — A Vêp. seule Ant. *Non misit*, 279; dep. le Cap. du suiv. *Hi sunt*, 247; sans mémoire.

4 *Jeudi*. * Commémoration de l'Oct. des SS. Innocents. Simp. rouge. 240. Ant. etc. du I N. j et ij Leç. du 4 Janv. iij Leç. *Amat Christus*, 243. A L. Cant. et seule 4^e Ant. du jour; mém. de la Ste. V. 278. A la M. ij Or. *Deus qui salut.* sans Cred. Préf. de Noël. — A Vêp. seule Ant. *Non misit*, etc. comme dans le Brév. 279.

- 5 *Vendredi*. La Vigile de l'Epiph. *blanc*. 279. A L. mém. de S. Siméon Stylite. A la M. Doub. ij Or. *Deus qui nos*, de la M. *Os justi*. Préf. de Noël.
- 6 *Samedi*. L'EPIPHANIE DE N. S. Ann. min. L'Off. commence par le Ps. *Afferte*. A la M. *Credo*, Préf. et *Communic* ppr. et pend. l'Oct. — A Vêp. point de mém. *La célébration des Mariages recommence demain*.
- 7 DIM. DANS L'OCT. I après l'Epiph. *blanc*. 303. Au I N. Leccs. *Incipit*, 315. Prim. sans le Symb. Canon de ce I Dim. cxxx, et non celui du 7 Janvier.
- Au Chœur on célèbre l'Epiphanie de N. Seigneur.*
- 8 *Lundi*. De l'Oct. Sem. 294. Au N. Ant. *O Rex*, etc. j Leç. du Lundi, les trois en une, 316. A L. seule Ant. *Vultuit*, à *Benedictus*, Ant. ppr. M. de la Fête. — A Vêp. unique Ant. *Mysterium*; à *Magn.* Ant. ppr.
- 9 *Mardi*. De l'Oct. Ant. *Pasce*; j Leç. 317.
- 10 *Mercredi*. De l'Oct. j Leç. 318; ij Leç. de S. Paul, Ermite, dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Os justi*).
- 11 *Jeudi*. De l'Oct. Ant. *O Rex*; j Leç. 319.
- 12 *Vendredi*. De l'Oct. — Vêp. du suiv.
- 13 *Samedi*. L'Octave. Messe ppr. — Vêp. du suiv. 465, mém. du pr. et du Samedi: Ant. *Si qua in Christo*, 327; ¶ des Sam. du Temps, *Viderunt*, 322; Or. *Om-nipotens*, 331. A Comp. Ant. ppr.
- 14 II^e DIM. après l'Epiph. la Fête du très-saint Nom de Jesus. Sol. [A l'Hym. des I Vêp. 2^e vers, Jesus, lisez: Jesu. A l'invit. lis. Jesum. A la vj Leç. 2^e ligne, At, lis. An.] ix Leç. du Dim. dont mém. à L. Ant. *Ut gustavit*; ¶ du Comm. des Dim. 324. *Intende, prospere procede*, ¶ *Et regna ppter verit. et mansuet. et justit.* A la M. mém. du Dim. *Cred.* Préf. de Noël; l'Ev. du Dim. à la fin. (On omet la mém. de S. Félix, cette année, à cause du rit de la Fête.) — A Vêp. mém. du Dim. et du suiv. Ant. *Reliquisti*; ¶ *In umbra*.
- 15 *Lundi*. S. Judicaël, Cénobite. Sem. I, (c. à d. Ant. ¶ et ¶ du I Noct. du Commun.) j Leç. *Incipit*, du Dim. pr. les trois en une. A L. Hym. *O pulchras*, ou la seconde *Quid tu rel.* com. dans l'ancien Propre; mém. de S. Maur et de la Ste. V. Aux H. Dox. et ¶ *Qui natus*, jusqu'au 2 Fév. M. au Suppl. p. 3, ij Or.

- Intercessio*, de la M. des Abb. ij Or. *Deus qui salut.* Préf. de Noël; (On la dit jusqu'au 2 Fév. s'il n'est marqué autr.) — Vêp. du suiv. mém. du pr.
- 16 *Mardi*. S. Hilaire, Doct. (Du 14). D. La viij Leç. se divise à l'astér. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. *Cred.* — A Vêp. mém. du suiv.
- 17 *Mercredi*. S. Antoine, Abb. Sem. III Mém. de la Ste. V. comme hier; et ainsi les jours suivants.
- 18 *Jeudi*. La Chaire de S. Pierre. D. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. *Cred.* Préf. des Ap. — A Vêp. point de mém. *On ne fait mém. de la Fér. à Vêp. que pendant le Carême*.
- 19 *Vendredi*. De la Fér. *vert*, 326: tout se prend aux Dim. exc. l'Ant. à *Benedict.* Ant. et ¶ du II N. 323, sans *Te Deum*. A L. Pss. et Cant. du Psaut. seule 4^e. Ant. *Non confund.* A *Benedict.* Ant. *Mediator*, 326; Or. du Dim. pr. 340. mém. de la Ste. V. encore aux Dim. 324. Prim. sans Prières, jusqu'au 7 Février. M. du Dim. pr. sans *Gl.* ni *Cred.* ij Or. *Deus qui salut.* Préf. de Noël. — Vêp. du suiv.
- 20 *Samedi*. S. Sébastien, Mart. D. *rouge*. Mém. de la Ste. V. M. *Lætabitur*, ou celle du Miss. pour les SS. Fabien et Sébast. — Vêp. du suiv. (unique Ant. *Christus*, etc. 321), mém. du pr.
- 21 III DIM. après l'Epiph. *vert*; (Si l'on chante la M. de Ste. Agnès, rouge; et ainsi dans tous les cas semblabl.) L'Off. aux Dim. de ce T. 322; ix Leç. les deux en une, de Ste. Agnès dont mém. et de la Ste. V. à L. et à la M. Préf. de Noël (ou de la Trin.) — A Vêp. mém. du suiv. (*Au Chœur, Vêp. du suiv. mém. du Dim. ou M. et Vêp. de Ste. Agnès*).
- 22 *Lundi*. S. Vincent, Mart. D. *rouge*. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. *Lætabitur*, Préf. de Noël.
- 23 *Mardi*. S. Raimond Pennafort, Pr. Sem. II. Mém. de la Ste. Vierge.
- 24 *Mercredi*. S. Timothée, M. Simp. *rouge*. III. Mém. de la Ste. V. — Vêp. du suiv.
- 25 *Jeudi*. La Conversion de S. Paul. D.-maj. *blanc*. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. *Cred.* Préf. des Apôtres.
- 26 *Vendredi*. De la Fér. comme au 19. — A Vêp. seule Ant. *Non misit*; dep. le Cap. du suiv.

- 27 *Samedi.* * S. Basile, Doct. (2 Janv. 461.) Sem. III. mém. de la Ste. V. à L. et à la M. du 24 Juin ou du Commun, *Cred.* — Vêp. du suiv. 321; mém. du pr.
- 28 IV DIM. après l'Epiph. *vert.* 322. * ix Leç. de S. Julien (504) dont mém. à L. et de la Ste. V. A la M. ij Or. *Da quæ.* de la M. *Statuit*; ij Or. *Deus qui salüt.* — A Vêp. mém. du suiv. (*Au Chœur, Vêp. du suiv.*)
- 29 *Lundi.* S. François de Sales, Pont. D. Mém. de la Ste. V. — A Vêp. mém. du suiv.
- 30 *Mardi.* * S. Blaise, Mart. (3 Fév. 521.) Simp. rouge. II. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. *Sacerdotes Dei.* — A Vêp. seule Ant. *Non misit*, 325; dep. le Cap. du suiv.
- 31 *Mercredi.* S. Pierre Nolasq. Sem. III. Mém. de la Ste. V. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. seule mém. du précédent.

FÉVRIER.

- 1 *Jeudi.* S. Ignace, M. Sem. rouge. I. Mém. de la Ste. V. — Vêp. du suiv. com. dans le Brév.
- 2 *Vendredi.* LA PRÉSENT. DE N. S. ET LA PURIF. DE LA STE. V. Sol.-maj. A la M. *Cred.* Préf. de Noël. — A Vêp. mém. du suiv.
Au Chœur, M. et Vêp. chantées. — Bénédiction des Cierges que l'on porte allumés à la Procession, et que l'on reprend dans le Chœur à l'Evang. et dep. l'élévation jusqu'à la Communion.
- 3 *Samedi.* * Ste. Geneviève, V. (3 Janv. 463.) Sem. blanc. III. A L. mém. de la Ste. V. Ant. etc. de son Off. du Sam. lxviij. M. au Suppl. p. 5, ij Or. *Concede nos*, Préf. commune. — Vêp. au Psautier; à la fin de la 5^e Ant. on ajoute *All. Cap. Custodiant*, etc. 374; mémoire du précédent.
- 4 DIM. DE LA SEPTUAGÈS. 379. *Violet, et ainsi aux Dim. et aux Fér. jusqu'au Jeudi-saint.* ix Leç. les deux en une, de Ste. Jeanne de Valois dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Cognovi.*) Au ix R on observe ce qui est marqué dans le Brév. — A Vêp. mém. du suiv.

- 5 *Lundi.* Ste. Agathe, V. M. Sem. rouge. I.
- 6 *Mardi.* S. Gildas, Abb. Simp. blanc. II. A L. Suffr. 136. M. des Abb. ij Or. *A cunct.* Vêp. aux Fér. de ce Temps, 384; Suffr. 143. A Comp. Prières.
- 7 *Mercredi.* De la Fér. 382. A Prim. prières ord. des Fér. M. du Dim. pr. ij Or. *A cunct.* on omet le Trait et le *Cred.* — Vêp. dep. le Cap. du suiv.
- 8 *Jeudi.* S. Jean de Matha, Pr. Sem. blanc. I.
- 9 *Vendredi.* Ste. Apolline, V. M. Simp. rouge. II. Suffr. ij Or. *A cunct.* — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv. Suffr. A Comp. Hym. *Virgo.*
- 10 *Samedi.* De la Ste. V. Simp. blanc. ij Leç. pour le mois de Fév. (ou aujourd'hui celle de Janv.) Mém. de Ste. Scholastiq. à L. et à la M. ij Or. du S. Espr. Préf. ppr. — Vêp. du suiv.
- 11 DIM. DE LA SEXAGÈS. 379.

Annoncez les Retr. bretonnes qui s'ouvriront le 24, pour les hommes, à Lesneven et à Quimper.

- 12 *Lundi et les quatre jours suiv.* De la Fér. com. le 7.
- 16 *Vendredi.* De la Fér. — Vêp. comme ci-dessus, au 9.
- 17 *Samedi.* De la Ste. V. comme au 10. Mém. de S. Guévroc, Abb. à L. et à la M. (Or. *Intercessio.*) Vêp. du suivant.
- 18 DIM. DE LA QUINQUAGÈS. 379. ix Leç. et mém. à L. et à la M. de S. Siméon. (*Voir la note ajoutée dans l'autre Ordo.*)
- 19 *Lundi et Mardi.* De la Fér. comme le 7.

La célébration des Mariages finit le 20.

- 21 *Mercredi des Cendres.* Invit. et Hym. ppr. 127; Ant. γ et R de la IV Fér. et du Sam. *Mundemus*, 128, et le reste com. dans le Brév. A la M. les trois Or. Préf. du Carême. *Au Chœur, bénéd. des Cendres et Grand M.* [Les Fér. de ce T. excluent l'Off. semid. proposé l'an dern. pour S. Pierre à Antioche dont on pourra cepend. dire la M. — L'anc. Miss. de Paris, gardé à la biblioth. de Quimper, et le Missel de Léon de 1526, n'ont qu'une seule Fête de la Chaire de S. P. et ils n'attachent pas, comme le Miss. rom. la mém. de S. Paul à toutes les M. de S. Pierre, et réciproquement.]

- 22 *Jeudi*. De la Fér. Ant. etc. de la II et de la V Fér. *Convertimini*. A la M. (si elle est de la Fér.) ij Or. *A cunct.* iij *Omnip.* ou l'Or. *pro pœnitentib.* à la fin du Miss. Et de même aux Fér. suiv. à moins qu'il n'y ait qq. mém. auquel cas on dit *A cunct.* pour 3^e et dern. Or. — Vêp. du suiv. A Comp. Dox. *Qui Filium*, et demain.
- 23 *Vendredi*. Des V Plaies de N. S. rouge. L'Off. com. dans le Brév. M. vot. de la Passion, sans *Gl. in exc.* mém. de la Fér. *Cred.* Préf. de la Croix; l'Ev. de la Fér. à la fin. — A Vêp. mém. du suiv. (Ant. ppr.) et de la Férie.
- 24 *Samedi*. S. Matthias, Ap. D.-maj. rouge. A la Messe mém. de la F. *Cred.* Préf. des Ap. l'Ev. de la Fér. à la fin. — Vêp. du suiv. mém. du pr.
- 25 I DIM. DE CARÊME. — *Demain et Mardi*. De la Férie.
- 28 *Mercredi des Q.-T.* De la Fér. Mém. de S. Ruélin à L. (au Propr.) et à la M. (Ors. de la M. *Sacerdotes tui.*)

MARS.

- 1 *Jeudi*. De la Fér. Mém. de S. Aubin à L. et à la M. (Ors. de la M. *Statuit.*) — Vêp. du suiv. 429...
- 2 *Vendredi*. Du précieux Sang de N. S. 430; rouge. M. vot. de la Pass. sans *Gl. in exc.* seule mém. de la Fér. Epît. du Dim. de la Pass. *Christus assist.* *Cred.* Préf. de la Croix; l'Ev. de la Fér. à la fin. *Demain*, Off. ferial.
- 4 II DIM. ix Leç. et mém. à L. et à la M. de S. Casimir. *Demain*, Off. ferial.

Annoncez la Retraite bretonne pour les femmes, qui s'ouvrira le 17 à Quimperlé.

- 6 *Mardi*. De la Fér. Mém. à L. et à la M. de Ste. Collette, (Ors. de la M. *Dilexisti.*)
- 7 *Mercredi*. De la Fér. Mém. des Stes. Perpétue et Félicité.
- 8 *Jeudi*. De la Fér. Vêp. du suiv. 437...
- 9 *Vendredi*. De la Ste. Couronne d'Epines: rouge. M. vot. de la Croix, sans *Gl. in exc.* mém. (et à la fin

- Ev.) de la Fér. *Cred.* Préf. de la Croix. *Demain*, Off. ferial.
- 11 III DIM. — Vêp. du suiv. mém. du Dimanche.
- 12 *Lundi*. S. PAUL, I Ev. de Léon. S.-maj. blanc. M. *Statuit*, Epît. *Mementote*, *Cred.* mém. et dern. Ev. de la Férie.
- 13 *Mardi*. De la Fér. Mém. de S. Joévin à L. (460) et à la M. (Ors. de la M. *Statuit.*)
- 14 *Mercredi et les deux jours suiv.* De la Férie.
- 17 *Samedi*. De la Fér. Mém. de S. Patrice, 461.
- 18 IV DIM. ix Leç. de S. Alexandre dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. d'un Mart.-Pont. *Statuit.*) — *Demain*, Off. fér. M. de S. Joseph, au 19 Mars, ou au Suppl. 10. * On peut aussi, quoique le 20 Avril soit libre cette année réciter, ce soir, l'Off. du 20 Avr. 482, sans les *All.* et avec ce qui suit pour Matines: Pss. du Dim. Abs. et Bén. ordin. 116. Au I N. Ant. *Ante. Semper. A mandatis*, du Comm. des Just. à Laud. xxxvj; *γ Tu Domine*, et les *γ* qui suiv. ce *γ*, au Noct. du Comm. des Doct. xx; Leç. *Clara* (483), divisée aux points qui précèd. *Cogitare ergo*, et *Cura ergo*. Au II N. Ant. *Turris*, et le reste du Noct. des Just. xxxvj; Leç. de S. Bernard (484), divisée avant *Siquidem ille* et avant *Ille frumenta*. Au III N. Ant. *γ* et *γ* du 20 Avril; l'Homélie divisée à *Justus ergo*; ix Leç. de la Férie.]
- 20 *Mardi et le reste de la Semaine*. De la Férie.
- 24 *Samedi*. De la Fér. — Vêp. du suiv. Avant Vêp. on voile la Croix et les Images.
- Aux Dim. et aux Fér. du T. de la Pass., on omet le *Gloria Patri*, à la fin du Ps. *Venite*, et de tous les *γ*. A la M. le Ps. *Judica* s'omet au commencement et le *Gl. P.* à l'Introît et au *Lavabo*: Préf. de la Croix.
- Dans les Fér. on ne dit pas les Suff. à l'Off. et on dit seulement deux Ors. à la M. la ij Or. s'il n'y a pas de mém. est pour l'Eglise ou pour le Pape.
- 25 DIM. DE LA PASSION. — Vêp. du suiv...
- 26 *Lundi*. L'Annonciation. [Dans le *Calendrier du Miss. de Léon*: *Annuntiatio Dominica*.] Sol.-maj. blanc. Aux M. basses (la Grand'M. ne devant pas être chantée), *Cred.* Préf. ppr. mém. et dern. Ev. de la Fér.

- Demain et les deux jours suiv.* De la Férie, 227.
 30 *Vendredi.* La Compassion de la Ste. V. D.-maj. *blanc.*
 On observe le rit du T. de la Pass. A la M. *Cred.*
 Préf. ppr. mém. et dernier Evangile de la Férie.
 31 *Samedi.* De la Férie, 227. — Vép. du suiv.

AVRIL.

- 1 *DIM. DES RAMEAUX.* D.-maj. *V.* dans l'autre Bref, ce qui manque en cet endroit, ainsi qu'aux art. du *Vendredi* et du *Samedi saint.*
Annoncez la Quête qui doit se faire le jour de Pâques pour les Séminaires.
 2 *Lundi-saint.* De la Fér. A L. Ant. ppr. qu'on répète aux Heur. (et ainsi les deux jours suiv.) mém. de S. François de Paule. A la M. mém. du même. — A Vép. Ant. des Laud. et de même demain.
 3 *Mardi-saint.* De la Férie.
 4 *Mercredi-saint.* De la Férie. — A Vép. Ant. ppr. A Compl. Pss. du Dimanche.
 Dep. les Vép. de ce jour jusqu'au Samedi-saint inclusiv. à toutes les Heur. (après avoir dit *Pater*, etc.) on commence de suite le premier Ps. et on ne dit plus ni *Gloria patri*, ni Cap. ni Hym. ni *nr br.* Le Ps. *Miserere* ne se dit qu'à Laud. après la récitation des Prières, *Kyrie eleison*, etc. 267.
 5 *Jeudi-saint.* De la Férie. Aux Heur. Pss. du Dim. (excepté *Confitemini*) après les Pss. on dit l'Ant. *Christus*, et de suite l'Or. *Respice*, puis *Pater*, quand on sépare. (Cela s'observe les deux jours suiv.) A la Messe, *blanc*: on omet le Ps. *Judica*, et les *Gloria Patri*; on dit *Gloria in exc.* et *Credo*; *Communic.* *Hanc igitur*, et *Qui pridie* ppr. A la fin de la Messe on porte dans le lieu préparé pour cela la Ste. Hostie réservée pour le lendemain. On y porte aussi les Ciboires et on dépouille les Autels. Voir le Missel.
 6 *Vendredi-saint.* De la Férie: *noir.*
 7 *Samedi-saint.* De la Férie. — A Vép. et à Comp. on

- observe ce qui est marqué dans le Bréviaire.
 8 *DIM. PAQUES.* Annuel-maj. *Blanc*, et ainsi tous les jours jusqu'à l'Avent, s'il n'est marqué autrement. L'Off. commence com. dans les Temps ordin. mais il n'y a point d'Hym. ni de Cap. ni de *nr br.* Au Noct. Absol. et Bénéd. pour le Temps pasc. 307; (On les dit tous les jours sans exception durant le T. P.) Aux Heur. Pss. ordin. du Dim. sans Symb. A la M. Préf. pascale: on y dit *in hac potissimum die*; *Communic.* et *Hanc igitur* propres, et pend. l'Oct. — A Vép. hors du Chœur, il n'y a que trois Pss.
Annoncez les Retr. bretonnes qui s'ouvriront pour les femmes, le 21, à Lesneven et à Quimper.
 9 *Lundi et les jours suiv.* De l'Oct. 287.
Lundi et Mardi, M. et Vép. chantées.
 14 *Samedi.* De l'Oct. Sem. — Vép. du suiv. A Comp. Pss. du Sam. Ant. *Eripuit*, etc. 313.
 15 *I DIM. APRÈS PAQ.* Il n'y a qu'un N. conform. à un usage de Fr. très-ancien. A la M. Préf. du T. pascal: *sed in hoc.. Communic.* ord. (l'Octave étant terminée.) — A Vép. mém. du suiv. (*Aux Dim. lib. jusqu'à l'Asc. on peut chanter à Vép. les Ant. du jour de Pâq. sans les doubler, Cap. etc. du Dim. occurr.*)
La célébration des Mariages recommence demain.
 16 *Lundi.* S. Patern. Pont. Sem. M. *Statuit*, avec deux *All.* à l'Introit avant le y, et un *All.* à la fin de l'Offert. et de la Commun. — Vép. du suiv. mémoire du précédent.
 17 *Mardi.* S. Ambroise, Doct. (Du 4; il est aussi à ce jour dans le *Miss. de Léon.*) Doub. M. du Commun, avec les *All.* du T. P. comme hier; *Credo*.
 18 *Mercredi.* De la Fér. 314. M. du Dim. pr. sans *Credo*; pour la mém. de la Croix: Ors. de la M. du Mercredi-saint, *Deus qui pro nobis. Suscipe. Largire.*
 19 *Jeudi.* De la Fér. comme hier. — Demain, Off. de S. Joseph, s'il n'a pas été récité le 19 Mars.
 20 *Vendredi.* Si l'on fait la Fête de S. Jos. M. au 19 Mars; à Vép. nulle mém. Si l'on a dit l'Off. de la Fér. Vép. dep. le Cap. du suiv. mém. de la Croix; à Comp.

Hym. *Virgo*.

- 21 *Samedi*. De la Ste. V. Simp. Mém. de la Croix, cont. le 18, à L. et à la M.
 22 II DIM. 307. — A Vêp. mém. du suiv.

Annoncez la Retraite bretonne pour les hommes, qui s'ouvrira le 5 Mai, à Quimperlé.

- 23 *Lundi*. S. George, M. Simp. rouge. Mém. de la Croix. — Vêp. dep. le Cap. du suiv.
 24 *Mardi*. S. Fidèle : rouge. La Messe au Suppl.
 25 *Mercredi*. S. Marc, Evang. D.-maj. rouge. A la M. Cred. Préf. des Ap. Procession; à la Station, M. *Exaudivit*, comme dans le Miss. violet. *Abstinence de viande*.
 26 *Jeudi*. S. Clet, M. Sem. rouge. M. *Protextisti*.
 27 *Vendredi*. S. Polycarpe, Mart. Sem. rouge. M. *Protextisti*.
 28 *Samedi*. S. Guénolé, Abb. Doub. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. qui est du Comm. avec l'Evang. du 29 Sept. — Vêp. du suiv. mém. du pr.
 29 III DIM. 307. A L. mém. de Ste. Marie *Ægypt*. 2^{de} mém. vot. et libre de Patronage de S. Joseph : Ant. *Descendit. ⁊ Exquisivit*, 488.] A la M. mém. de Ste. Marie *Ægypt*. (Ors. de la M. *Cognovi*.) — A Vêp. mém. du suiv.
 30 *Lundi*. Ste. Catherine de Sienné, V. Simp. Mém. de la Croix, comme le 18. — Vêp. du suiv.

MAI.

- 1 *Mardi*. SS. Philippe et Jacques, Ap. D.-maj. rouge. A la Messe *Credo*. Préface des Apôtres.
 2 *Mercredi*. S. Athanase, Doct. Sem. *Credo*.
 3 *Jeudi*. L'Invention de la Ste. Croix. D.-maj. rouge. *Credo*, Préf. de la Croix.
 4 *Vendredi*. Ste. Monique. Mém. de la Croix.
 5 *Samedi*. S. Pie, Pont. Sem. Mém. de la Ste. V. — Vêp. du suiv. 504, mém. du Sam. et du pr.
 6 IV. DIM. La Translation des Reliq. des SS. Corentin et Paul de Léon, Pont. D.-maj. A L. mém. du Dim.

et de S. Jean, 526. M. *Sancti tui*, au Commun de plus. Mart pour le T. pascal, Or. *Beatorum*, (1^{re} des trois; on y omet le mot *Martyrum*, et l'on dit *Beatorum Pontificum Corentini et Pauli nos*); les deux mém. Ev. *Hom peregre*, à la M. *Statuit*, Cred. l'Ev. du D. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. (S. Briec est remis au 13).

Au lutrin, M. *Sancti tui*. — *Vêp. de la Fête de S. Cor. ou du Comm. des Pont. Or. du Brév. ou Beatorum; mem. du Dimanche.*

- 7 *Lundi*. De la Fér. comme au 18 Avril.
 8 *Mardi*. De la Fér. Vêp. dep. le Cap. du suiv.
 9 *Mercredi*. S. Grégoire de Nazianze, Doct. *Credo*.
 10 *Jeudi*. De la Fér. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. de la Croix, et demain à L.
 11 *Vendredi*. S. Mamert, Pont. Simp. M. *Statuit*; ij Or. *Intercess.* de la M. des Abb. iij Or. *Deus qui pro nobis*, au Mercredi-saint. — A Vêp. seule Ant. *Deus*, 315; dep. le Cap. du suiv. mém. de la Croix. A Comp. Hym. *Virgo*.
 12 *Samedi*. De la Ste. V. Simp. Mém. de la Croix à L. et à la M. Préf. *et te in Vener.* — Vêp. du suiv.
 13 V DIM. 307. * Mém. de S. Briec, Pont. à L. (Or. ppr. 528) et à la M. (Ors. de la M. *Statuit*.
 Les trois jours suiv. *abstinence de viande*: Procession; à la Station, M. *Exaudivit*, avec les Ors. du Missel; Préf. pasc. violet.
 14 *Lundi des Rog.* De cette Fér. violet. L'Off. comme aux Fér. précéd. excepté ce qui est ppr. à ce jour. A L. mém. de la Croix. M. *Exaudivit*, avec ses Ors. comme dans le Missel.
 15 *Mardi des Rog.* De la Fér. On dit *Te Deum*. La M. entièrement comme hier; violet : ou celle du Dim. pr. sans *Credo* avec mém. de la Croix et des Rog. blanc.
 16 *Mercredi des Rog.* De la Vig. de l'Ascens. blanc. A L. mém. de S. Jean Népom. et de S. Primel. A la M. ij Or. au Suppl. 12; iij Or. *Adesto*, de la M. *Justus*; Préf. pasc.
 17 *Jeudi*. L'ASCENSION DE N. S. A la M. *Cred.* Préf. et *Communic.* ppr. et pend. toute l'Oct.
 18 *Vendredi*. De l'Oct. 371. — Vêp. du suiv. mém. de

- l'Oct. A Comp. Ant. et Dox. de l'Ascens. et demain.
 19 *Samedi*. S. Yves, Prêtr. Mém. de l'Oct. et de S. Célestin à L. et à la Messe *Os justi*; *Cred.* Aux H. Dox. et *ÿ* de l'Oct. — A Vêp. mém. du suiv. 375.

20 DIM. DANS L'OCT. — *Les trois jours suiv.* De l'Oct.

Le 27, Quête pour les Sémin. — Le 2 Juin, Retr. bret. pour les hommes à Lesneven et à Quimper.

24 *Jeudi*. L'Octave. D.-maj. A L. mém. des SS. Donatien et Rog. et de la Ste. Magdel. de Pazzis: A la M. ij Or. *Deus qui nos* de la M. *Salus autem*; iij Or. au 25 Mai.

25 *Vendredi*. De la Fér. 388. A L. mém. de S. Augustin, Pont. Messe du Dim. pr. sans *Cred.* ij Or. *Exaudi*, de la M. *Sacerd.* Préf. de l'Asc. *Communic.* ord. Aux Heur. Dox. et *ÿ Qui sedes*.

26 *Samedi*. De la Vigile de la Pent. sans *Jeûne*.

Au Chœur, après None, on chante les Prophéties, ensuite on bénit les Fonts et on chante les Litanies: violette. A la M. rouge; Préf. Communic. et Hanc igitur ppr. et pend. l'Oct. de la Pent. Aux M. basses, on omet les Proph. — Vêp. du suiv. A Comp. Pss. et Cap. du Dim. Ant. et Hym. ppr. et les jours suiv.; on ne dit plus Da Christe.

27 DIM. LA PENTECOTE. Annuel-maj. rouge, et pend. l'Oct. A la Grand'M. quand on chante le *ÿ Veni sancte*, le Célébrant et ses Ministres se mettent à genoux sur le plus bas degré de l'autel, ou près de leurs sièges.

28 *Lundi*. De l'Oct. M. et Vêp. chantées.

29 *Mardi*. De l'Oct. 402.

30 *Mercredi* des Q.-T. *Jeûne*. De l'Oct. A la M. ij Or. *Eccles...* et de même *Vendredi*.

31 *Jeudi et Vendredi*. De l'Oct.

JUIN.

- 2 *Samedi* des Q.-T. *Jeûne*. De l'Oct. Mém. des SS. Pothin et ses Comp. et des SS. Marcellin et Pierre à L. et à la M. (Ors. de la M. *Sapientiam*, et celles du 2 Juin.) — Vêp. du suiv. Pss. et mém. du Sam. A Comp.

Ant. ppr. Hym. *Grates*, Cap. *Sobrii*; Ant. à la Ste. V. *Salve Regina*.

3 DIM. La Fête de la Ste. Trinité. Sol. *Blanc*, et ainsi jusqu'à l'Avent, s'il n'est autrement marqué. Après la mém. du Dim.; mém. de Ste. Clotilde à L. (355) et à la M. (Ors. de la M. *Cognovi*.) — A Vêp. mém. du Dimanche et du suivant, 349.

4 *Lundi*. S. Ronan, P. (Du 1.) Doub. M. *Statuit*; Ev. de la M. des Abb. — A Vêp. mém. du suiv. 333.

5 *Mardi*. La Commémor. anniv. de l'Ordination. Sem. (autrefois, D.-maj.) M. ppr. à la fin du Suppl. Préf. du même Suppl. p. 25. — A Vêp. mém. du suiv.

6 *Mercredi*. S. Norbert, Pont. Sem. iij. Vêp. sans mém.

7 *Jeudi*. LA FÊTE-DIEU. Annuel blanc. à la M. Prose, *Cred.* Préf. de Noël, et pend. l'Oct.

La Célébration de la Fête et de son Oct. est transférée au Dim. et la semaine qui suiv. immédiatement. (Les M. basses de *Requiem* seront ainsi permises demain et Samedi, et prohibées toute la semaine suiv.)

8 *Vendredi et Samedi*. De l'Oct. 171.

10 DIM. DANS L'OCT. ix Leç. et mém. à L. et à la M. de Ste. Marguerite. A la M. on peut omettre la Prose. — A Vêp. mém. du suiv.

Au Chœur, on célèbre la Fête-Dieu: A la M. nulle mém. à Vêp. mém. du suiv. Pendant la Sem. si l'usage est de célébrer dans le Chœur l'Oct. de la Fête-Dieu, on peut se conformer à l'autre Ordo, ou chanter tous les jours, exc. demain, la M. et les Vêp. du S. Sacrement.

Annoncez la Retraite bretonne qui s'ouvrira le 25, pour les femmes, à Quimperlé.

11 *Lundi*. S. Barnabé, Ap. des Nations. D. rouge. A L. mém. et aux H. Dox. et *ÿ*. de l'Oct. A Tierce, etc. le r. bref avec deux *Allel.* A la M. mém. du S. Sacrem. *Cred.* Préf. des Ap. — A Vêp. mém. (et demain, Off.) de l'Octave.

13 *Mercredi*. De l'Octave. iij Leç. et mém. à L. et à la M. de S. Antoine de Padoue.

14 *Jeudi*. L'Octave. 186. Messe du jour de la Fête.

15 *Vendredi*. De la Fér. vert. — Aux Fér. jusqu'à l'A-

vent, l'Off. au Psaut. On ne dit pas *Te Deum*. A L. et à Vêp. Suffr. à Prime et à Comp. Prières ordin. M. du Dim. pr. sans *Gl. in exc.* ni *Cred.* ij Or. *A cunc.* — Vêp. dep. le Cap. du suivant.

(En 1835, plusieurs auraient mieux aimé voir la Fête du S. Cœur à ce Vendredi qu'au Dimanche suiv. pour empêcher tout cas d'occurrence entre cette Fête et la Solennité de S. Pierre, et pour ne pas perdre à jamais l'Office français du III Dim. après la Pent.)

16 Samedi. S. François Régis, Pr. Sem. III. Mém. de de la Ste. V. à L. et à la M. du Suppl. 13. — Vêp. du suiv. au Psaut. mém. du précédent.

17 III. DIM. APRÈS LA PENT. blanc. L'Off. au Psaut. ix Leq. de S. Hervé dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Os justi.*) — A Vêp. mém. du suivant. (Au Chœur, on célèbre l'Oct. de la Fête-Dieu; mém. du Dim. et de S. Hervé. Procession du S. Sacrement.

Annoncez les Retr. bret. qui s'ouvriront le 30, pour les femmes à Lesneven et à Quimper.

18 Lundi. SS. Marc et Marcellien, M. Simp. rouge. A L. Suffr. A la M. ij Or. *A cunc.* — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv. (au 20).

19 Mardi. * Ste. Julienne Falconiéri, V. (Sem.) II. iij Leq. de S. Romuald à L. et à la M. (Ors. de la M. des Abb.) A Vêp. mém. du suivant.

20 Mercredi. * SS. Gervais et Protas, M. (Simp.) rouge. III. Suffr. M. *Salus autem*; ij Or. *A cunct.* — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suivant.

21 Jeudi. S. Louis de Gonzague. Sem. I. Mém. de S. Mein à L. et à la M. du Suppl. (Or. *Intercessio.*)

22 Vendredi. S. Paulin, Pont. Sem. II.

23 Samedi. De la Vig. de S. Jean B. violet. Off. du Sam. exc. ce qui est ppr. à la Vig. A L. Suffr. et Prières, ainsi qu'aux Heur. La M. com. dans le Miss. — Vêp. du suiv. mém. du Samedi.

24 IV DIM. APRÈS LA PENT. LA NATIV. DE S. JEAN BAPT. ix Leq. du Dim. dont mém. à L. et à la M. (avec son év. à la fin) et à Vêpres.

25 Lundi. De la Fér. vert. V. ci-dessus au 15. Vêp. dep. le Cap. du suivant.

26 Mardi. SS. Jean et Paul, M. Sem. rouge. II.

27 Mercredi. SS. Irénée et ses Comp. M. Doub. rouge. La M. au Suppl. *Cred.*

28 Jeudi. De la Vig. des SS. Pierre et Paul. violet. Off. du Jeudi, etc. comme ci-dessus au 23.

29 Vendredi. SS. PIERRE ET PAUL, Ap. rouge. Mém. de tous les Ap. à L. (398) et à la Messe: Collecte, *Adauge nobis fidem, Domine, quam Sancti Apostoli verbo prædicaverunt, et sanguine suo oblinaverunt*. Secr. et Post-comm. à la M. votive des SS. Pierre et Paul dont on supprime les noms. — A Vêp. nulle mém.

30 Samedi. La Commémoration de S. Paul, Ap. D. maj. rouge. [A Matines à la 5^e strophe de l'Hymn. jam ibi. bis. jam tibi.] A L. mém. de S. Pierre. A Prim. Dox. *Uni sit*; f *Qui eripuisti*, comme hier. A la M. mém. de S. Pierre, *Cred.* Préf. des Ap. — A Vêp. mém. du Samedi et de S. Pierre. A Comp. Ant. et Dox. comme hier.

JUILLET.

1 V DIM. APR. LA PENT. De ce Dim. rouge. A L. mém. et aux H. Dox. et f. de l'Oct. A la M. mém. et Préf. des SS. Ap. — Vêp. du suiv. mém. du Dim. et de l'Oct. A Comp. Ant. du Psaut. Hym. *Virgo*, et dem. Au Chœur, on célèbre la Fête des SS. Pierre et P. Ap. A la M. mém. de tous les Ap. et du Dim. avec son Ev. à la fin. — A Vêp. mém. du suiv. et du Dim.

Annoncez la Retr. franç. pour les femmes, qui s'ouvrira le 14 à Quimper.

2 Lundi. La Visitation de la Ste. V. D.-maj. blanc. Mém. de l'Octave à L. et à la M. *Cred.* Préf. et te in *Visit.* — A Vêp. mém. de l'Octave.

3 Mardi. De l'Oct. rouge. 408. Ant. etc. du II N. (de-main du III; Jeudi, du I.) Messe au 3 Juillet.

4 Mercredi et Jeudi, de l'Oct. comme hier.

5 Vendredi. L'Oct. D. rouge. — A Vêp. mém. du suiv. (Or. ppr. 435); S. Thomas de Cant. devant être mis au 8, Sainte Pulchérie au 9. D'autres déplacements

seront proposés *comme en 1848*, jusqu'au 24 Sept. et désignés par un *.

- 7 *Samedi*. * S. Goulvin, Pont. *Blanc, et toujours ainsi, quand le contraire n'est pas marqué*. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. *Sacerdotes*. — Vép. du suiv. 423; mém. du Sam. du pr. et du Très-S. Cœur de Marie.
- 8 VI DIM. APR. LA PENT. La Fête du Sacré Cœur de Jésus. Sol. maj. ix Leç. du Dim. dont mém. à L. puis du très-saint Cœur de Marie, et de S. Thomas de Cant. Or. ppr. 422. Messe dans le Suppl. au 1 Juin; mém. du très-S. Cœur de Marie. (On peut la mettre la première comme dans le Suppl.) 2^e du Dim. 3^e de S. Thomas (Ors. de la M. d'un Mart. Pont. *Statuit*. *Cred.* Préf. de Noël, l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vép. mém. du Dim. du très-S. Cœur de Marie et du suiv. Or. ppr. 442.
(*Pour le Lutrin, comme dans l'autre Ordo*),
9. *Lundi*, * Sainte Pulchérie, V. (*Au 17, 441*) Sem. I. j Leç. *Incipit*, au Dim. pr. les 3 en une. La M. au 7, dans le Suppl. — A Vép. mém. du suivant.
- 10 *Mardi*. SS. sept Frères et Ste. Félicité, M. Simp. rouge. II. Suff. ij Or. *A cunct.* — Vép. au Psaut.
- 11 *Mercredi*. * De la Fér. *vert.* (15 Juin.) — Vép. depuis le Cap. du suivant.
- 12 *Jeudi*. * S. Benoît, Abb. Sem. I. Messe des Abb. — A Vép. mém. du suivant.
- 13 *Vendredi*. S. Turiaf, Pont. Simp. II. A L. Suffr. M. *Sacerdotes*; ij Or. *A cunct.*
- 14 *Samedi*. S. Bonaventure, Doct. Sem. III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. *Cred.* — Vép. du suiv. mém. du précédent.
- 15 VII DIM. APRÈS LA PENT. *vert.* ix Leç. et mém. à L. et à la M. de S. Henri. — Vép. du suiv. 476, mém. du Dim. A Comp. Hym. *Virgo*, et demain.
- 16 *Lundi*. * N. D. du Carmel. D.-maj. A tout l'Off. *qui est de la Vie intérieure de Marie*, Pss. du Lundi. ix Leç. de S. Gouère, Pr. (*au 18, 445*) Mém. du même à L. (Ant. *Euge*, et Or. *Domine Deus*, du Commun), et à la M. (Ors. de M. *Justus*). A Tierce, S. et None, le R. br. avec deux *All.* — A Vép. mém. du Dim. et du suiv. (*au 18, 442*).

- 17 *Mardi*. * S. Thomas d'Aquin, Doct. Doub. ix Leç. *Est autem*. Point de mém. M. du Comm. *In medio*, ou celle du 7 Mars : si l'on prend celle-ci, on ajoute deux *All.* au Grad. et l'on ne dit, du Trait, que le dernier *¶ Gloria et divitiæ*, avec un *All.* à la fin; *Cred.* — A Vép. mém. du suiv. *au 16, 439*.
- 18 *Mercredi*. * S. Camille de Lellis, Pr. Sem. III. M. au 18, dans le Suppl. — Vép. du suiv. au Comm. et au Prop. 445; mémoire du précédent.
- 19 *Jeudi*. S. Vincent de Paul, Pr. D.-maj.
- 20 *Vendredi*. S. Jérôme Emiliani. Sem. II. mém. de Ste. Marguerite, V.-M. à L. et à la Messe du Suppl.
- 21 *Samedi*. S. Ténénan, Pont. Sem. III. ij Leç. de S. Victor, Mart. dont mém. à L. puis de la Ste. V. Messe *Sacerdotes*; ij Or. *Præsta*, de la M. *Lætabitur*; ij *Concede nos*. — Vép. du suiv. mém. du Sam. et du pr.
- 22 VIII DIM. Ste. Marie Magdeleine. D.-maj. ix Leç. et mém. à L. du Dim. A la M. mém. et à la fin Ev. du Dim. *Cred.* — A Vép. mém. du Dim. et du suivant.
Annoncez la Retr. française, pour les femmes, qui s'ouvrira le 4 Août à Lesneven.
- 23 *Lundi*. S. Apollinaire, M. Simp. rouge. I. Suffr. ij Or. *A cunct.* — Vép. au Psautier.
- 24 *Mardi*. De la Fér. *vert.* V. au 15 Juin. — Vép. du suiv. à *Magn.* Ant. ppr. et demain.
- 25 *Mercredi*. S. Jacques, Ap. D.-maj. rouge. ix Leç. et mém. de S. Christophe : *Cred.* Préf. de Apôtres.
- 26 *Jeudi*. SS. Joachim et Anne, Père et Mère de la Ste V. Doub. Messe de Ste. Anne. — A Vép. mém. du suiv. (*au 28*).
- 27 *Vendredi*. * S. Samson, Pont. Sem. II. M. *Statuit*. A Vép. mém. du suiv. A Comp. Dox. *Qui natus*.
- 28 *Samedi*. * De la Ste. V. Simp. ij Leç. pour le mois de Juill. Suffr. A la M. ij Or. du S. Espr. Préf. ppr. — Vêpres du suivant.
- 29 IX DIM. APR. LA PENT. *vert.* — A Vép. m. du suiv. 472.
- 30 *Lundi*. * S. Guillaume, Pont. Sem. I. M. *Sacerdotes*. — Vép. dep. le Cap. du suiv. mém. du précédent.
- 31 *Mardi*. * S. Ignace de Loyola, Pr. Sem. II. — Vép. du suivant 483. mémoire du précédent.

AOUT.

- 1 *Mercredi*. S. Pierre aux Liens. ix Leç. et mém. des SS. Machabées. *Cred.* Préf. des Apôtres.
- 2 *Jeudi*. S. Etienne, Pape et M. Simp. *rouge*. I. Suffr. ij Or. *A cunct.* — Vêp. du suiv.
- 3 *Vendredi*. L'Invention du Corps de S. Etienne, premier Mart. Doub. *rouge*.
- 4 *Samedi*. S. Dominique, Pr. Sem. III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. du suiv. mém. du pr.
- 5 X DIM. *vert.* * ix Leç. les deux en une, et mém. à L. de S. Germain, 31 Juill. 474. [2^de mém. vot. et lib. de N. D. des Neiges : Ant. etc. de l'Off. de la Ste. V. in Sab. lxxvij. Cette Fête et quelques autres aussi anciennes du Brév. et du Miss. rom. ne sont pas dans le Missel de Léon de 1526, ni dans les livres de Paris du même siècle.] A la M. ij Or. *Da quæ*. de la Messe *Statuit*. — Vêp. du suiv. mém. du Dimanche.

Annoncez la Retraite française, pour les femmes, qui s'ouvrira le 18, à Quimperlé.

- 6 *Lundi*. La Transfiguration de N. S. D.-maj. ix Leç. et mém. de S. Xiste : *Cred.* Préf. de Noël.
- 7 *Mardi et Mercredi*. De la Férie. *vert.* (15 Juin.)
- 9 *Jeudi*. De la Fér. *vert.* — Vêp. du suiv. A *Magn.* Ant. ppr. et demain.
- 10 *Vendredi*. S. Laurent, Mart. D. *rouge*. — A Vêp. mém. du suiv. A Comp. Dox. *Qui natus*.
- 11 *Samedi*. De la Ste. V. comme au 28 Juill. iij Leç. pour le mois d'Août. Vêp. du suiv.
- 12 XI DIM. *vert.* ix Leç. et mém. à L. et à la M. de Ste. Claire. — A Vêp. mém. du suiv.

Annoncez la Quête du 15 pour le Séminaire.

- 13 *Lundi*. Ste. Radégonde, Reine de Fr. Sem. I. iij Leç. etc. comme dans le Brév. M. *Cognovi*; ij Or. *Da ut...* *Hippolyti* et *Sociorum*, au 13 Août.
- 14 *Mardi*. *Jeûne*. Vigile de l'Assomption de la Ste. V. *violet*. Off. ppr. A la M. Semid. une seule Or. de préc.

sans *Gl. in exc.* Préf. commune. — Vêp. du suiv. A Comp. Ant. ppr. Hym. *Virgo*, et pendant toute l'Oct.

- 15 *Mercredi*. L'ASSOMPTION DE LA Ste. VIERGE. Ann. *Credo*; Préf. ppr.

† AU CHOEUR, après la Postcommun. on chante l'Ant. *Sub tuum*, * *Ora pro nobis*, Or. *Concede*. — Après Vêp. Procession, (en exécution du vœu de Louis XIII) à laquelle on chante les Litanies de la Ste. V. * *Exaltata est*, Or. *Deus qui sanctissimam Virg. ou Famulorum*. La Procession étant rentrée, on donne la Bénéd. du S. S. après qu'on a chanté *Tantum ergo*; *Sub tuum*, *Domine salvam*, etc.

- 16 *Jeudi*. De l'Oct. Sem. 522. Ant. etc. du I N. iij Bénéd. *Digni*, avant la Leç. de S. Roch. A L. Cant. et seule 4^e Ant. du jour; mém. de S. Roch. M. de la Fête; ij Or. *Adesto*, (à la M. *Justus*.) — A Vêp. seule Ant. *Posuit*; 522. Le 22, on prend le 4^e vol. du Brév.
- 17 *Vendredi*. De l'Oct. II. iij Leç. de S. Armel dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. des Abb.)
- 18 *Samedi*. De l'Oct. III. iij Leç. de Ste. Hélène dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la Messe *Cognovi*.) — Vêp. du suiv. comme aux I Vêp. * *Thronus*, etc. 522; mémoire du Samedi.
- 19 XII DIM. Du Dim. dans l'Oct. et la Commémoration du Vœu de Louis XIII. D.-maj. 522. ix Leç. et mém. à L. du Dim. [2^de mém. vot. et lib. de S. Joachim : Ant. *Benedict.* * *Dominus*. Or. *Deus. qui beato Joachim tantam... ut ex eo*, etc. 470.] M. de l'Assompt. mém. et dern. Ev. du Dim. Préf. et te in *Assumpt.* — A Vêp. mém. du Dim. et du suiv.
- 20 *Lundi*. S. Bernard, Doct. comme dans le Brév. et le Missel.
- 21 *Mardi*. De l'Oct. II. — Vêp. du suiv. Ant. Cap. R, etc. des I Vêp. de la Fête.
- 22 *Mercredi*. L'Oct. D.-maj. ix Leç. et mém. de S. Symphorien. — A Vêp. mém. du suiv. Or. *Deus qui in Ecclesiæ*, au Commun.
- 23 *Jeudi*. * S. Philippe Béniti, Pr. (Au 26, 362.) Simp. I. Suffr. A la M. ij Or. *A cunct.* Vêp. du suivant.
- 24 *Vendredi*. S. Barthélemi, Ap. D.-maj. *rouge*. ix Leç. de S. Ouën, Pont. dont mém. à Laud. et à la Messe

- (Ors. de la Messe *Statuit.*) *Credo*; Préf. ppr.
 25 *Samedi.* S. Louis, roi de France. D.-maj. — A Vêp. mémoire du suivant.
 26 *XIII DIM. vert.* * ix Leç. les deux en une, et mém. à L. de Ste. Jeanne-Franç. de Chantal, au 23, 349. A la M. ij Or. au Suppl. p. 21; ij Or. pour l'Annivers. de la Consécration de M^{sr} l'Evêque (à la M. vot.) — A Vêp. mém. du suiv.
 27 *Lundi.* * S. Joseph Cazalanz, Pr. (4 Sept. 392.) Sem. I. La M. au Suppl. — Vêp. du suiv. 366; à *Magn.* Ant. ppr. et demain, mémoire du précédent.
 28 *Mardi.* S. Augustin, Doct. *Credo*.
 29 *Mercredi.* La Décollation de S. Jean-Baptiste. D. rouge. — A Vêp. mém. du suiv. 379.
 30 *Jeudi.* * Ste. Rose, V. Sem. I. ij Leç. (p. 378) de S. Fiacre dont mém. à L. (Ant. *Pars mea*; Or. *Quærentium*, xliij.) et à la M. (Ors. de la M. *Os justi.*) — A Vêp. mémoire du suiv. 379.
 31 *Vendredi.* S. Raimond Nonnat, Juste. Simp. II. (*Au N. on peut dire l'Hym. des 1 Vêp. qui va mieux ici et n'a pas été lue.*) Suff. A la Messe ij Or. *A cunct.* — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv. Suff. A Comp. Hym. *Virgo*.

SEPTEMBRE.

- 1 *Samedi.* De la Ste. V. Simp. ij Leç. pour le mois de Sept. Mém. de S. Gilles à L. avant les Suffr. et à la M. ij Or. du S. Espr. Préf. ppr. — Vêp. du suivant.
 2 *XIV DIM. vert.* A Vêp. mém. du suiv.
 3 *Lundi.* S. Grégoire Le Grand, Doct. Doub. Messe au 12 Mars, en ajoutant deux *All.* au Grad. et en ne dis. que le dern. ♯ du Trait : *Gloria et divit.* avec un *All.* à la fin; (ou la M. du Comm.) *Cred.* A Vêp. mém. du suivant.
 4 *Mardi.* * S. Césaire, Doct. (*Au 27 Août, 365.*) Sem. II. M. du Comm. *Cred.* — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mémoire du précédent.
 5 *Mercredi.* S. Laurent Justinien, Pont. Sem. III. — Vêp. du suiv. mém. du précédent.

- 6 *Jeudi.* SS. Lazare, Marie et Marthe, Hôtes de N. S. (Du 2.) Doub. M. de Ste. Marthe, au Commun des V. *Dilexisti*, avec l'Ev. de la 6^e Fér. avant le Dim. de la Passion.
 7 *Vendredi.* De la Férie. *vert.* — Vêp. du suiv.
 8 *Samedi.* LA NATIVITÉ DE LA STE. VIERGE. Sol. maj. Préf. ppr. — A Vêp. mémoire du Samedi.
Au Chœur, Messe et Vêpres chantées.
 9 *XV DIM.* De ce Dim. *blanc.* ix Leç. des SS. Gorgone et ses Comp. A L. mém. du Dim. et des SS. Mart. Aux Heur. Dox. et ♯ *Qui natus.* A la Messe mém. de l'Oct. ij Or. *Deus qui nos*, de la M. *Intret*; Préf. et *te in Nat.* — A Vêp. mém. de l'Oct. A Comp. Ant. du Psaut. Hym. *Grates*, Dox. *Qui natus.*
 10 *Lundi.* De l'Oct. 403. I. ij Leç. et mém. à L. et à la Messe de S. Nicolas, Prêtre.
 11 *Mardi.* De l'Octave. II.
 12 *Mercredi.* De l'Oct. III. ij Leç. et mém. de S. Adrien.
 13 *Jeudi.* De l'Octave. I.
 14 *Vendredi.* L'Exaltation de la Ste. Croix : rouge. A la Messe mémoire de l'Oct. *Cred.* Préface de la Croix.
 15 *Samedi.* L'Octave. Messe du S. Nom de Marie, au Dim. dans l'Oct. — A Vêp. mém. du suiv.
 16 *XVI DIM. vert.* ix Leç. de S. Corneille dont mém. à L. et (sans Leç.) de Ste. Euphémie. A Prim. Canon ppr. 418. A la M. les deux mém. (Ors. *Beatorum* et *Præsta*, au 16 dans le Missel). A Vêp. mém. du suiv.
Annoncez la Retraite pour les Sœurs du tiers Ordre, qui s'ouvrira le 29 à Lesneven
 17 *Lundi.* S. Cyprien, M. Sem. rouge. I. M *Sacerdotes Dei*; *Cred.* — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du précédent.
 18 *Mardi.* * S. Joseph de Cupertino, Pr. (*Au 24, 433.*) Sem. II. Messe (dans quelques Miss. au 18), dans le Suppl. au 25, page 22.
 19 *Mercredi.* des Q.-T. violet. Jeûne. Off. du *Mercredi*, avec ce qui est ppr. à cette Férie, 419. Mém. de S. Janvier à L. avant les Suffr. et à la M. placée dans le Miss. après le XVII Dim. ij Or. *A cunct.* — Vêp. dep. le Cap. du suiv.

- 20 *Jeudi.* * SS. Maurice et ses Comp. M. (*Au 22, 431.*) Sem. rouge. I. M. *Intret.* — Vêp. du suiv. à *Magn.* Ant. ppr. et demain; mém. du précédent.
- 21 *Vendredi des Q.-T. Jeûne.* S. Mathieu, Ap. rouge. ix Leç. et mém. à L. de la Férie, 420. A Prim. Canon ppr. 421. A la M. mém. (et à la fin, Ev.) de la Fér. *Cred.* Préf. des Ap. — A Vêp. mém. du suivant.
- 22 *Samedi des Q.-T. Jeûne.* S. Thomas de Villeneuve, Pont. (*Au 20, 427.*) Sem. III. ij Leç. de S. Th. les deux réun. iij Leç. et à L. mém. de la Fér. Canon ppr. M. au 22, ou au 18; mém. de la Fér. et son Ev. à la fin. — Vêp. du suiv. mém. du précédent.
- 23 *XVII Dim. vert.* ix Leç. de Ste. Thècle, dont mém. à L. et de S. Cado. A la M. les deux mém. (Ors. de la M. *Loquebar*, et celles de la M. d'un Mart. Pont. *Statuit.*) — A Vêp. mém. du suiv.
- 24 *Lundi.* * S. Jean Chrysostôme, Doct. (*Au 18, 424.*) Sem. I. M. du Commun; *Credo.* (*Plus d'Off. déplacé.*)
- 25 *Mardi et Mercredi.* De la Férie. *vert.*
- 26 *Mercredi.* — Vêp. dep. le Cap. du suiv.
- 27 *Jeudi.* SS. Côme et Damien : rouge. I.
- 28 *Vendredi.* S. Elzéar. II. Suffr. M. *Justus*, ij Or. *A cunct.* — Vêpres du suivant.
- 29 *Samedi.* SS. Michel et tous les Anges. Sol. *Credo.* — A Vêpres mémoire du suivant.
- 30 *XVIII Dim. vert.* — A Vêp. mém. du suiv. au Propr. (*Au Chœur, on peut célébrer la Fête de S. Jérôme.*)

Annoncez les Retraites bretonnes qui s'ouvriront le 15 Octobre pour les femmes, à Lesneven et à Quimper.

OCTOBRE.

- 1 *Lundi.* S. Remi, Pont. Sem. I.
- 2 *Mardi.* Les SS. Anges Gardiens. A la M. pour mém. de S. Méloir, Ors. de la M. *In virtute; Cred.* A Vêp. mémoire du suivant.
- 3 *Mercredi.* S. Jérôme, Doct. (Du 30 Sept.) ix Leç. et mém. à L. de S. Denys l'Arcop. A la M. ij Or. de la

- M. *Sacerdotes Dei, Cred.* — A Vêp. mém. du suiv.
- 4 *Jeudi.* S. François d'Assise. Sem. I.
- 5 *Vendredi.* S. Maurice, Abb. Simp. II. Suffr. M. du Commun; ij Or. *A cunct.*
- 6 *Sameai.* S. Bruno. III. Mém. de la Ste. V. — Vêp. du suiv. 450, mém. du Samedi et du précédent.
- 7 *XIX Dim.* La Fête du Rosaire. Sol. Après la mém. du Dim. mém. des SS. Serge et Bacq. à L. et à la M. l'Ev. du Dim. à la fin de la M. — A Vêp. mém. du Dimanche et du suivant.
- 8 *Lundi.* Ste. Brigitte, v^{re}. Simp. I. Suffr. ij Or. *A cunct.*
- 9 *Mardi.* S. Denys de Paris et ses Comp. M. Sem. rouge. II. On peut lire à la M. l'Épître de la M. *Sapientiam.*
- 10 *Mercredi.* S. François de Borgia, Pr., Sem. III. iij Leç. et mém. de S. René à L. et à la M. (Ors. de la Messe *Sacerd.*)
- 11 *Jeudi.* S. Clair, Pont. Sem. I. *Statuit.*
- 12 *Vendredi.* De la Fér. *vert.* Vêp. dep. le Cap. du suiv. Suffr. A Comp. Hymne *Virgo.*
- 13 *Samedi.* De la Ste. V. Simp. iij Leç. pour le mois d'Oct. Mém. à L. et à la M. de S. Edouard; ij Or. du S. Espr. — Vêp. du suiv. 479, mém. du Sam. [et des SS. Evêq. etc. si l'on ne doit pas célébrer au Chœur l'Octave du Sacerdoce.]
- 14 *XX Dim.* APRÈS LA PENT. (3^e d'Oct. ds. l'Ordo lat.) LA FÊTE DU SACERDOCE DE N. S. Sol.-maj. La M. au Suppl. 23; mém. du Dim. (et des S. Ev. au Suppl. 26.) l'Ev. du D. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. (des SS. Ev.) et du suiv. *Pour le lutrin, V. l'autre Ordo*
- 15 *Lundi.* Ste. Thérèse, Vierge. Sem. I. j Leç. *Incipit*, au Dim. précéd. les trois en une.
- 16 *Mardi.* S. Guénégan, Pont. Doub. Messe *Statuit*; Ev. *Sint lumbi*, de la Messe *Os justi*; (à la Cathéd. *Cred.*)
- 17 *Mercredi.* De la Fér. *vert.* — Vêp. du suivant.
- 18 *Jeudi.* S. Luc, Evangél. D.-maj. rouge.
- 19 *Vendredi.* S. Pierre d'Alcantara, Prêt. Simp. II. Suff. à la M. ij Or. *A cunct.*
- 20 *Samedi.* S. Jean de Kenti, Prêtr. Sem. III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la Messe du Suppl. — Vêp. du suiv. mém. du précédent.
- 21 *XXI Dim.* APRÈS LA PENT. *Vert.* ix Leç. de Ste. Ur-

sule dont mém. à L. et de S. Hilarion. A la Messe les deux mém. (Ors. *Da nobis* et *Intercessio*, au 21 dans le Missel, ou celles du Suppl.) * De plus, si l'on doit célébrer au Chœur la Fête de tous les SS. Evêques... on en fera mém. à L. (486) et à la M. (Ors. au Suppl. 26) *On pourra dans ce même cas, si l'on veut, dire l'Office suivant.*

[Autre Off. proposé pour le XXI Dim. Commémorat. de l'Oct. du Sacerd. de N. S. et de la Fête de tous les SS. Ev. etc. D. blanc. L'Off. comme le 14, exe. ce qui suit : Anx I Vêp. mém. des S. Ev... du Sam. et du pr. Aux N. Pss. et j, ij, iij et ix Leç. du Dim.; les autres Leçs. dans l'Octavaire, 33 et 34, ou p. 19, 20 et 21. A L. mém. des S. Evêq. du Dim. de Ste. Ursule et de S. Hilarion. A Prim. Canon du Dim. A Tierce, etc. R br. sans *Allel*. A Sexte, γ du R abrégé et terminé à l'* : *Dominus exaudiet me*. M. au Suppl. 26 : mém. du Dim. de Ste. Ursule et du S. Abb. — A Vêp. Pss. du Dim. mém. des S. Ev... et du Dim. *Pour le lutrin, voyez le Bref latin.*]

22 *Lundi et Mardi.* De la Fér. vert.

23 *Mardi.* — Vêp. dep. le Cap. du suivant.

24 *Mercredi.* S. Magloire, P. III. M. *Sacerd.*

25 *Jeudi.* S. Goëznou, Pont. I. Messe *Statuit*.

26 *Vendredi.* S. Alor, Pont. II. M. *Sacerd.* Pour mém. de S. Alain, Ors. de la Messe *Statuit*, (à la Cathéd. *Cred.*) — A Vêp. m. du s. A Comp. Dox. *Qui natus*.

27 *Samedi.* De la Ste. V. Suff. ij Or. du S. Espr. — Vêp. du suiv. mém. du Samedi.

28 **XXII DIM. APRÈS LA PENT.** SS. Simon et Jude, Ap. D.-maj. rouge. ix Leç. du Dim. dont mém. à L. et à la M. avec son Ev. à la fin, et à Vêp.

29 *Lundi et Mardi.* De la Fér. vert.

31 *Mercredi.* Jeûne. La Vig. de la Toussaint : violet. Off. ppr. A la M. Semid. sans *Gl. in excel.*

NOVEMBRE.

1 *Jeudi.* LA TOUSSAINT. (D'oblig.) Annuel.

2 *Vendredi.* La Commémoration des Morts, D.-maj.

noir. A l'Off. qui finit avec None, on observe ce qui est marqué dans le Brév. Les pss. se disent avec leurs divisions. Aux N. après le *Pater*, on omet les Absol. et les Bénéd. et après les Leçs. on ne dit pas *Tu autem*, etc. (Quoique le noir soit la couleur de l'Off. on ne donne pas la communion hors de la Messe, avec une étole noire.)

† *Au Chœur.* Service pour tous les fidèles défunts. — A Vêp. seule Ant. *Benedictus*, 523; Cap. *Secundum*, etc. à la même p. 523.

3 *Samedi.* De l'Oct. 531 III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. du suiv. mém. de l'Oct. A Comp. Ant. du Psaut. Dox. de l'Oct. et demain.

4 **XXIII DIM. APRÈS LA PENT.** De ce Dim. blanc. Mém. de l'Oct. à L. et à la M. Aux H. Dox. et γ de la Touss. Aux R br. de Tierce, etc. deux *Allel*. — A Vêp. mém. de l'Oct. (*Au Chœur, la Fête des Stes Reliques, com. dans l'autre Ordo.*)

5 *Lundi.* De l'Oct. Ant. etc. du I Nocturne.

6 *Mardi.* De l'Oct. II. iij Leç. de S. Hiltut dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. des Abb.)

7 *Mercredi.* De l'Oct. III. A la Messe pour S. Trimeur, Ors. de la M. *Laetabitur*. Vêp. du suiv. sans mém.

8 *Jeudi.* L'Oct. et la Fête des Saintes Reliques, 539. M. au Suppl. 30, sans mém.

9 *Vendredi.* S. Guénaël, Abb. II. Messe des Abbés.

10 *Samedi.* S. Léon le Grand, Docteur. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. du 11 Avril. *Cred.* Vêp. du suiv. 592, mém. du Samedi et du précédent.

11 **XXIV DIM. APRÈS LA PENT. L'ANNIVESAIRE DE LA DEDICACE.** Sol.-maj. ix Leç. et à L. mém. du Dim. A la M. mém. et à la fin Ev. du 24^e et dernier Dim. (*Le Missel de Léon ne le transpose point.*) — A Vêp. mém. du suiv. et du Dim.

12 *Lundi.* S. Martin, Pont. (D'hier.) D.-maj. Au I N. Leçs. du Lundi; ix Leç. de S. Martin, P.-Mart. A L. mém. de l'Oct. et du S. Mart. Aux H. γ et Dox. de l'Oct. A la M. les deux mém. *Cred.* — A Vêp. mém. du suiv. et de l'Octave.

13 *Mardi.* S. Charles Borromée, Pont. (Du 4.) ix Leç. de S. Stanislas. Mém. à L. et à la Messe de l'Oct.

- et de S. Stanislas, (Ors. de la M. *Justus*.) *Cred.*
 Aux H. et Dox. et à Vêp. mém. de l'Oct.
 14 *Mercredi.* de l'Oct. 602, III. ij et iij Lec. du 4^e jour
 de l'Oct. — A Vêp. seule Ant. *Unus*; dep. le Cap.
 du suiv. mém. de l'Octave.
 15 *Jeudi.* S. Malo, Pont. I. Mém. de l'Oct. à L. et à
 la M. *Statuit.* *Cred.* — Vêp. dep. le Cap. de l'Oct.
 mém. du précédent.
 16 *Vendredi.* De l'Oct. II. ij et iij Lec. du 6^e jour. —
 Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. de l'Octave.
 17 *Samedi.* S. Melaine, P. Sem. III. iij Lec. de S. Gré-
 goire. Mém. de l'Oct. de S. Grégoire et de la Ste. V.
 à L. et à la Messe *Sacerdotes*; *Cred.* — Vêp. du suiv.
 mém. du Sam. 329.
 18 XXV DIM. APRÈS LA PENT. V^e resté après l'Epiphanie.
 L'Octave. 606. Pss. du Dim. ix Lec. du Dim. dont
 mém. à L. puis de Ste. Gertrude et de S. Maudet.
 A Prim. Canon ppr. A Tierce, etc. et br. sans *Allel.*
 A la M. mém. (et à la fin Ev. du D.) iij Or. *Eccardi*,
 de la M. *Dilexisti*; iv. Or. *Intercessio*. — A Vêpres
 mém. du Dim. et du suivant.
 19 *Lundi.* S. Elisabeth, Veuve. Simp. I. Suffr. A la M.
 ij Or. *A cunct.* Vêp. au Psaut.
 20 *Mardi.* De la Férie. *vert.* Vêpres du suivant.
 21 *Mercredi.* La Présentation de la Ste. V. ix Lec. et
 mém. à L. et à la M. de S. Colomban, (Ors. de la
 M. des Abb.) *Cred.* Préf. ppr.
 22 *Jeudi.* Ste. Cécile, V.-M. Sem. *rouge.* I.
 23 *Vendredi.* S. Clément, Mart. Sem. *rouge.* II.
 24 *Samedi.* S. Jean de la Croix, Pr. III. Mém. de la
 Ste. V. après celle de S. Chrysog. à L. et à la M. —
 Vêp. du suiv. mém. du pr.
 25 XXVI DIM. 6^e resté après l'Epiph. *vert.* ix Lec. et
 mém. à L. de Ste. Catherine, V.-Mart. [2^{de} mém.
 vot. et lib. du Patronage de la Ste. V. Ant. *Nomen.*
 et *Sperent.* Or. *Concede*, 418.] A la M. mém. de Ste.
 Catherine. — A Vêp. mém. du suiv.
 26 *Lundi.* S. Lin, Pape et M. Sem. *rouge.* I. Messe
Sacerdotes Dei.
 27 *Mardi.* SS. Vital et Agricole, M. Simp. *rouge.* II.
 Suffr. M. *Salus autem*, ij Or. *A cunct.*

- 28 *Mercredi.* De la Fér. *vert.* Vêp. dep. le Cap. du suiv.
 29 *Jeudi.* S. Saturnin, Mart. Sem. *rouge.* I. Messe
Sacerdotes Dei.
 30 *Vendredi.* S. André, Ap. Doubl.-maj. *rouge.*

DÉCEMBRE.

- 1 *Samedi.* S. Tugdual, Pont. Sol. A Matines, Pss. du
 Dim. ou ceux que le Commun indiq. Aux H. Dox.
Supreme, et ord. *Qui sedes*; Canon *Mandat*, dernier
 du recueil, cliv. M. *Sacerdotes*. — Aux II Vêp. *qui*
sont aussi dans la P. d'Hiver, 423: mém. du Sam.
 153. A Comp. Hym. *In noct.* Dox. et Ant. comme
 hier; Ant. à la Ste V. *Alma*.
 La Célébration des Mariages finit aujourd'hui.
 2 DIM. DE L'AVENT. *Violet*, et ainsi aux Dim. et aux
 Fér. jusqu'à Noël. A Mat. le j ne se répète d'abord
 apr. chaque et dep. l'un des signes, jusqu'au et *Adjwa*;
 (c'est ainsi que, d'accord avec Gav. et Mérali, nous
 répétons jusqu'au et, les et à 2 signes.) ix Lec. les 2
 réun. de S. Eloi dont mém. à L. et de la Ste. V. Aux
 H. Dox. et et ppr. 150. A la M. sans *Gl. in exc.* ij Or.
Da quæ. de la M. *Statuit*; iij Or. *Deus qui de bea-*
tæ. — A Vêp. mém. du suivant.
 3 *Lundi.* S. François Xavier. D. blanc [Au bas de
 la page 425, *Te muta, lis, multa.*] Mém. de la Férie
 et de la Ste. V. à L. et à la M. — A Vêp. nulle mém.
On ne fait jamais à Vêp. mém. de la Férie.
 4 *Mardi.* De la Fér. 149. Ant et et marqués dans le
 Brév. 162. A L. Pss. et Cant. du Psaut. seule Ant.
Dicite; à *Bened.* Ant. ppr. Or. du Dim. pr. mém.
 de la Ste. V. (et de même à Vêp.) sans autres Suffr.
 A Prim. (et à Comp.) prières ordin. M. du Dim.
 pr. avec les 3 Ors. qui sont dans le Miss. On y omet
l'All. et son et, après l'Epit. et le *Credo*.
 5 *Mercredi.* De la Fér. comme hier. I. — Vêp. dep.
 le Cap. du suivant.
 6 *Jeudi.* S. Nicolas, Pont. Sem. *blanc.* I. Mém. de
 la Férie et de la Ste. V. à L. et à la Messe.
 7 *Vendredi.* De la Fér. I. — Vêp. du suiv. A Comp.

- Ant. et Hym. ppr. et demain.
- 8 *Samedi*. La Conception de la Ste. V. Sol. *blanc*.
Mém. de la Fér. — A Vêp. mém. du suivant, 167.
Au Chœur, Messe et Vêpres chantées.
- 9 *II DIM*. Mém. de la Ste. V. à Laudes et à la Messe.
- 10 *Lundi*. De la Férie. I. On réunit la ij et la iij Lec. d'Isaïe; iij Lec. de S. Salomon dont mém. et de la Ste. V. à L. et à la M. (Ors. de la M. *In virtute*.) — Vêp. dep. le Cap. du suiv.
- 11 *Mardi*. S. Gatien, Pont. Sem. *blanc*. II. iij. Lec. de S. Damase dont mém. et de la Ste. V. à L. et à la M. *Statuit*. — Vêp. du suiv.
- 12 *Mercredi*. S. CORENTIN, PONT. PATRON DU DIO-
CÈSE. Annuel; *blanc*, et les 3 jours suiv. Mém. de la Fér. à L. et à la M. du Suppl. *Cred*. Préf. commune.
- 13 *Jeudi*. De l'Oct. 455. I. iij Lec. de S. Luce. Mém. de la Fér. de Ste. Luce et de la Ste. V. à L. et à la M.
- 14 *Vendredi*. De l'Oct. II. Mém. de la F. et de la Ste. V. à L. et à la M. et de même demain.
- 15 *Samedi*. De l'Oct. III. — A Vêp. seule Ant. *Domine*, etc. 179; à *Magn*. Ant. *O Sapientia*, 206. Les Ant. *O* se disent avant *Magn*, avant *Gl. P.* et après *Sicut erat*, s'il n'est marqué autr. Dep. ce jour, dans les Fér. on ne fait pas mém. de la Ste. V. à Vêp. mais seul. à L. et à la M.; et les Prières se disent à Prim. mais non à Comp.
- 16 *III DIM*. (*blanc*.) Inv. *Dnus. prope est*. Mém. de la Ste. V. — A *Magn*. *O Adon*.
AU CHŒUR, on célèbre la Fête de S. Corentin. A la M. mém. et dern. Ev. du Dim. Préf. de la Trin. A Vêp. mém. du Dimanche.
- 17 *Lundi*. De la Férie. I. A L. Ant. *Respice*, etc. 207. Aux Heur. et à Vêp. Ant. des Laud.; à *Magn*. *O Radix*.
- 18 *Mardi*. De la Fér. II. A L. etc. Ant. *Recordare*, 207. A *Magn*. *O Clavis*.
- 19 *Mercredi des Q.-T. Jeûne*. De la Fér. III. A L. Ant. *Recordare*, ne, 208; Prières (et aussi aux Heur.) mém. de la Ste. V. sans Suffr. M. ppr. — A *Magn*. *O Oriens*.
- 20 *Jeudi*. De la Fér. I. A L. Ant. *Mitte*. — Vêp. du

- suiv. à *Magn*. Ant. ppr. et demain; mém. de la F. On dit d'abord l'Ant. *O Sancte*, puis *Gloria Patri et Filii et Spiritui Sancto*; et l'on répète l'Ant. *O Sancte*, avant et après *Sicut erat*; y *Adjutor*, Or. du Dim. précédent.
- 21 *Vendredi des Q.-T. Jeûne*. S. Thomas, Ap. D.-maj. *rouge*. Mém. de la Fér. et de la Ste. V. à L. et à la M. *Cred*. Préf. des Ap. l'Ev. de la Fér. à la fin. — A Vêp. mém. de la Fér. par l'Ant. *O Rex*, qui se dit comme celle d'hier.
- 22 *Samedi des Q.-T. Jeûne*. De la Fér. III. A L. Ant. *Elevare*, Prières, etc. comme au 19. — Vêp. du suiv. 194; à *Magn*. *O Emmanuel*.
- 23 *IV DIM*. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. A *Magn*. *O Pastor*; (au Chœur, *O Emmanuel*.)
- Mardi, Quête pour les Séminaires.*
- 24 *Lundi. Jeûne*. La Vigile de Noël: *violet*. 209. A la fin du seul iij R., *Gloria Patri*; sans *Te Deum*. Messe ppr. Préface commune.
- 25 *Mardi. NOEL*. Annuel-maj. *blanc*. Il n'y a p. de y Sacerdot. et on commence Laud. absolument par le 1^{er} Ps. du Dim. Aux Heur. Dox. *Qui natus*, et pend. toute l'Oct. A Tierce etc. Or. *Concede*. (Pour les Mess. V. l'autre Bref.)
- 26 *Mercredi*. S. Etienne, I Mart. Sol. *rouge*. Mém. de tous les Mart. et de Noël à L. et à la M. (A la Messe pour les Mart. Ors. du 1^{er} Nov. en ajoutant *Martyrum à Sanctorum*.) *Cred*. Préf. et *Communic*. de Noël. — A Vêp. et à Comp. comme dans le Brev.
Au Chœur, Messe et Vêpres chantées.
- 27 *Jeudi*. S. Jean, Ap. et Evang. D.-maj. *blanc*. Pss. de la Fér. exc. à Vêp. et à Comp. Mém. de Noël à L. et à la M. *Cred*... etc. comme hier.
- 28 *Vendredi*. Les SS. Innocens. D.-maj. *violet*. [Au II Noct. on peut diviser la v^e Lec. (243) au point placé avant Itaque Christus, et omettre aujourd. la vj.] On dit *Te Deum*. Mém. de Noël à L. et à la M. à laquelle on peut continuer de dire *Gloria in exc.* l'Allél. avec son y; *Cred*. etc. comme le jour de Noël. — A Vêp. mémoire de Noël.

- 29 *Samedi*. De l'Oct. Sem. *blanc*. 253. Ant. etc. du I N. du Dim. 248, où se retrouve aussi l'Inv. et l'Hym.; Leçs. du 29 Déc. 253; *Y* Sacerd. *Cantate*, 221. A L. ce qui est marq. à la même p. 221. M. *Puer natus*, avant celle de S. Silvestre. — A Vêp. Pss. et Ant. de Noël, etc. 247.
- 30 DIM. DANS L'OCT. *bl.* 248. Au I N. Leç. *Quid enim*, 255, avec deux divis. M. *Dum medium*; sans mém. *Credo*, etc. comme le jour de Noël.
- 31 *Lundi*. De l'Oct. Sem. *blanc*. Ant. etc. du HI Noct. du Dim. Leçs. du 31 Déc. 257: M. *Puer natus*, ij Or. de S. Silvestre, *Da quæ*. ij Or. à la M. *Loquebar*. — Vêp. de la Circoncision de N. S.

Le Missel de Léon forme un assez fort in-4°, sous ce titre : *Missale secundum verum usum insignis Ecclesiæ leonensis, una cum dictæ Ecclesiæ institutis consuetudinibusque... impressum.. Paris. an. M cccc xxvj.* Ce que M. Tresvoux a dit du Bréviaire de Léon de 1516, après l'avoir conféré avec l'ancien Bréviaire de Paris, on doit le dire de ce Missel. Sauf quelques exceptions, presque toutes relatives aux Saints du pays, il est littéralement conforme à l'ancien Missel parisien (édit. de 1539), sur lequel je l'ai collationné. On y voit les cérémonies qui s'observent encore de nos jours, à Paris, à Tours, à Toulouse, la veille et le jour de Noël, le Mercredi des Cendres, le Dimanche des Rameaux, le Jeudi et le Vendredi-Saint. Aujourd'hui, les prières et les rubriques qui constituent l'*Ordinaire* de la Messe sont les mêmes à Paris et à Rome; la plupart des autres rubriques du nouveau Missel de Paris se retrouvent dans celui de Léon, avec le même chant, avec beaucoup de Proses, avec des Epîtres et des Evangiles propres pour la iv et pour la vj Férie de presque toutes les semaines de l'année. Sur divers autres points et pour tout l'*Ordinaire* de la M., les paroles du *Canon* exceptées, le Missel de Léon diffère de l'ancien Missel romain (*Missale secundum ritum SS. Ecclesiæ romanæ*, imprimé à Paris en 1542 (1), gardé à la bibliothèq. de Quimper); et en plusieurs choses, il indique une antiquité plus haute, par ex. : à la Messe du Samedi des Quatre-Temps. Son Calendrier diffère aussi beaucoup de l'ancien Calendrier romain. — Pour plus amples renseignements, voir la *Notice* de M. Caron, sur les anciens rites de l'Eglise de Paris, publiée en 1846. (Ed.)

(1) Pour les Franciscains.

ORDO

DIVINI OFFICII,

CUM FESTIS DIOECESI PROPRIIS.

† Attentis tantum S. R. C. rescriptis apud Merati, in *Serie altera Decr.* n° 227, 315, 322, meo quidem iudicio, potuissent SS. Yvo, Samson et Guillelmus illam in hoc Ordine genuinam sedem obtinere quam in omnib. antiquior. kalendariis habent et in diœcesano Brev. anni 1835 : similiter SS. Joân. Nepôm. J. Fr. Regis et Stanislaus *Kotska* veris suis diebus poni; cum eorum Off. sint à multis annis diœcesi propria, et in hoc Ordine *Duplicia*. Ex his tamen, pro solo S. Yvone quo nullus alius olim in Cornubia post S. Corentin. celebrin. et pro S. Stanislaô cujus Festum ob solem. incorrupti corporis Transl. Clemens X diei 13 Nov. affixit, aliquam loci mutatio. salvâ meliori sententiâ, hic iterum proposuimus. — Licet sit in priorum SS. numero B. Pulcheria, proprius tamen ad diœcesim S. Golvinus attinet, qui eodem die ex Proprio Leon. occurrens, de mente ipsius S. R. C. prius honorandus certò videtur. — Notæ asteriscis indicatæ in fronte præced. Ordinis, ad hunc quoque plus minusve spectant. [Ed.]

JANUARIUS.

- 1 Fer. 2. Circumcisio Dni. dup. 2 cl. *alb.* dox. et *Y* Primæ : *Qui natus*, usq. ad Epiph. In M. *Cred.* prf. et *Communic.* de nativ. In V. com. seq. or. ppr.
- [Au Chœur, M. et Vêp. chantées.]
On peut commencer Matines à 2 heures.
- 2 F. 3. Oct. S. Stephani; dup. *rub.* com. s. Joân. et ss. Inn. in L. et M. *Cred.* sola prf. nat. Vesp. à cap.. com. pr. et ss. Innocent.
- 3 F. 4. Oct. s. Joân. dup. *alb.* com. ss. Inn. in L. et M. *Cred.* prf. apost. In V. com. seq.
- 4 F. 5. Oct. ss. Innocent. dup. *rub.* Off. ut *ibi* notatum est. In M. *Gloria in exc.* et *Allel.* sine *Cred.* prf. nat. Vesp. ut in Brev. (et sic quoties de Vesp. nihil in Ord. dicitur.)

- 5 F. 6. Vigil. epiph. sem. *alb.* Off. ut *ibi.* In M. 3 or. *Deus qui salutis*, prf. nat. V. de seq. dox. et γ . Prim. *Qui apparuisti.* per oct.
 6 Sab. EPIPHANIA DNI. dup. 1 cl. *alb.* et per octav. Off. hodie inchoat. ab ant. *Afferte.* In M. *Cred.* prf. et *Communic.* ppr. per oct. In V. com. Dom.
 7 DOM. INF. OCT. sem. lecs. I N. de *Epist. ad Cor.* et per hebdom. com. oct. in L. et M. sine 3 or. Prim. ut heri. In V. com. oct.

[Au Chœur, on célèbre l'Epiphanie de N. S. sans mém.]

- 8 F. 2. de 2 die inf. oct. sem. ad *Benedict.* et *Magn.* ant. variæ per oct. Missa de die; 2 or. *Deus qui salut.* 3 *Ecclesiæ*, vel pro Papa.
 9 F. 3. de 3 die. Missa ut heri.
 10 F. 4. de 4 die. In V. com. s. Hygini.
 11 F. 5. de 5 die inf. oct. com. s. mart. in L. et M. 3 or. *Deus qui salutis.*
 12 F. 6. de 6 die. Vesp. de seq. or. ppr.
 13 Sab. Octava Epiph. d.-maj. M. ppr. V. de seq. com. oct. et Dom. dox. et γ . Prim. *Qui natus.*
 14 DOM. II. post Epiph. SS. Nom. Jesu : d. 2 cl. *alb.* 9 lec. et com. Dom. et s. Felicis in L. et M. prf. nativ. evang. Dom. in fine. In M. *sol. nil de s. Felic.* In V. com. seq., Dom. et s. Mauri, abb.
 15 F. 2. s. Pauli, I Eremit. dup. *alb.* lecs. I N. è Dom. pr. 9 lec. et com. s. abb. in L. et M. Vesp. ut in Brev. et sic diebus seq. *Suffragia cras resumuntur.*
 16 F. 3. s. Marcelli, M. sem. *rub.* In M. 2 or. *Deus qui salut.* 3 *Eccles.* vel pro P.
 17 F. 4. s. Antonii, ab. dnp. *alb.* Vesp. ut in Brev.
 18 F. 5. Cathedræ s. Petri Romæ : dup.-maj. *alb.* ut *ibi*; *Cred.* prf. apost.
 19 F. 6. s. Canuti, Mart. sem. *rub.* ut *ibi.* In M. 3 or. *Deus qui salut.*
 20 Sab. ss. Fabiani et Sebastian. M. dup. *rub.* V. à cap. com. pr. et Dom.
 On peut commencer Matines à 2 heures. un quart.
 21 DOM. III. s. Agnetis, Virg.-Mart. dupl. *rub.* 9 lec. et com. Dom. in L. et M. et evang. in fin. In V. com. Dom. et seq.

- 22 F. 2. ss. Vincentii et Anastas. M. sem. *rub.* lecs. I N. è Dom. pr. ors. ut die 16. Vesp. ut in Brev.
 23 F. 3. s. Raymundi de Pennafort, C. sem. *alb.* ut *ibi.* 3 or. *Deus qui salut.*
 24 F. 4. s. Timothei, M. sem. *rub.* ors. ut die 16.
 25 F. 6. Conversio s. Pauli : d.-maj. *alb.* ut *ibi*, totâ die; *Cred.* prf. apost.
 26 F. 6. s. Polycarp. M. sem. *rub.* 2 or. *Deus qui salut.* 3 *Eccl.* V. de seq. *O Doct.* com. pr.
 27 Sab. s. Joan. *Chrisostom.* Doct. dup. *alb.* *Cred.* In V. com. Dom. et s. Agnetis 2°. *Cras, si lib. de ss. Trin. d.-maj.*
 28 DOM. IV post epiph. *virid.* 9 lec. et com. s. Agnet. in L. et M. 3 or. *Deus qui sal.* V. de seq. com. Dom.
 29 F. 2. s. Francisci Sales. P. dup. *alb.*
 30 F. 3. s. Martinæ, V.-M. sem. *rub.* ors. ut die 26.
 31 F. 4. s. Petri *Nolasci*, C. dup. *alb.* In V. com. seq.

FEBRUARIUS.

- 1 F. 5. s. Ignatii, M. sem. *rub.* ors. ut 26 jan. V. sine com. dox. et cras, γ Prim. *Qui natus.*
 2 F. 6. PURIFICATIO B. VIRG. d. 2 cl. *alb.* In M. *Cred.* prf. nat. In V. com. seq. in P. 73, et s. Blasii, Ep. et M. Completorio dicto, *Ave regina.*

[Au Chœur, Messe et Vêpres chantées.

Avant la Grand'M. bédict. des Cierges que l'on porte allumés à la procession. et que l'on reprend dans le Chœur à l'Evang. et dep. l'élévation jusqu'à la Communion.]

- 3 Sab. s. Genovefæ, V. dup. *alb.* 9 lec. et com. s. Blasii in L. et M. In V. com. seq. *Benedicamus Dno.* cum. dupl. *Allel.* et deinceps dic. *Laus tibi Dne.*
 4 DOM. SEPTUAGES. 2 cl. sem. (*Aux Dim. et aux Fér. jusqu'au Jeudi-saint : violet.*) Ad Prim. *Dnus. regnavit*, loco ps. *Confitem.* in omn. Dom. usque ad pascha. V. de seq. com. Dom.
 5 F. 2. s. Agathæ, V.-M. dup. *rub.* V. de seq. ut in P. 76, com. s. Joseph. pr. et s. Doroth.
 6 F. 3. Desponsatio B. V. dup. *alb.* ut in P. et Supplem. In V. com. s. Joseph et seq.
 7 F. 4. s. Romualdi, Abb. dup. *alb.* V. à cap..

- 8 F. s. Joan. *de Matha*, C. dup. *alb.* V. à cap. de seq. è 14 jan. O Doct. com. pr. et s. Apoll.
 9 F. 6. s. Hilarii, Doct. *dup. alb.* 9 lec. et com. s. Virg. in L. et M. *Cred.* V. à cap. de seq. com. præcel.
 10 Sab. s. Scholasticæ, V. dup. *alb.* In V. com. seq.
 11 DOM. SEXAGES. V. de seq. com. Dom.

Annoncez les Retr. bretonnes qui s'ouvriront le 24, pour les hommes, à Lesneven et à Quimper.

- 12 F. 2. s. Andreæ *Corsini*, Pont. 4 *huj.* dup. *alb.* In V. com. seq. 28 jan. in P.
 13 F. 3. s. Juliani, P. sem. *alb.* Miss. *Statuit*, 2 or. *A cunc.* 3 ad lib. V. de seq. in P. 56, com. pr. et s. Valentini.

On peut commencer Matines à 2 heures et demie.

- 14 F. 4. Pretiosi Dni. sanguinis effus. d.-maj. *rub.* com. s. Valentini in L. et Miss. votiva de Passione; Epist. *Christus*, è Dom. Passion. *Cred.* prf. crucis. In V. com. seq. et ss. Faustini et Jovitæ.
 15 F. 5. s. Gildasii, Ab. 6 *huj.* in P. *leon.* sem. *alb.* lecs. II N. ppr. vel de Comm. confess. loco 2; lecs. III N. de Abbat. 9 lec. et com. ss. Mart. in L. et M. 3 or. *A cunc.* — *Cras, si lib. de ss. Cordé Jesu.*
 16 F. 6. de ea. M. Dom. pr. sine Tractu; ors. ut die 13. V. de seq. in P. *leon.*
 17 Sab. s. Guevroci, Ab. dup. *alb.* Off. ut die 15, sine com. In V. com. seq. et s. Simeon.
 18 DOM. QUINQUAGES. conl. s. Mart. in L. et M. 3 or. *A cunc.*

[Aujourd'hui, dans les Eglises où l'on chante la M. devant le S. S. exposé pour les Prières des XL heures, on fait seul. mém. du S. S. — Lundi et Mardi, à la M. vot. du S. S. *Gloria in exc. Cred.* Préf. de Noël.

Les auteurs convienn. que ces Prières se font pour une fin grave. Mais ils sont partagés au sujet de la mém. de l'Off. aux M. vot. chantées *pro re gravi*. En présence des deux sentiments opposés, plusieurs prennent un parti mitoyen : ils font mém. quand l'Off. est Doub. ou privilégié; ils ne font pas mém. quand l'Off. est d'un Semid. ordin. ou, comme demain, d'une Férie mineure.]

- 19 F. 2. et 3, Off. fer. Ad *Magn.* ant. ppr.

La célébration des Mariages finit le 20.

- 21 F. 4. *Cinerum* : preces ad omnes hor. prf. ppr. per Quadrag. Vesp. de seq. com. s. Pauli et fer.

[Au Chœur, *Grand M. précédée de la bénéd. et imposition des Cendres.* — Samedi et tous les jours suiv. excepté les Dim. les Vêp. se diront avant le repas; (cela n'est que de conseil pour ceux qui récitent en particulier, de même que l'art. suiv.) On se met à genoux, quand l'Off. est de la la Fér. à toutes les prières, et l'on ne se relève qu'après l'Or. qui les suit; l'Officiant se lève seul pour dire cette Oraison.]

- 22 F. 5. Cathedræ s. Petri *Antioch.* d.-maj. *alb.* 9 lec. fer. com. s. Pauli et fer. in L. et M. *Cred.* prf. apost. ev. fer. in fine. In V. com. s. Pauli et fer.
 23 F. 6. de ea. in M. 3 or. vigil. s. Matth. Vesp. de seq. com. fer.
 24 Sab. s. Matthiæ, Ap. d. 2 cl. *rub.* 9 lec. com. et in fine M. evang. fer. *Cred.* prf. ap. In V. com. seq.
 25 DOM. I QUADR. 1 cl. sem. — *Cras*, de fer. 2.
 27 F. 3. de ea. Vesp. de seq. com. fer.
 28 F. 4. *Quat.-Temp.* s. Ruelini, Pont. sem. *alb.* de Comm. 2 loc. 9 lec. et com. fer. in L. et M. *Sacerdotes*, 3 or. *A cunc.* ev. fer. in fine. V. de seq. in P. 91, com. pr. et fer.

MARTIUS.

- 1 F. 5. s. Albini, P. dup. *alb.* 9 lec. et com. fer. in L. et M. *Statuit*, et evang. in fine. Vesp. de seq. in P. 82, com. pr. et fer.

On peut commencer Matines à 2 heures trois quarts.

- 2 F. 6. *Q.-T.* Quinque Plagarum Dni. d.-maj. *rub.* Miss. vot. de Passione, com. et in fine, ev. feria; *Cred.* prf. cruc. In V. com. seq. et fer.
 3 Sab. *Q.-T.* s. Guengaloei, Ab. d. *alb.* ut in P. et Suppl. 9 lec. etc. ut die 1. In V. com. seq. et s. Lucii.
 4 DOM. II QUADR. com. s. mart. in L. et M. 3 or. *A cunc.* In V. com. seq. *hodie.*

Annoncez la Retraite bretonne pour les femmes, qui s'ouvrira le 17 à Quimperlé.

- 5 F. 2. s. Casimir. C. sem. *alb.* 9 lec. et com. fer. in L. et M. 3. or. *A cunc.* ev. fer. in fine. V. de seq. 2 *huj.* com. pr. et fer.
- 6 F. 3. s. Joevini, Pont. dup. *alb.* lecs. in P. leon. vel de Comm. 1 loc. 9 lec. et com. fer. in L. et M. *Statuit*; ev. fer. in fine. Vesp. à cap. de seq. com. pr. etc.
- 7 F. 4. s. Thomæ Aquin. Doct. d. *alb.* ut ibi. In M. dr. *Cred.* et ev. fer. in fine.
- 8 F. 5. s. Joan. de Deo : dup. *alb.* 9 lec. com. et in fine M. ev. fer.
- 9 F. 6. s. Franciscæ, Vid. d. *alb.* 9 lec. etc. ut heri.
- 10 Sab. ss. 40 Mart. sem. *rub.* 9 lec. et com. fer. in L. et M. 3 or. *A cunc.* ev. fer. in fine. V. à cap. de seq. com. pr.
- 11 DOM. III QUADR. V. de seq. com. Dom.
- 12 F. 2. s. Pauli, I Leon. Ep. d. 2 cl. *alb.* ut in P. leon. vel de Comm. 1 loc. 9 lec. et com. fer. in L. et M. *Statuit*, Epist. *Mementote*, *Cred.* ev. fer. in fine. In V. com. seq. *hodie*, et fer.
- 13 F. 3. s. Gregorii Magni, Doct. d. *alb.* 9 lec. et com. fer. ut heri; *Cred.* — Diebus 14, 15 et 16, de fer.
- 16 F. 6. de ea. Vesp. de seq. com. fer.
- 17 Sab. s. Patricii, Pont. sem. *alb.* 9 lec. etc. ut die 10. V. à cap. de seq. com. pr.
- 18 DOM. IV QUADR. Vesp. de seq. com. Dom.
- On peut commencer Matines à 3 heures.
- 19 F. 2. s. Joseph, Sponsi B. V. d. 2 cl. *alb.* 9 lec. et com. fer. in L. et M. et ev. in fine. In V. com. seq. à 18 in P. et fer.
- 20 F. 3. s. Gabriel. Arch. d.-maj. *alb.* 9 lec. etc. ut heri. *Cred.* In V. com. seq. et fer.
- 21 F. 4. s. Benedicti, Ab. d. *alb.* 9 lec. etc. ut die 19. Biduo seq. de fer.
- 24 Sab. de eo. Vesp. à cap. de seq.
- [Ce qui regarde le T. de la Pass. com. dans l'autre Bref, p. 15. — L'Annonciation ne sera point célébrée dans le Chœur le 26 qui n'est pas son propre jour.]
- 25 DOM. PASSIONIS. V. de seq. com. Dom.
- 26 F. 2. Annuntiat. B. V. d. 2 cl. *alb.* 9 lec. etc. ut die 19; *Cred.* prf. ppr. — Triduo seq. de fer.

- 30 F. 6. Compassio B. V. d.-maj. *alb.* ut ibi; ev. fer. in fine M. — Cras de Sab.

APRILIS.

1 DOM. PALMARUM. 1 cl. sem.

[A la M. avant la Passion, on ne dit ni *Munda cor*, ni *Dominus vobiscum*, et l'on ne fait le signe de la Croix, ni sur le livre ni sur soi : après les mots qui exprim. la mort de N. S. le Céléb. suivant l'usage, et tous les assistants baissent la terre. (Cela s'observe aux autres Pass. de la Sem.) A la fin des M. basses, l'Ev. *Cum appropinq.* Avant la Grand'Messe, bén. et distrib. des Ram. que l'on doit avoir à la main pend. la Process. et pend. que l'on chante la Pass. Le Diacre, ayant dit *Munda cor*, à l'endroit marqué, demande la bénéd. au Céléb. qui, à la fin, baise le livre et est encensé à l'ord. (Cela s'omet le Vendredi-saint.)

Annoncez la Quête de Pâq. pour les Séminaires.

- 2 F. 2. de ea, et sic biduo seq. Ad L. et H. ant. ppr.
- 5 F. 5. In Cœna Dni. Miss. ut in altero Ordine : *alb.*

On peut commencer Matines à 3 heures un quart.

- 6 F. 6. Parasceves : *niger*.

[Au Chœur, après None, on étend une nappe blanche sur l'Autel, pour la Messe des *Présanctifiés*. Avant les Ors. qui se chantent à la suite de la Pass. le Diacre dit : *Flectamus...* et le Sous-Diacre *Levate*, excepté avant la viij. Or. (Tout le Chœur doit écouter ces avertissements en silence et seulement répondre *Amen* après chaque Or. exc. après la 8^e. Si le Célébrant est seul à l'Autel, c'est lui qui doit chanter *Flectamus...* et *Levate*.) Après l'Ant. *Ecce lignum*, on découvre les Croix. (On ne découvre les Statues que demain : V. le Missel.]

- 7 Sab. Sancto.

[A l'heure convenable, on pare les Autels, et on place le Cierge pascal sur son chandelier, dans le lieu qu'il doit occuper. Le Céléb. porte une Étole et une Chappe *violettes*, quand il bénit le Feu nouveau, et pendant que le Diacre, en ornements *blancs*, chante l'*Exultet*. Il prend un Manipule et une Chasuble de couleur *violette* avant de lire les Prophéties : il les quitte et reprend la Chappe avant d'aller bénir les Fonts. V. le Miss. A la M. *blanc* : on dit le Pss. *Judica*, avec *Gl. Patri*; puis *Kyrie*, etc. et *Gloria in exc.* A l'Ey. on ne porte ni la Croix ni les Cierges, mais

l'encens seulement. On ne dit ni Introit, ni Offert. ni *Agnus Dei*, ni Communion.]

* Depuis ce jour jusqu'à l'Avent, quand une autre couleur ne sera pas indiquée : blanc.

- 8 DOM. PASCHA. d. 1 cl. In M. prf. *sed in hac... die; Communic. et Hanc igitur* ppr. per oct.

Annoncez les Retr. bretonnes qui s'ouvriront pour les femmes, le 21, à Lesneven et à Quimper.

- 9 F. 2 et 3, de oct. d. 1 cl. *ut ibi.*

[Ces deux jours, au Chœur, M. et V. chantées]

- 11 F. 4, 5, 6, de oct. sem. *ut ibi.*
 13 F. 6. de oct. in V. com. S. Tiburtii et soc.
 14 Sab. de oct. sem. com. ss. mart. in L. et M. Vesp. dup. sub una ant. *ut ibi.*
 15 DOM. I. post Pasc. d.-maj. Prim. sine ps. *Confitem. ⁊ Qui surrex.* prf. pasch. *sed in hoc*, usque ad ascens. nisi aliter notetur. In V. com. seq. in P. 110.

La célébration des Mariages recommence demain.

- 16 F. 2. s. Paterni, Pont. dup. *Vid.* rubricam positam post commune Mart. paschale. M. *Statuit*, cum dupl. *Allel.* ad Introit. et uno ad Offert. et Commun. V. à cap. de seq. com. pr. et s. Anicet.
 17 F. 3. s. Francisci de *Paula*, è 2; dup. 9 lec. et com. s. mart. in L. et M. Vesp. à cap..
 18 F. 4. s. Mariæ Ægypt. dup. in P. Leon. vel de Comm. nec virg. nec mart. M. *Cognovi*. V. à cap. de seq. è 4; ant. *O Doct.* (et sic quoties fit de Doct.) com. pr.
 19 F. 5. s. Isidori, Doct. d. *Cred.* V. à cap..
 20 F. 6. s. Vincent. *Ferr.* è 5. dup. V. à cap..

On peut commencer Matines à 3 heures et demie.

- 21 Sab. s. Anselmi, Doct. d. *Cred.* In V. com. seq. *Cras si lib. de ss. Trinitate: d.-maj.*
 22 DOM. II. In V. com. seq. et crucis.

Annoncez la Retraite bretonne pour les hommes, qui s'ouvrira le 5 Mai, à Quimperlé.

- 23 F. 2. s. Georgii, M. sem. *rub.* com. cruc. 2 or. *Conced.* 3 *Eccl.*... V. de seq. in P. com. præced.

- 24 F. 3. s. Fidelis, M. dup. *rub.* V. de seq. com. pr.
 25 F. 4. s. Marci, Evang. d. 2 cl. *rub.* *Cred.* prf. ap.

Litan. SS. — Abstinencia à carnibus. — Processio : ad Statio. M. *Exaudivit*, ut ibi : *violaceus*.

- 26 F. 5. ss. Cleti et Marcellini, M. sem. *rub.* com. et ors. ut die 23. V. de seq. *O Doct.* com. pr.
 27 F. 6. s. Leon. Magni, Doct. è 11; *Cred.* In V. com. seq. è 7, or. *Adesto*; et s. Vital.
 28 Sab. s. Gonerii : sem. de Comm. conf. 2 loc. 9 lec. et com. s. mart. et cruc. M. *Justus*; 3 or. *Conced.* V. de seq. com. Dom. et pr.
 29 DOM. III. Patrocini s. Joseph : d.-maj. 9 lec. et com. Dom. in L. et M. et ev. in fine. In V. com. seq. et Dom.
 30 F. 2. s. Catharinæ *Senensis*, V. dup. Vesp. ut in Brev.

MAIUS.

- 1 F. 3. s. Philippi et Jacobi, Ap. d. 2 cl. *rub.* ut ibi.
 2 F. 4. s. Athanasii, Doct. dup. *Cred.*
 3 F. 5. Inventio ss. Crucis : d. 2 cl. *rub.* ut ibi.
 4 F. 6. s. Monicæ, Vid. d. Vesp. à cap..
 5 Sab. s. Pii, P. dup. V. de seq. com. pr. et Dom.
 6 DOM. IV. Translat. s. Corentini : d. 2 cl. 9 lec. etc. ut 29 april. In V. com. seq. et Dom.
 7 F. 2. s. Stanislai, M. d. *rub.* lecs. IN. è Dom. pr.
 8 F. 3. Apparit. s. Michael. Arch. d.-maj. *Cred.*
 9 F. 4. s. Gregorii *Nazian.* Doct. d. *Cred.*
 10 F. 5. s. Antoini, Pont. sem. ut ibi; com. cruc. 3 or. *Conced.* V. à cap. com. pr. et cruc.

On peut commencer Matines à 3 heures 3 quarts.

- 11 F. 6. s. Tudini, Ab. sem. lecs. II N. de Com. conf. 1 loc. com. cruc. 2 or. *Conced.* 3 *Eccl.* vel pro P. V. à cap. com. pr. et cruc.
 12 Sab. ss. Nerei et Soc. M. sem. *rub.* com. et ors. ut heri. V. de seq. com. Dom. et pr.
 13 DOM. V. s. Brioci, Pont. d. in P. 9 lec. et com. Dom. in L. et M. *Statuit*, et ev. in fine. V. de seq. com. pr., Dom. et s. Bonif. M.
Triduo seq. litanie, etc., ut die 25 aprilis.

- 14 F. 2. *Rogat.* s. Joan. ante P. L. è 6 : d. -maj. *rub.* 9 lec. et com. fer. ac s. mart. in L. et M. ev. fer. in fine. In V. com. seq. or. *Adesto.*
- 15 F. 3. s. Primal. C. sem. omnia de Comm. conf. 2 loc. com. cruc. M. *Justus*; 2 or. rog. 3 *Conced.* V. à cap. com. pr. et cruc.
- 16 F. 4. *Vig. Ascens.* s. Ubald. Pont. sem. 9 lec. et com. vig. in L. et M. 3 or. rog. ev. fer. in fin. Vesp. sine com.
- 17 F. 5. ASCENS. DNI. d. 1 cl. *Cred.* prf. et *Commun.* ppr. per oct. In V. com. seq.
- 18 F. 6. s. Venantii, M. d. *rub.* com. oct. in L. et M. *Cred.* V. à cap. com. pr. et oct.
- 19 Sab. * s. Yvo. in P. 139; d. com. oct. in L. et M. *Os justi*; *Cred.* In V. com. seq. et oct.
- 20 DOM. INF. OCT. ut *ibi.* Prim. ut in fest. dup. In V. com. seq. *hodie*, et oct.

Le 27, Quête pour les Sémin. — Le 2 Juin, Retr. bret. pour les hommes à Lesneven et à Quimper.

- 21 F. 2. s. Bernardini, C. sem. com. oct. 3 or. *Conced.* *Cred.* V. de seq. 29 april. com. pr. et oct.
- 22 F. 3. s. Petri, M. d. *rub.* com. oct. *Cred.* V. à cap.
- 23 F. 4. s. Joan. *Nepomuceni*, M. è 17; dup. *rub.* in P. com. oct. *Cred.* V. de seq. com. pr.
- 24 F. 5. Octav. d. -maj. In V. com. seq. et s. Urb.
- 25 F. 6. s. M. Magdalene de *Pazzis*, Virg. sem. 9 lec. s. Urbani; com. fer. et s. mart. in L. et M. sola prf. ascens. Prim. et Compl. sine prec. et cras. In V. com. fer. et s. Eleutherii.
- 26 Sab. Vig. pent. com. s. mart. in L. tantum.

L'Off. du Chœur et la M. comme dans l'autre Bref, 20, de même demain et pend. l'Oct. exc. ce qui suit.

- 30 F. 4. com. s. Felicis in L. et M. In V. com. s. Petro-nillæ, et cras in L. et M.

JUNIUS.

- 1 F. 6. *Q.-T.* De oct. In V. com. ss. Marcellini et soc.
- 2 Sab. *Q.-T.* com. ss. mart. in L. et M. Vesp. de seq. com. Dom. In fine Off. *Salve Regina.*

- 3 DOM. Festum ss. Trin. d. 2 cl. (*Blanc, et toujours ainsi s'il n'est marqué autrement.*) Off. ut *ibi.* Ev. Dom. in fine M. In V. com. seq. et Dom.
- 4 F. 2. s. Petri *Cælest.* P. 19 maii; dup. V. à cap. de seq. 24 maii, in P. com. pr.
- 5 F. 3. s. Joan. Francisci *Regis*, C. d. Vesp. à cap. de seq. com. pr.
- 6 F. 4. s. Norbert. P. dup. V. sine com.
- 7 F. 5. FESTUM S. S. d. 1 cl. In M. Prosa, *Cred.* prf. nat. *Vid. alterum Ord.*
- 8 F. 6. de oct. sem. In M. 2 or. *Conced.* 3 *Eccl.* In V. com. s. Primi et Felic.

On peut commencer Matines à 4 heures.

- 9 Sab. de oct. com. ss. mart. in L. et M. 3 or. *Conced.* V. à cap. de seq. com. oct.
- 10 DOM. INF. OCT. sem. ut *ibi.* Prim. ut in dupl. V. de seq. com. Dom. et oct.

[Au Chœur, on célèbre la Fête-Dieu. A Vêp. mém. de S. Barnabé. — Pendant la semaine, si on célèbre l'Oct. au Chœur : M. et Vêp. des Fêtes occurr. les 3 premiers jours; les 3 derniers, si on l'approuve : De l'Oct. du S. S. *semid.* cette Oct. excluant les Fêtes transférées.]

Annoncez la Retraite bretonne pour les femmes, qui s'ouvrira le 23 à Quimperlé.

- 11 F. 2. s. Barnabæ, Ap. d. maj. *rub.* com. oct. in L. et M. prf. ap. In V. com. seq., oct et ss. mart.
- 12 F. 3. s. Joan. à *Fac.* (*Religieux-Prêtre, de S. Fagond ou Fagondez en Esp. xv siècle*) : d. 9 lec. ut *ibi* : com. oct. et ss. mart. in L. et M. *Cred.* prf. nat. Vesp. à cap. de seq. com. pr. et oct.
- 13 F. 4. s. Antonii à *Pad.* C. d. com. oct. in L. et M. *Cred.* V. de seq. com. pr.

[Au Chœur, II Vêp. du s. Conf. mém. (et demain M. comme le 6) de l'Octave.]

- 14 F. 5. Octava. In V. com. seq. *hodie* et ss. Viti ac soc. [An Chœur, Vêp. *semid.* de l'Oct. qui continue; seule mém. des ss. Mart. Demain, mém. des mêmes à la M. du S. S. 3 or. *Concede.*]
- 15 F. 6. s. Basillii, Doct. d. 9 lec. ss. mart. et com. in L. et M. *Cred.* V. à cap. de seq. 26 maii, com. pr.

[Au Chœur, Vêp. sem. de l'Octave.]

- 16 Sab. s. Philippi *Neri*. dup. V. à cap. de seq. com. pr. et sab.

[Au Chœur, M. du S. S. com. le 6; Vêp. du jour de l'Octave, à *Magn.* Ant. *O quàm suavis*, seule mém. du Sam.]

- 17 DOM. III post pent. S. Hervei : dup. ut in P. Leon. vel de Communi conf. 1 loco; 9 lec. et com. Dom. in L. et M. *Os justi*; *Cred.* prf. Trinit. ev. Dom. in fine. V. à cap. de seq. 1 huj. in P. com. pr., Dom. et ss. Marci et Marcelliani, mart.

[Au Chœur, l'Octave de la Fête-Dieu; mém. et deruiér Evang. du Dim. — A Vêp. mém. du suiv. du Dim. et des ss. Mart. Procession du S. Sacrement.]

Annoncez les Retr. bret. qui s'ouvriront le 30, pour les femmes à Lesneven et à Quimper.

- 18 F. 2. s. Ronani, Pont. d. 9 lec. et com. ss. mart. in L. et M. *Sacerdotes*, cum evang. *Ecce nos* à Miss. pro abb. V. à cap. de seq. com. pr. et ss. mart.
- 19 F. 3. s. Julianæ *Falconieri*, Virg. ut ibi. In V. com. seq. et s. *Silverii*.
- 20 F. 4. s. Hermenegildi, M. 13 april. sem. *rub.* 9 lec. et com. s. mart. in L. et M. 3 or. *A cunc.* V. de seq. in P. com. pr.
- 21 F. 5. s. Ludovici *Gonzagæ*; dup. Miss. ut in Suppl. In V. com. seq. et s. *Paulini*.
- 22 F. 6. ss. Soter. et Caii. M. 22 apr. sem. *rub.* 9 lec. et com. s. pont. 3 or. *A cunc.* V. à cap. de seq. com. pr.
- 23 Sab. s. Margaritæ, *Scotorum* Regina, 10 huj. sem. 9 lec. et com. vig. in L. et M. 3 or. *A cunc.* evang. vig. in fine. V. de seq. sola com. sab.
- 24 DOM. IV. NAT. S. JOAN. BAPT. d. 1 cl. 9 lec. et com. Dom. in L. et M. et evang. in fine. In V. com. Dom.
- 25 F. 2. oct. sem. 2 or. *Concede*, 3 *Eccl.* vel pro Papa. V. de seq. com. oct.
- 26 F. 3. ss. Joan. et Pauli, M. d. *rub.* ut ibi. V. à cap. de seq. in P. com. pr. et oct.
- 27 F. 4. ss. Irenæi et soc. M. dup. *rub.* com. oct. in L. et M. de Supplem. *Cred.* In V. com. seq. et oct.
- 28 F. 5. s. Leonis, P. sem. ut ibi; evang. vig. in fine M. Vesp. sine com.

- 29 F. 6. ss. PETRI ET PAULI, Ap. d. 1 cl. *rub.* com. omn. apost. in L. et M. *Cred.* prf. ap.

[Le décret donné, à Paris, le 9 Avril 1802 porte que l'en doit faire mém. de tous les Ap. à l'*Office* et à la M. On peut faire cette mém. si l'on veut, aux deux Vêp. et à L. com. à St. Brieuc, ou seul. à L. et à la M. comme à Paris : Ant. et y du Comm. Ors. ci-dessus, 23.]

- 30 Sab. *Jejun.* Commemor. S. Pauli, Ap. dup. *rub.* ut ibi. V. à cap. de seq. com. ss. Ap. et sab.

- 1 DOM. V post pent. Oct. s. Joan. d. (*rouge, à cause de la solennité des ss. Ap. transférée à ce jour.*) 9 lec. et com. Dom. et oct. in L. et M. *Cred.* prf. apost. ev. Dom. in fin. V. de seq. com. pr., Dom. oct. et ss. martyrum.

[Au Chœur, la M. com. le 29 Juin; mém. et à la fin, Ev. du Dim. — A Vêp. mém. du suiv. du Dim. et des ss. Mart.]

Annoncez la Retr. franç. pour les femmes, qui s'ouvrira le 14 à Quimper.

- 2 F. 2. Visitat. B. V. d.-maj. *alb.* ut ibi.
- 3 F. 3, 4, 5 : de oct. sem. *rub.* Off. et M. ut ibi.
- 6 F. 6. Octava : d. *rub.* V. à cap. com. pr.
- 7 Sab. * s. Golvini, Pont. dup. *alb.* (*blanc, et toujours ainsi, quand une autre couleur n'est pas marquée.*) Off. in P. leon. hodie, vel de Comm. 2 loc. M. *Sacerd.* V. de seq. in P. 146, com. ss. cord. M., pr. et sab.
- 8 DOM. VI. * FESTUM SS. CORDIS JESU : d. 2 cl. ut ibi; evang. Dom. in fine M. In V. com. ss. cord. M. Dom. et seq. hodie.

[Au Lutrín, (s'il n'y a p. de M. ppr.) Introit, Off. et Comm. du Sam. avant le Dim. de la Pass. Graduel du VII Dim. après la Pent. — A Vêp. Ant. de la Fête-Dieu (s'il n'y en a point de ppr.) Hymn. *Christe, fons jugis*, dans le Propr. 146, et dans le Brev. Pour mém. du très-s. Cœur de M. Ant. de son Off. *Beata mater.*]

- 9 F. 2. s. Elisabeth. Vid. sem. 2 or. *A cunc.* 3 ad lib. V. à cap. de seq. com. pr.

- 10 F. 3. VII Fratrum, M. sem. *rub.* ors. ut heri. V. de seq. in P. 182, com. pr. et s. Pii.
- 11 F. 4. s. Pulcheriæ, V. dup. 9 lec. et com. s. mart. in L. et M. diei 7 in Suppl. V. à cap. de seq. com. pr. et ss. mart.
- 12 F. 5. s. Joan. *Gualbert.* Ab. d. ut ibi.
- 13 F. 6. s. Anaclet. M. sem. *rub.* ors. ut die 9.
- 14 Sab. s. Bonaventuræ, Doct. d. In M. *Cred.* In V. com. sab. *Cras, si lib. de ss. Trin.*
- 15 Dom. VII. *virid.* V. de seq. com. Dom.
- 16 F. 2. B. V. de Carmelo : d.-maj. ut ibi.
- 17 F. 3. s. Alexii : sem. 2 or. *A cunc.* 3 ad lib. V. de seq. in P. com. pr. et ss. Symphor. et soc.
- 18 F. 4. s. Camilli *de Lellis* : d. 9 lec. et com. ss. mart. in L. et M. Vesp. à cap. de seq. com. pr.
- 19 F. 5. s. Vincentii *à Paulo* : d. V. à cap. de seq. in P. com. pr. et s. Margaritæ.
- 20 F. 6. s. Hieronymi *Æmiliani* : d. com. s. virg. in L. et M. Vesp. à cap. de seq. com. pr. et s. Prax.
- 21 Sab. s. Tenenani, P. dup. ut die 7, cum 9 lec. et com. s. virg. in L. et M. Vesp. à cap. de seq. com. pr. et sab.
- 22 Dom. VIII post pent. s. Mariæ Magdal. dup. 9 lec. et com. Dom. in L. et M. et ev. in fine. V. à cap. de seq. com. pr., Dom. et s. Liborii, Pont.
- Annoncez la Retr. française, pour les femmes, qui s'ouvrira le 4 Août à Lesneven.*
- 23 F. 2. s. Apollinaris, M. dup. *rub.* ut ibi. In V. com. seq. 15 huj. et s. Christinæ.
- 24 F. 3. s. Henrici, Imp. sem. 9 lec. et com. vig. et s. virg. in L. et M. ev. vig. in fine. Vesp. sine com.
- 25 F. 4. s. Jacobi, Ap. d. 2 cl. *rub.* ut ibi.
- 26 F. 5. s. Annæ, Matris B. V. d.-maj. In V. com. seq. in P. et s. Pantaleonis.
- 27 F. 6. s. Samson. Pont. d. 9 lec. et com. s. mart. in L. et M. *Statuit*, in Suppl. In V. com. seq.
- 28 Sab. s. Nazarii et soc. M. sem. *rub.* 2 or. *A cunc.* 3 ad lib. V. à cap. de seq. M. (ad *Magn. ant. Sapientia*), com. pr. et ss. Felicis et soc. *Cras, si lib. de ss. Trin.*
- 29 Dom. IX post pent. 1 augusti : sem. *virid.* com. ss.

- mart. in L. et M. 3 or. *A cunc.* V. de seq. com. Dom. et ss. Abd. et Senn. M.
- 30 F. 2. s. Guillelmi, Pont. in P. dup. 9 lec. ss. mart. et com. in L. et M. *Sacerd.* V. à cap. de seq. com. pr.
- On peut commencer Matines à 3 heures trois quarts.
- 31 F. 3. s. Ignatii *de Loyola* : dup.

AUGUSTUS.

- 1 F. 4. s. Petri *ad Vincula* : d.-maj. *alb.* ut ibi. In V. com. s. Paul., seq. in P. et s. Stephani.
- 2 F. 5. s. Germani, P. sem. 9 lec. ex duab. una, s. mart. et com. in L. et M. *Statuit*, 3 or. *A cunc.* V. à cap. de seq. com. pr.
- 3 F. 6. Invent. s. Stephani, I Mart. sem. *rub.* 2 or. *A cunc.* 3 ad lib.
- 4 Sab. s. Dominici : dup. V. de seq. com. pr. et sab.
- 5 Dom. X, 2 aug. Dedicat. S. Mariæ *ad Nives* : d.-maj. 9 lec. Dom. et com. in L. et M. et ev. in fine. V. de seq. com. pr., Dom. ac ss. Xisti et soc. M.
- Annoncez la Retr. franç. du 18, pour les femmes, à Quimperlé, et la Quête du 15 pour les Sémin.*
- 6 F. 2. Transfiguratio Dni. d.-maj. ut ibi.
- 7 F. 3. s. Cajetani : d. lecs. I N. è Dom. pr.
- 8 F. 4. ss. Cyriaci et soc. M. sem. *rub.* ors. ut die 3. V. à cap. com. pr. et s. Romani.
- 9 F. 5. s. Turiavi, P. 18 jul. sem. in P. leon. vel de Comm. 2 loc. 9 lec. et com. vig. et s. mart. in L. et M. *Sacerd.* ev. vig. in fine. Vesp. sine com.
- 10 F. 6. s. Laurentii, M. dup. *rub.* ut ibi.
- 11 Sab. de oct. sem. *rub.* ut ibi; 3 or. *Conced.* V. de seq. com. sab. et oct.
- 12 Dom. XI, 3 aug. s. Claræ, Virg. d. 9 lec. et com. Dom. et oct. in L. et M. ev. Dom. in fine. In V. com. Dom., oct. et ss. Hippolyti et Cass. M.
- 13 F. 2. de oct. sem. *rub.* ut ibi; 3 or. *Conced.* In V. com. s. Eusebii.
- 14 F. 3. *Jejun.* Off. de oct. M. de vig. *violaceus* : ut ibi. Vesp. sine com.

- 15 F. 4. ASSUMP. B. V. d. 1 cl. versus *Qui natus, Cred.*
prf. ppr. per totam oct. In V. com. seq.

Les cérémonies partic. à ce jour, comme ci-dessus, 27.

- 16 F. 5. s. Hyacinthi, C. dup. ut ibi, tota die.
17 F. 6. Oct. s. Laurenti d. *rub.* ut ibi.
18 Sab. de 4 die oct. Ass. sem. ut ibi; 3 or. de Spir. sto.
V. de seq. com. Dom. et oct.
19 Dom. XII post pent. 4 aug. s. Joachim, Patris B. V.
d.-maj. ut ibi; ev. Dom. in fine M. in V. com. seq.
(ant. et or. de doct.) Dom. et oct.
20 F. 2. s. Bernard. Doct. d. lecs. I N. è Dom. pr. lecs.
III N. et Missa de doct. com. oct. *Cred.* V. à cap.
de seq. com. pr. et oct.
21 F. 3. s. Joannæ-Fr. de *Chantal*, Vid. d. com. oct.
Cred. V. de seq. in P. com. pr. et ss. Timoth....
22 F. 4. Octava Ass. et Festum vitæ inter. B. V. d.-maj.
9 lec. et com. ss. mart. In V. com. seq.
23 F. 5. s. Philippi *Beniti*. dup. ut ibi; evang. vig. in fine
Missæ.
24 F. 6. s. Bartholomæi, Ap. d. 1 cl. *rub.*
25 Sab. s. Ludovici, Fr. Regis: dup. In V. com. seq. et
s. Zephirini. (*Cras si lib. de ss. Trin.*)
26 Dom. XIII post pent. 5 aug. *virid.* 9 lec. et com. s.
mart. in L. et M. 3 or. *A cunc.* 4 or. pro Anniv. con-
sechr. reverendiss. D. Episc. (è M. votiva.) V. de
seq. com. Dom.
27 F. 2. s. Josephi *Casalans*. C. dup. in P. Vesp. à cap.
de seq. com. pr. et s. Hermetis.
28 F. 3. s. Augustin. Doct. d. ut ibi; *Cred.* V. de seq.
com. pr. et s. Sabinæ.

On peut commencer Matines à 3 heures et demie.

- 29 F. 4. Decollat. s. Joan. Bapt. d.-maj. *rub.* ut ibi. In
V. com. seq. et ss. mart.
30 F. 5. s. Rosæ, Virg. dup. ut ibi.
31 F. 6. s. Raymundi *Nonnat.* dup. In V. com. seq. 19
jul., s. *Ægid.* et ss. Fratrum.

SEPTEMBER.

- 1 Sab. s. Marthæ, V. sem. 9 lec. et com. s. abb. et ss.
mart. in L. et M. Vesp. à cap. de seq. (ant. *Cum au-*

- disset*), com. pr. *Cras, si lib. de ss. Trin.*
2 Dom. XIV post pent. 1 septembr. de ea, sem. *virid.*
In V. com. seq. in P. leonensi.
3 F. 2. s. Fiacrii, C. sem. ut in P. vel de Com. conf.
1 loc. M. *Os justi*: 2 or. *A cunc.* 3 ad lib. V. à cap.
de seq. è 2, com. pr.
4 F. 3. s. Stephani, Hungariæ Reg. sem. ors. ut heri.
Vesp. de seq. com. præc.
5 F. 4. s. Laurentii *Jutiniani*, P. dup. ex P. *Cras, de*
fer. vel de S. S. et die 7, de ss. Corde, si lib.
6 De F. 5. *vir.* M. Dom. pr. sine *Gl. et Cred.*
7 F. 6. de ea; *virid.* ut heri. V. de seq.

On peut commencer Matines à 3 heures 1 quart.

- 8 Sab. NATIV. B. V. d. 1 cl. †. *Qui natus, Cred.* prf.
ppr. per oct. In V. com. sab. et s. Gorg. M.

[Au Chœur, Messe et Vêpres chantées.]

- 9 Dom. XV; 2 sept. s. Nom. Mariæ: d.-maj. 9 lec. et
com. Dom. et s. mart. in L. et M. evang. Dom. in
fine. In V. com. seq. et Dom.
10 F. 2. Nicolai *Tolentin.* dup. ut ibi, tota die.
11 F. 3. de oct. sem. ut ibi; 3 or. de Spir. sancto.
12 F. 4. et 5, de oct. 2 or. de Spir. sancto. 3 *Eccl.*..
14 F. 6. Exaltat. S. Crucis: d.-maj. *rub.* ut ibi.
15 Sab. Oct. quasi d.-maj. ut ibi. In V. com. seq., sab.
et s. Euphemiæ cum. soc.
16 Dom. XVI; 3 sept. ss. Cornelii et Cypriani, M. *rub.*
dup. ex P. 9 lec. et com. Dom. et ss. mart. in L. et
M. ev. Dom. in fine. V. à cap. de seq. com. pr. et Dom.

Annoncez la Retraite pour les Sœurs du tiers
Ordre, qui s'ouvrira le 29 à Lesneven

- 17 F. 2. Stigmatum s. Francisci: dup. V. à cap..
18 F. 3. * s. Josephi à *Cupertino* (in plerisque jam Brev.
hac die; in P. die 25, 223) dup. V. à cap..
19 F. 4. Q.-T. *Jejun.* s. Januarii et soc. M. d. *rub.* 9 lec.
et com. fer. in L. et M. et evang. in fine.
20 F. 5. ss. Eustachii et soc. Mart. dup. *rub.* ut ibi; ev.
vig. in fine Missæ.
21 F. 6. Q.-T. *Jejun.* s. Matthæi, Ap. d. 2 cl. *rub.* 9 lec.
com. et evang. fer. ut die 19; *Cred.* prf. ap. In V.

- com. seq. et ss. Mauriti ac soc.
- 22 sab. *Q.-T. Jejun.* s. Thomæ à Villanova, P. dup. 9 lec. et com. fer. et ss. mart. in L. et M. evang. fer. in fine. In V. com. seq. et s. Theclæ. *Cras, si lib. de s. Trin.*
- 23 DOM. XVII post pent. 4 sept. sem. *virid.* 9 lec. et com. s. virg. in L. et M. 3 or. *A cunc.* V. de seq. com. Dom.
- 24 F. 2. B. V. de Mercede : d.-maj. In V. com. seq.
- On peut commencer matines à 3 heures.
- 25 F. 3. s. Lini, M. è 23 : sem. *rub.* 2 or. *A cunc.* 3 ad lib. In V. com, seq.
- 26 F. 4. ss. Cypriani et Justinæ, M. simp. *rub.* invit. et hym. de Comm. pss. feriales; ~~et~~ à III Noct. in fine 2 *et Gloria Patri*; reliqua ut in semid. In M. ors. ut heri. V. de seq.
- 27 F. 5. ss. Cosmæ et Damiani, M. *rub.* ors. ut heri.
- 28 F. 6. s. Venceslæi, M. sem. *rub.* lecs. I N. è Dom. 5 septembris. In M. ors. ut die 25.
- 29 Sab. s. Michaelis, Archang. d. 2 cl. In M. *Cred.* In V. com. seq. *O Doct.* et sab. ant. *Adaperiat.*
- 30 DOM. XVIII post pent. 1 octobr. s. Hieronymi, Doct. d. 9 lec. et com. Dom. in L. et M. et ev. in fine. V. à cap. de seq. com. pr. et Dom.

Annoncez les Retraites bretonnes qui s'ouvriront le 15 Octobre pour les femmes, à Lesneven et à Quimper.

OCTOBER.

- 1 F. 2. s. Remigii, Pont. dup. lecs. I Noct. è Dom. pr. Vesp. de seq. com. præced.
- 2 F. 3. ss. Angelorum custodum : d.-maj. *Credo.* In V. com. seq. in P. coris.
- 3 F. 4. s. Melori, M. sem. *rub.* 2 or. *A cunc.* 3 ad lib. V. de seq. com. præced.
- 4 F. 5. s. Francisci *Assis.* dup. In V. com. seq. *Cras, si lib. de ss. Corde.*
- 5 F. 6. ss. Placidi et soc. Mart. simp. *rub.* omnia ut die 26 sept. ~~et~~ è II Noct. V. de seq.

- 6 Sab. s. Brunonis : dup. V. de seq. com. pr.; sab., s. Marci et s. Sergii cum sociis.
- 7 DOM. XIX; 2 oct. Festum Rosarii B. V. d.-maj. 9 lec. et com. Dom. et ss. mart. in L. et M. ev. D. in fine. In V. com. seq. et Dom.
- 8 F. 2. s. Brigittæ, Vid. dup. V. à cap..
- 9 F. 3. ss. Dionysii et soc. M. dup. ex P. *rub.* V. à cap. de seq. com. præced.
- 10 F. 4. s. Francisci *Borgiæ* : dup. ex P. In V. com. seq.
- 11 F. 5. *s. Clari, Nannet. Ep. sem. ut in P. leon. die 20 (*ad quem propter octavam s. Pauli transfer.*), vel de Com. 1 loc. M. *Statuit*; ors. ut die 3. *Cras, si lib. de ss. Corde.*
- 12 F. 6. de ea : *virid.* M. Dom. pr. sine *Glor.* et *Cred.* Vesp. sem. de seq.
- 13 Sab. s. Eduardi, Angl. Reg. sem. 2 or. *A cunc.* 3 ad lib. V. de seq. in P. 252, sola com. sab.
- On peut commencer Matines à 2 heures trois quarts.
- 14 DOM. XX; 3 oct. FESTUM SACERDOTII DOMINI : d. 2 cl. ut ibi. M. in suppl. *Cred.* prf. ppr. per oct. ev. Dom. in fin. In V. com. seq. et Dom.

[Au Lutrin, Introit, *Statuit*, au Comm. d'un M.-Pont. *All.* et *et Hic est*, à la M. *Sacerdotes Dei*; Offert. du XVIII Dim. après la Pent. Communion du XIII Dim. après la Pent. — A Vêp. Ant. de la Fête-Dieu; Hym. *Cessant figuræ**, dans le Propre aux I Vêp. et dans le Brév.

*L'Hym. *Non tingat aras*, se dit, à Rouen, aux I Vêp. de la Fête du S. Cœur. — Pour les II Vêp. du Sacerdoce, les Brév. de Rouen, de S. Prienc. le Propre du Séminaire S.-Sulpice, marquent aussi l'Hym. *Cessant.*]

- 15 F. 2. s. Theresiæ, V. dup. com. oct. in L. et M. *Cred.* V. à cap. de seq. in P. com. pr. et oct.
- 16 F. 3. s. Cognogani, P. dup. com. oct. in L. et M. *Statuit, Cred.* In V. com. seq. et oct.
- 17 F. 4. s. Hedvigis, Vid. sem. com. oct. in L. et M. 3 or. *Conced. Cred.* V. de seq. sine com. et cras.
- 18 F. 5. s. Lucæ, Evangel. d. 4 cl. *rub.* ut ibi, tota die, cum *et Qui es sacerdos*, ad Prim.
- 19 F. 6. s. Petri de Alcantara, C. dup. com. oct. *Cred.* V. à cap. de seq. com. pr. et oct.

- 20 Sab. s. Joah. à Kenti : dup. com. oct. *Cred.* V. de seq. in P. com. pr., sab. et s. Hilarionis.

[On ne fait pas mêm. du Sacerd. de N. S. parce que la Fête de demain se rapporte encore à N. S.]

On peut commencer Matines à 2 heures et demie.

- 21 DOM. XXI, 4 oct. Octava Sacerd. Dni. et Festum omn. ss. Episc. Pr. et Levit. præsertim Dioec. d.-maj. 9 lec. et com. Dom. et s. abb. in L. et M. ppr. ev. Dom. in fin. In V. com. seq. hodie in P. et Dom.

[Au lutrin, M. *Sacerdotes tui*. A Vêp. Ant. *Eccè sacerdos magnus*, etc., auxquelles on ne change rien; Hym. *O Sacerdotum*, non en son entier, com. au Comm. des Prêtr. dans le Brév. mais abrégée, com. dans le P. On dit d'abord, en omettant 3 vers à la 1^{re} strophe et le 1^{er} vers de la 2^e: *O Sacerdotum veneranda jura! Cum reum solvunt*, etc. on dit ensuite la 4^e strophe *Verba dum promunt*, puis la 6^e *Dum Sacerdot.* et. la Dox. A Magn. Ant. *Amaviteos..*]

- 22 F. 2. ss. Ursulæ et sociarum, M. dup. *rub.* lecs. I N. è Dom. pr. 9 lec. et com. s. abb. in L. et M. Vesp. à cap. de seq. è 14, com. pr.
- 23 F. 3. s. Callisti, M. dup. *rub.* V. de seq. com. pr.
- 24 F. 4. s. Raphaelis, Archang. d.-maj. in P. *Cred.* In V. com. seq. et ss. Chrysant. et Dariæ.
- 25 F. 5. s. Goesnovei, P. dup. ut in P. leon. vel de Com. 1 loc. 9 lec. et com. ss. mart. in L. et M. *Statuit.* V. à cap. com. pr. et s. Evaristi.
- 26 F. 6. s. Alori, P. dup. de Com. 2 loc. 9 lec. s. mart. et com. in L. et M. *Sacerd.* (in Cathed. *Cred.*)
- 27 Sab. de feriali Off. vig.; preces ad L. et Hor. M. ppr. *violaceus.* V. de seq. com. sab.
- 28 DOM. XXII; 5 oct. ss. Simonis et Judæ, Apost. d. 2 cl. *rub.* 9 lec. Dom. et com. in L. et M. (cum ejus ev. in fin.) et in Vesp.
- 29 F. 2. de ea : *virid.* lecs. è I Noct. Dom. pr. M. Dom. pr. sine *Gl.* et *Cred.* 2 or. *Fidelium.* 3 A *cunc.*
- 30 F. 3. de ea : *virid.* lecs. è fer. 2 post Dom. 5 oct. In M. 2 or. A *cunc.* 3 ad lib.
- 31 F. 4. *Jejun.* Vigilia omn. SS. *violaceus*; prec. ad L. et Hor. M. ppr. V. de seq.

- 1 F. 5. OMNIUM SS. d. 1 cl. *Cred.* per oct. Post Vesp. diei cantantur Vesp. defunct. ritu dupl.
- 2 F. 6. Commemor. omn. Fidelium defunct. dup. *niger.* Ante Off. defunct. fit de oct. sem. lecs. I N. è fer. 3 post Dom. 5 oct. V. à cap. de seq. in P. com. oct.

[Au Chœur, Service pour tous les fidèles défunts.]

- 3 Sab. s. Guinali (in Miss. leon. Guennaëli), Abb. sem. In M. 2 or. de Spir. s. 3 *Eccl.*... V. de seq. in P. com. sab. pr. et s. Vital...

[Sans mémoire de l'Octave, si l'on se conforme au Bref franc. si, réunissant par la pensée tous les restes bénis de tous les SS. on les vénère tous. en vue de la gloire que Dieu leur réserve.]

- 4 DOM. XXIII, 1 nov. Festum SS. Reliq. d. maj. 9 lec. et com. Dom. et ss. mart. in L. et M. ev. Dom. in fine. In V. com. seq. hod. et Dom.

[Au lutrin, introit *Sapientiam*; le reste à la Messe Intret. A Vêp. Ant. des Mart. *Isti sunt*; Hym. du Brév. et du Pr. *O vos unanimes.* A Magn. Ant. *Corpora*, 3^e des premières Vêpres des Martyrs.

- 5 F. 2. S. Caroli Borrom. P. dup. lecs. I N. è Dom. pr. sola com. oct. — Biduo seq. de oct. ors. ut die 3.
- 8 Fer. 5. Octava : dup. ut ibi, tota die.
- 9 F. 6. Dedicat. basil. Salvatoris : d. ut ibi. In M. *Cred.*; parenthesis secretæ omitt. V. à cap. de seq. com. pr. et ss. mart.
- 10 Sab. s. Andreæ Avellin. dup. ut ibi. V. de seq. sola com. sab. ante Dom. seq.

[La deuxième semaine de Novembre s'omet cette année.]

- 11 DOM. 3 nov. 5. post epiph. ANNIV. DEDIC. *Eccl.* ppr. d. 1 cl. 9 lec. et com. Dom. et evang. in fine M. In V. com. Dom. et seq.
- 12 F. 2. s. Martini, M. sem. *rub.* lecs. I N. è Dom. pr. com. oct. in L. et M. 3 or. *Conced.* *Cred.* V. de seq. in P. 295, com. ppr. et oct.
- 13 F. 3. * s. Stanislaï Kostk. d. com. oct. in L. et Missa

- Suppl. 33; *Cred.* In V. com. seq. in P. et oct.
 14 F. 4. s. Tremori, M. sem. *rub.* de Com. 1 loc. com. oct. M. ut in Suppl. 3 or. *Conced. Cred.* V. de seq. com. pr. et oct.
 15 F. s. Gertrudis, V. dup. com. oct. *Cred.* in V. com. seq. or. *Intercessio*, et oct.
 16 F. 6. s. Maudeti, Abb. sem. ut in P. leon. 190, vel de Com. conf. 2 loc. lecs. III Noct. et M. de abbat. com. ut die 3. V. à cap. de seq. com. pr. et oct.
 17 Sab. s. Gregorii *Thaumat.* P. sem. com. ut die 12. V de seq. com. sab. et præced.
 18 DOM. 4 nov. 6 post epiph. Octava Dedic. quasi d.-maj. 9 lec. com. et in fine M. evang. Dom. In V. com. seq., Dom. et s. Pontiani, M.

On peut commencer matines à 2 heures un quart.

- 19 F. 2. s. Elizabeth. Vid. d. lecs. 1 N. è Dom. pr. 9 lec. ut ibi. Vesp. ut in Brev. et dieb. seq.
 20 F. 3. s. Felicis *Valesii*: dup.
 21 F. 4. Præsentat. B. V. d.-maj. *Cred.* prf. ppr.
 22 F. 5. s. Cæciliæ, V. M. dup. *rub.* V. à cap...
 23 F. 6. s. Clementis, M. dup. *rub.* ut ibi. V. à cap...
 24 Sab. s. Joan. à *cruce*; dup. lec. 1 *Incipit. Amos*, 2 *Abdias*, 3 *Jonas*; 9 lec. ut ibi. V. de seq. in P. com. pr. et sab. ant. *Super muros*.
 25 DOM. ultima post pent. 5 nov. Patrocinii B. V. d.-maj. 9 lec. Dom. 24 et com. et ev. in fine M. In V. com. seq. hod. Dom. et s. Petri, M.
 26 F. 2. s. Catharinæ, V.-M. dup. *rub.* lec. 1 *Incipit Michæas*, 2 *Nahum*; 9 lec. et com. s. mart. in L. et M. Vesp. à cap. de seq. 11 huj. com. pr.
 27 F. 3. s. Martini, P. dup. lec. 1 *Incipit Habacuc*, 2 *Sophon.* è fer. seq.; lec. 8 potest dividi ad punctum ante *Denique.* V. à cap. de seq. è 18, com. pr.
 28 F. 4. Dedicat. basil. ss. Petri et Pauli: ut die 9. V. à cap. de seq. è 24, com. pr. et s. Saturnini.
 29 F. 5. s. Hoardoni, P. d. de Comm. 1 loc. lec. 1 *Incipit Aggæus*, 2 *Zachar.* è fer. seq. 3 *Malach.* è sab. seq. 9 lec. et com. vig. et s. mart. in L. et M. *Statuit*; ev. vig. in fine. V. de seq. com. pr.
 30 F. 6. s. Andreæ, Ap. ut ibi: *rub.* In V. com. seq.

DECEMBER.

- 1 Sab. s. Tugdual. Pont. d.-maj. lecs. I N. *Fidelis sermo.* M. *Sacerdotes.* In V. com. seq. *Suffr. cessant.*

La célébration des Mariages finit aujourd'hui.

[A toutes les Fêtes durant l'Avent: mém. de la Fér. à L. à la M. et à Vêp.

A toutes ces Fêtes et pendant les Octaves: *blanc*, s'il n'est autrement marqué.]

- 2 DOM. I Adv. sem. *violac.* ut ibi. ¶ Prim. per adv. nisi aliter not. *Qui venturus.* V. de seq. com. Dom.
 3 F. 2. s. Francisci *Xaver.* dup. ut ibi.
 4 F. 3. s. Petri *Chrisologi*, Doct. d. com. fer. et s. Barbaræ in L. et M. *Cred.* In V. com. seq., fer. et s. Sabbæ.
 5 F. 4. s. Didaci, è 13 nov. sem. com. fer. et s. abb. in L. et M. V. de seq. com. pr. et fer.
 6 F. 5. s. Nicolai, Pont. dup. ut *ibi*, tota die.
 7 F. 6. s. Ambrosii, Doct. dup. ut *ibi*; *Cred.* Vesp. ut ibid. dox. et ¶ B. M. per totam oct.
 8 Sab. Conceptio B. V. d. 2 cl. ut *ibi*; *Cred.* et prf. ppr. per totam oct. In V. com. sab.
 [Au Chœur, Messe et Vêpres chantées.]
 9 DOM. II. *violac.* com. oct. in L. et M. sine 3 or. prf. ut heri. Prim. et Complet. sine prec. In V. com. oct. et s. Melchiad. M.
 10 F. 2. de oct. sem. com. fer. et s. mart. in L. et M.
 11 F. 3. s. Damasi, P. sem. com. oct. et fer. *Cred.* V. de seq. in P. sola com. fer. hod. et cras.
 12 F. 4. S. CORENTINI, P. Diœcesis Patroni: d. 1 cl. com. fer. in L. et M. In V. com. seq. et fer.
 13 F. 5. s. Lucie, V.-M. dup. *rub.* com. s. Cor. conc. et fer. in L. et M. et V.
 14 F. 6. de oct. s. Corent. sem. com. conc. et fer. in L. et M. de die. V. de seq. com. s. Cor. et fer.
 15 Sab. Oct. Concept B. V. d. ut ibi. M. ut die 8. In V. com. sab. et s. Cor.

On peut commencer Matines à 2 heures.

- 16 DOM. III Adv. (*blanc*, à cause de la Solennité de S.

Corentin) : com. s. Cor. in L. et M. sine 3 or. Prim. et Compl. sine prec. V. de seq. com. Dom. et oct.

[*Au Chœur* : Fête de S. Cor. mém. et dern. Evang. du Dim. Préf. de la Trin. A Vêp. mém. du suiv. et du Dim.]

- 17 F. 2. s. Judicael. Armorica Regis : d. in P. et Suppl. sola com. fer. V. de seq. com. pr. et fer. *O Sapientia*.
 18 F. 3. Expectat. B.V. d. maj. com. fer. in L. et M. vot. B.V. per advent. *Cred. prf. et te in Expectat.* In V. com. seq. 2 huj. et fer. *O Adonai*.
 19 F. 4. *Q.-Temp. Jejun.* s. Bibiana, V.-M. sem. *ruh.* 9 lec. et com. fer. in L. et M. 3 or. *Deus qui de B.* ev. fer. in fin. V. à cap. com. pr. et fer. *O Radix*.
 20 F. 5. s. Eusebii, M. à 16, *ruh.* ut ibi. In M. 3 or. vig. s. Thom. V. de seq. sola com. fer. *O Clavis*.
 21 F. 6. *Q.-T. Jejun.* s. Thomæ, Ap. d. 2 cl. *ruh.* 9 lec. et com. fer. in L. ant. *Nolite*, et M. et ev. in fine. In V. com. fer. *O Oriens*.
 22 Sab. *Q.-T. Jejun.* de eo ; *violac.* ad L. et Hor. ant. *Constantes* ; ad canticum *Audite*, ant. *Expectetur* ; preces. M. ppr. V. à cap. de seq. ad *Magn.* ant. *O Rex* duplic.
 23 Dom. IV Adv. *violac.* ad *Benedict.* ant. *Ecce completa* ; ad *Magn.* ant. *O Emmanuel* duplicatur.

Annoncez la Quête de Noël pour les Séminaires.

- 24 F. 2. *Jejun.* Vigil. nat. Domini. *violac.* ut ibi.
 25 F. 3. NATIVITAS DOMINI. d. 1 cl. vers. *Quinatus*, *Cred. prf. et Communio.* ppr. per oct.

[Aux Messes, *blanc.* On ne doit pas commencer la 1^{re} avant minuit. A la 2^{de} mém. de Ste. Anastasie, V.-M. A la fin de la 3^e l'Ev. de l'Épip. Aux trois M. *Credo*, Préf. et *Communio* propres ; mais dans le *Communio* de la 1^{re} on dit *noctem sacratissimam*, et aux deux autres, *diem sacratissimam*, à quelqu'heure que l'on célèbre.

Le prêtre qui doit célébrer les trois M. porte trois Hosties à l'Autel, une sur le Calice et deux dans la Bourse. Il ne prend, à la 1^{re} et à la 2^e, ni Purification ni Ablation : mais après avoir pris le Sang de N. S. il se lave les doigts avec du vin et de l'eau dans un vase préparé à cet effet, en disant en même temps et de suite *Quod ore et Corpus tuum*, et il garde ces deux Ablations pour les prendre avec celle

ment, surtout dans les villes, où la négligence est devenue plus commune, que chacun sera libre de s'adresser au Confesseur qu'il voudra, soit dans la paroisse, soit dans les environs. Nous leur permettons de plus d'anticiper ou de proroger, selon le besoin, le temps de la communion pascale.

§ 5. Mariage.

I. Nous recommandons à MM. les Recteurs de bien avertir les personnes qui se présentent pour faire publier leurs bans, qu'elles ne doivent point, avant leur mariage, coucher sous le même toit et habiter dans la même maison. Quand malgré cet avertissement, les futurs époux se seront permis de coucher dans la même maison, nous défendons de les marier jusqu'à ce qu'ils aient vécu séparément un mois entier, (conformément au Statut 75.) Si la faute cependant ne vient à la connaissance du Pasteur qu'au dernier moment, (quand tout est fixé pour le mariage et que le temps ne permet plus d'avoir recours à nous) ou si elle ne lui est connue que par la voie de la confession, nous l'autorisons à passer outre, et dispensons de l'obligation de nous écrire.

Nous invitons nos Coopérateurs à prévenir encore les futurs conjoints, dans les campagnes, des longues formalités qu'ils auraient à remplir ; ils ne pouvaient remettre à l'Officier civil leur acte de naissance : afin qu'ils s'assurent au plus tôt de l'existence et de la validité de cet acte, ou qu'ils s'adressent au Juge de paix, comme le prescrit l'art. 70 du Code.

II. Pour empêcher, au moins ordinairement, le retardement des publications de bans et de la célébration des mariages dans les Eglises qui se trouvaient sans Pasteur, nous avons établi deux règles. 1^o S'il y a un Vicaire, ou deux ou plusieurs, il conservera, ou ils conserveront chacun les mêmes pouvoirs qu'auparavant par rapport au mariage ; sauf dans le second cas, le maintien de l'ordre et les égards dus à celui qui sera nommé plus tard Curé ou Desservant d'office. 2^o S'il

n'y a pas de Vicaire, le Curé du canton désignera sans délai, parmi les Recteurs les plus voisins, un Desservant d'office qui aura dès ce moment tous les pouvoirs pour y faire les mariages et les autres fonctions curiales, par lui-même ou par ses Vicaires, jusqu'à ce que nous y ayons nous-même pourvu.

III. *Lieux où les bans doivent être publiés et le mariage célébré.* Nous maintenons la distinction du domicile de six mois et du domicile d'un an, marquée dans nos anciens Statuts; mais en ce qui regarde les personnes au-dessous de 25 ans, nous dérogeons au Statut 72^e pour nous rapprocher des lois civiles actuelles.

Ainsi les bans seront publiés, 1^o dans la paroisse où habite l'un ou l'autre futur conjoint; 2^o dans les paroisses où ils demeureraient précédemment, s'il n'y a pas encore assez longtemps qu'ils sont dans le lieu de leur résidence actuelle, un domicile de six mois étant nécessaire pour les Fidèles arrivés d'une autre paroisse du Diocèse, et une habitation de jour et an pour ceux qui seraient venus d'un diocèse étranger (Statuts 72 et 74); 3^o dans le lieu du domicile des père et mère ou, à leur défaut, des aïeuls et aïeules du futur époux s'il n'a pas 25 ans accomplis, et de la future épouse si elle n'a pas 21 ans accomplis. Si les futurs époux n'ont pas 21 ans et qu'ils soient sans ascendants, les bans seront publiés dans le lieu du domicile de leurs tuteurs ou curateurs.

Dans le cas où le grand-père et la grand-mère de la même ligne demeureraient dans des paroisses différentes, il suffira de faire publier les bans dans la paroisse de l'aïeul; et de même si le père et la mère sont séparés, il suffira que la publication se fasse dans la paroisse où le père demeure.

Le mariage sera béni dans la paroisse où réside l'épouse (Statut 71), à moins d'une permission contraire et expresse, accordée par Nous ou par le Recteur.

Quand le mariage devra se célébrer dans une paroisse où ni l'un ni l'autre époux n'a encore fait un séjour assez long (de six mois ou d'un an, comme il est expliqué ci-dessus), il faudra l'autorisation du Pasteur

de la dernière Messe. Il couvre ensuite le Calice, et ne l'esuie qu'à la fin de la dernière Messe.

Le Prêtre qui ne doit célébrer que deux M. observe, à la 1^{re} ce qui vient d'être marqué.

Aux Messes hautes, quand on chante ces mots du Symb. *Et incarnatus est*, etc. le Célébrant et ses Ministres se mettent à genoux près de leurs sièges.]

In V. com. seq. (1).

- 26 F. 4. s. Stephani, I Mart. d. 2 cl. *rub.* præter com. de Nat., com. omn. ss. M. in L. et M. ant. et ¶ de Cn. ors. 1 Nov. additâ voce *Martyrum* :

Deus qui nos omn. ss. Martyrum tuorum sub una tribuis celebritate venerari; quæsumus, ut desideratam nobis tuæ propitiationis abundantiam, multiplicatis intercessoribus largiaris.

Vesp. ut in Brev. et dieb. seq.

[Au Chœur, Messe et Vêpres chantées.]

- 27 F. 5. s. Joan. Ap. et Evang. d. 2 cl. *alb.* com. duar. octav. in L. et M.
 28 F. 6. ss. Innocent. M. d. 2 cl. *viol.* ut *ibi*.
 29 Sab. s. Thomæ, M. sem. *rub.* ut *ibi*. Vesp. semid. de de nativ. à cap. de seq. com. pr. et 4 octav.
 30 Dom. inf. oct. de ea; sem. *alb.* com. 4 octav. Prim. ut in fest. dup. Vesp. dup. de nat. à cap. de seq. com. Dom. et 4 oct.
 31 F. 2. s. Silvestri, P. dup. *alb.* ut *ibi*, totâ die.

(1) Pour la mémoire de tous les Martyrs à la Fête de S. Etienne, voir ci-dessus au 29 Juin, et les rubriques générales, *De Commemor.* n. 4, 5 et 6. Ces rubriques auraient demandé, ce semble, que l'auteur du décret du 9 Avril s'expliquât d'une manière plus claire et plus expresse, s'il avait voulu que l'on fit mém. de tous les Apôtres aux deux Vêp. de la Fête de S. Pierre, et que la mém. de tous les Martyrs se fit le jour même de Noël.

RÈGLEMENS ET AVIS DIVERS.

§ 1. Baptême.

I. Comme il ne serait guère possible aujourd'hui de prendre les mêmes précautions qu'autrefois, par rapport aux Sages-femmes et au Baptême qu'elles doivent donner dans le cas de nécessité (Statut 55), nous autorisons à rebaptiser, sous condition, tout enfant baptisé par les Sages-femmes ou par les Médecins.

II. Quant à l'âge et aux qualités que doivent avoir les parrains et marraines, (Statut 54^e) on exigera seulement : 1^o qu'ils fréquentent nos églises et ne soient ni impies déclarés ou hérétiques, ni d'une vie tout-à-fait scandaleuse, telle que serait celle d'un homme, par exemple, qui ne serait marié que civilement ; 2^o si les deux personnes qui doivent nommer sont très-jeunes, que celle qui est du sexe de l'enfant ait fait sa première communion, et que l'autre ait huit ans accomplis. Nous voulons, au reste, que dans les difficultés qui pourraient être prévues, l'on ne manque pas de nous consulter.

Nous invitons MM. les Recteurs à rappeler aux habitants surtout des communes rurales, qu'il est nécessaire, pour établir les droits civils de leurs enfants, qu'ils en déclarent la naissance au Maire, et fassent rédiger avec soin l'acte prescrit par les art. 55-57 du Code.

§ 2. Confession annuelle et Communion pascale.

Les Statuts 57, 58 et 59, relatifs à ce double objet, ont été aussi réformés.

1^o Il suffira de lire le décret de Latran, le premier Dimanche de Carême et le Dimanche des Rameaux.

2^o Les Fidèles sont toujours tenus de faire la communion pascale dans leur propre paroisse, à moins d'une dispense particulière. Mais nous autorisons et nous invitons même MM. les Recteurs à déclarer publique-

de la paroisse qu'ils ont quittée. Mais nous déclarons que l'envoi du certificat de publication de bans sera toujours regardé alors comme un signe suffisant de consentement et d'approbation. Si l'on ne peut avoir ce certificat, on aura recours à Nous pour obtenir dispense de domicile.

Le mariage des mineurs de 25 ou 21 ans sera célébré comme celui des majeurs, dans le lieu de leur domicile de fait ; pourvu qu'il soit établi par un temps *suffisant*, dans le sens expliqué ci-dessus.

IV. *Dispenses des empêchemens publics.* En vertu d'un Indult du saint Siège, quand les raisons sont suffisantes, nous pouvons dispenser du 3 au 3 dans les empêchemens de consanguinité et d'affinité. Il serait cependant inutile de nous demander dispense pour ceux qui seraient liés par quelque empêchement civil.

Quand on doutera si les raisons des impétrans sont suffisantes, on fera bien de nous consulter avant de nous adresser aucune requête en leur faveur. De plus, quelques bonnes que ces raisons puissent être, il faut les exposer dans un procès-verbal que l'on ne peut rédiger qu'après y avoir été autorisé par nous ou par nos grands Vicaires. Pareil procès-verbal doit nous être envoyé pour les dispenses à demander en cour de Rome. On les fait sur papier libre, d'après le modèle suivant.

Le jour du mois de... de l'an mil huit cent... devant nous N. Curé de la paroisse d... diocèse de Quimper, agissant en vertu de la commission à nous adressée par Monseigneur l'Evêque de Quimper ou par N. Vicaire général de... en date du... signé N. et plus bas N. et ayant pour adjoint N.

Ont comparu Philippe Romual et Catherine Vial lesquels, pour parvenir à obtenir dispense de l'empêchement canonique (*on exprime ici la qualité de l'empêchement, ayant soin de marquer les degrés, s'il s'agit de consanguinité ou d'affinité*) qui se trouve entr'eux, nous ont requis de procéder à leur interrogatoire, et à l'audition de leurs témoins

S'est présenté ledit Philippe Romual, âgé de... fils

majeur ou mineur de (*on met ici la profession ou la qualité*) demeurant au lieu de... paroisse de... lequel, après avoir levé la main, a promis avec serment de dire la vérité.

Enquis si c'est de son ordre qu'on sollicite ladite dispense, et au cas qu'il l'obtienne, s'il entend s'en servir pour épouser ladite Vial? A répondu. — Enquis de l'empêchement d'entr'eux? A répondu. — Enquis s'il ne connaît d'autre empêchement? A répondu. — Enquis du motif pour lequel il veut épouser ladite Vial? A répondu. — Enquis s'il a contraint ladite Vial à consentir audit mariage? A répondu. — Enquis de la valeur de son bien? A répondu. — Enquis s'il fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine? A répondu. —

Lecture lui ayant été faite de ces présens interrogatoires, il a dit que ses réponses sont véritables, et a signé avec nous, ou a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé.

(*Suivent les signatures.*)

S'est présentée ladite Catherine Vial, âgée de... fille majeure ou mineure de... ou veuve de... demeurant au lieu de... paroisse de... laquelle a promis avec serment de dire la vérité, ayant à cette fin levé la main.

Enquis si c'est de son ordre, etc. comme ci-dessus pour l'impétrant.

S'est aussi présenté N. (*l'on mettra les noms et surnoms*) âgé de... (*l'on mettra sa qualité ou profession*) demeurant au lieu de... paroisse de... témoin, lequel ayant juré qu'il dirait la vérité après avoir levé la main, a déclaré connaître les impétrans pour être parens (*s'il s'agit de consanguinité*) du... au... degré de consanguinité, en ce qu'il (*par exemple*): De Louis Siborn sont issus :

1.	1.
Marie Siborn, mère de	Pierre Siborn, père de
2.	2.
Louis Romual, père de	Marguerite Siborn, mère de
3.	3.
Alain Romual, père de	Paul Vial, père de
4.	4.
Philippe Romual, impé-	Catherine Vial, impé-
trant.	trante.

et ne connaître autre empêchement entre les impétrans.

Telle est sa déposition ; laquelle lui ayant été lue, il a dit qu'elle contient en tout vérité, et y persiste, et a signé avec nous, ou a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé.

(*Suivent les signatures.*)

S'est aussi présenté N. etc. Comme ci-dessus.

V. *Dispenses des empêchemens occultes.* Nous recommandons aux Prêtres qui recevront de nous, en vertu d'un indult du Pape, le pouvoir d'appliquer quelque dispense de mariage, de se conformer strictement aux clauses marquées dans cet indult ; et si quelqu'une leur paraît inapplicable, de nous en informer avant d'agir.

Nous indiquons ici ces clauses, pour n'avoir pas la peine de les mentionner à chaque dispense que nous donnerons.

1^o In omnibus illis dispensationibus expressa fiat mentio delegationis apostolicæ. Hoc autem et quidquid aliud requiritur, per brevem formulam sequentem adimplere poterit confessarius. Post absolutionem scilicet, ante verba *Passio Domini*, dicat :

Insuper auctoritate apostolicâ dispenso tecum super impedimento quod incurristi, ut matrimonium contrahere (vel inceptum perficere) valeas ; et legitimam reddo prolem susceptam (vel suscipiendam) in nomine Patris et Filii, etc.

2^o Si agatur de validando matrimonio jam contracto, conjux impedimenti nescius de nullitate matrimonii certioretur. Sed cum hoc sæpissime fieri nequeat absque gravi incommodo, ad nos prout opus fuerit denuo recurratur.

3^o Si agatur de matrimonio contrahendo, non concedatur dispensatio, nisi ubi omnia parata sunt ad nuptias et matrimonium absque gravis scandalii periculo differri nequit, usque dum ab apostolica Sede obtineatur dispensatio.

4^o In dispensationibus ab impedimentis propter affinitatem ex commercio illicito provenientes, hæc insuper notanda :

1. Dispensatio nunquam applicetur nisi auditâ confessione sacramentali et post datam absolutionem. Quod

si absolutio dari nequeat, ad nos denuo recurratur. Applicetur tamen, non datâ absolutione, si urgens aliqua necessitas id suadeat.

2. Non detur dispensatio nisi remotâ occasione peccandi. (Hic agitur de occasione proxima peccati unde oritur affinitas.)

3. Nunquam detur si copula unde oritur impedimentum patrata fuerit cum matre putata vel futuræ uxoris ante hujus nativitatem.

4. Gravis semper injungatur pœnitentia.

Tandem si de validando matrimonio jam contracto agitur, injungatur confessio sacramentalis semel in mense per tempus, ad arbitrium dispensantis.

§ 4. Permissions et Réserves. Prêtres étrangers.

Nous renouvelons, pour le Carême prochain, les permissions accordées les années précédentes.

En vertu d'un indult du saint Siège nous donnons à tous les Confesseurs la faculté d'appliquer l'Indulgence plénière *in articulo mortis*, en se servant de la formule que l'on trouve dans le Rituel et dans notre Bréviaire.

Tout Prêtre peut bénir les petites croix, les images et les chapelets, (mais non y attacher des indulgences sans un Bref du Pape).

Nous autorisons les Recteurs et les Aumôniers des Communautés religieuses et des Hôpitaux, jusqu'au 15 Janvier 1850, à bénir les ornemens sacerdotaux et les linges d'autels.

Les anciens cas réservés de Quimper sont encore réservés aujourd'hui par rapport à la Cornouaille; et ceux de S.-Pol-de-Léon le sont pour le pays de Léon, et pour les paroisses de Tréguier annexées à notre Diocèse. Nous accordons aux Recteurs, et aux Aumôniers des Communautés religieuses et des Hôpitaux jusqu'au 15 Janvier 1850, la faculté d'absoudre des cas réservés sans censure, et de plus à MM. les Recteurs, la faculté de communiquer à leurs Vicaires le même pouvoir *pro auditis*.

L'on continuera à s'adresser à nous pour les cas ré-

Pour legs. 1^o Copie du testament par devant notaire; 2^o acte de décès du testateur, sur papier timbré et légalisé par le président du tribunal de l'arrondissement; 3^o procès-verbal d'évaluation de l'objet légué. Cette pièce doit être faite par un expert patenté. Le notaire qui a rédigé l'acte, ne peut pas être à la fois expert et rédacteur de cet acte; 4^o délibération de la Fabrique portant acceptation provisoire; 5^o état de l'actif et du passif de la Fabrique, ou copie du Budget; 6^o pièce constatant que les héritiers ont été appelés à prendre connaissance du testament et qu'ils n'y mettent point d'opposition. Cette dernière pièce doit être sur papier timbré, et notariée.

Pour donations. 1^o Copie de l'acte de donation, sur papier timbré, et par devant notaire; 2^o évaluation de l'objet donné: même observation que pour un legs; 3^o certificat de vie du donateur, délivré par le maire, sur papier timbré; 4^o délibération de la Fabrique, portant acceptation provisoire; 5^o état de l'actif et du passif; 6^o Pièce prouvant que la donation n'a été l'effet d'aucune suggestion. Cette pièce est délivrée par le maire de la commune du donateur et timbrée du sceau de la mairie.

Pour acquisitions ou échanges. 1^o Estimation de l'immeuble ou des immeubles, faite contradictoirement par deux experts nommés l'un par l'Administration de l'établissement intéressé, l'autre par le particulier qui se propose de vendre ou d'échanger; 2^o Plan figuré et détaillé des lieux; 3^o consentement du vendeur ou échangeur, sur papier timbré; 4^o délibération du Conseil de la Fabrique, exposant les motifs qu'elle a d'acquiescer, et les ressources sur laquelle elle compte pour payer l'acquisition; si elle acquiert, à l'aide d'une souscription ou d'un emprunt, elle doit produire à l'appui, les pièces de la souscription ou de l'emprunt; 5^o état de l'actif et du passif.

Pour aliénations. Mêmes pièces que ci-dessus, à l'exception de la soumission de l'acquéreur et de l'expertise contradictoire, les ventes ne pouvant avoir lieu qu'aux enchères publiques.

Pour obtenir le mandat d'un Ecclésiastique après son décès. Transmettre au Secrétariat de l'Evêché ou à la Préfecture, 1° l'acte de décès, sur papier timbré et légalisé en forme; 2° un acte de notoriété, rédigé sur papier timbré par le Juge de paix du canton et enregistré.

§ 6. Grand et petit Séminaire. — Secours aux Prêtres âgés et infirmes.

I. Nous recommandons particulièrement à MM. les Curés et Desservans, dans l'envoi de fonds quelconques au Séminaire ou au secrétariat de l'Evêché, de spécifier les articles dont ces fonds résultent, et leur particulière destination.

Nous leur rappelons l'ordonnance sur les offrandes perçues dans les Chapelles de dévotion, dont le tiers est affecté au profit de notre Séminaire.

Nous leur rappelons également les dispositions de l'ordonnance insérée à la suite de l'instruction pastorale sur les secours que chaque Prêtre doit donner au même établissement.

En maintenant les Quêtes dans les villes, nous laissons au zèle et à la prudence de MM. les Curés et Desservans, dans les campagnes, le choix des moyens qu'ils jugeront les plus convenables pour procurer à notre Séminaire les secours qui lui sont nécessaires.

Le sixième du revenu des bans et chaises des Eglises attribué aux Prêtres âgés et infirmes, et la souscription de chaque Prêtre pour le même objet, doivent être régulièrement adressés à M. l'Abbé KÉRAUDY, Vicaire général, Trésorier de l'œuvre. Cependant, quand il y a des envois de fonds à faire au secrétariat de l'Evêché ou au Séminaire, on peut y joindre les sommes destinées à la Maison de Saint-Pol, pour éviter la multiplicité des écritures.

§ 7. Correspondance.

Nous avons la franchise pour notre correspondance avec MM. les Curés et Desservans. Ils doivent nous adresser, pour cet effet, leurs paquets sous bandes, et

servés avec censure, et tels sont tous les cas réservés au Pape, lors même qu'ils sont occultes) pour les suspenses et les irrégularités.

MM. les Vicaires en demandant à leurs Recteurs le pouvoir d'absoudre d'un cas réservé, ne sont jamais obligés de le spécifier. Mais la crainte de manquer au secret de la confession n'ayant pas lieu quand on s'adresse à Nous ou à nos grands Vicaires, nous désirons que l'on spécifie les cas pour lesquels on nous demandera des pouvoirs.

II. Nous défendons absolument à MM. les Curés et Desservans, de laisser jamais dire la Messe dans leurs Eglises à un Prêtre étranger qui ne serait pas connu d'eux, ou qui ne leur présenterait pas une permission signée de nous, quelques permissions qui aient pu lui être accordées dans d'autres Diocèses.

III. Nous leur recommandons d'adresser au Secrétariat de l'Evêché les honoraires de Messe qu'ils ne pourraient acquitter, et de ne point en donner à des Prêtres étrangers au Diocèse.

§ 8. Fabrique.

I. Nous recommandons de la manière la plus expresse à MM. les Curés et Desservans, et Membres des Fabriques, de ne négliger aucune précaution pour tenir toujours en lieu sûr les vases sacrés, l'argent de l'Eglise et tout ce qui pourrait tenter la cupidité.

Nous leur recommandons aussi bien expressément : 1° de ne faire aucun changement ni aucune réparation de quelque importance dans les Eglises ou dans les Chapelles, avant de nous avoir consulté; avant de nous avoir communiqué les projets qu'ils auraient conçus, avec les détails et toutes les circonstances propres à nous les faire bien connaître; 2° de ne vendre ni détruire, pour cause de vétusté et d'inutilité, aucun objet appartenant aux mêmes Eglises ou Chapelles, avant d'avoir obtenu notre autorisation.

II. Nous appelons très-particulièrement leur attention

sur la reddition des *Comptes* et la formation des *Budgets*. Pour maintenir l'uniformité dans cette partie de l'administration, les *Comptes* et *Budgets* des Fabriques continueront à coïncider avec l'année ordinaire. Ainsi les *Comptes* que les Trésoriers rendront le Dimanche de *Quasimodo* 1849, devront représenter les recettes et les dépenses effectuées depuis le premier Janvier 1848 ; jusqu'au 31 Décembre même année ; le *Budget* qui sera voté le même Dimanche de *Quasimodo*, présentera l'état présumé des recettes et des dépenses, depuis le 1^{er} Janvier 1850 jusqu'au 31 Décembre même année : en sorte qu'il y ait toujours une année entière entre l'exercice dont on rend le *compte*, et celui dont on dresse le *Budget*.

Les Administrateurs des biens des Eglises comprendront l'importance des explications que nous venons de donner, s'ils considèrent que l'omission d'une simple formalité frappe de nullité les actes les plus importants de l'administration des paroisses, et peut même compromettre les intérêts des Trésoriers.

Nous recommandons à MM. les Curés et Desservans de ne jamais manquer de nous adresser, au commencement du mois de Mai, deux copies de leur *Budget* et du *compte-rendu* : l'une devant leur retourner revêtue de notre approbation, et l'autre être déposée au secretariat de l'Evêché.

MM. les Marguilliers, et notamment le Trésorier, ne doivent pas non plus perdre de vue qu'ils sont comptables, et responsables envers la Fabrique des pertes que par leur négligence ils peuvent lui occasionner. Nous leur recommandons en conséquence, non-seulement de prendre garde que les Arrérages de Rentes ne restent arriérés au-delà de cinq ans, mais encore de renouveler tous les dix ans, les Inscriptions hypothécaires, et d'exiger un titre nouveau devant notaire tous les trente ans, et toujours avant l'expiration de ces diverses périodes.

III. Il est encore utile que l'on connaisse bien toutes les pièces que l'on doit nous adresser pour legs et donations en faveur des Fabriques, des Etablissements ecclésiastiques et des Communautés religieuses.

avoir soin d'écrire dans un des angles leur titre de *Curé* ou de *Desservant de telle paroisse*, et de signer ensuite.

Les paquets seraient taxés si l'on y insérait des lettres cachetées, ou même pliées en forme de lettres, ou si les bandes étaient trop larges, ou enfin, s'ils n'étaient adressés à Nous *personnellement*.

Cependant les Curés peuvent aussi faire parvenir nos *imprimés* francs de port aux Desservans de leurs cantons, en vertu de la décision suivante, émanée du Ministère des Finances le 17 Décembre 1841.

« Les Archevêques et Evêques sont autorisés à emprunter l'entremise des Curés de canton pour la distribution aux Desservans et Succursalistes des Lettres pastorales, Mandemens et Circulaires imprimés. Ces Lettres pastorales, Mandemens et Circulaires dûment contre-signés par le Curé de canton, seront admis à circuler en franchise, sous bandes, dans le canton du contre-signataire, et ce à l'exclusion de toute lettre ou autre pièce manuscrite. »

§ 3. Objet de l'Examen de MM. les Vicaires.

I. Ecriture sainte. Authenticité des Evangiles. — Concilier les généalogies de N. S. données par S. Matthieu et par S. Luc. — Concilier S. Matthieu, chap. XVIII, v. 1-4 ; et S. Marc, chap. IX, v. 32-35. — Principes généraux pour expliquer les prétendues contradictions entre les Evangélistes. — On peut consulter l'Abbé Glaire : *Introduction historique et critique, etc.* et *Livres saints vengés, etc.* ; Du Clot, *Bullet*, et les différents Commentateurs.

II. Traités de l'Eucharistie et de la Pénitence.

§ 9. OEuvre de la Propagation de la Foi.

Au nombre des œuvres excellentes établies dans ce Diocèse, par le zèle de notre vénérable prédécesseur, adoptées et soutenues par la piété de nos religieuses populations, nous avons trouvé avec bonheur l'*Association pour la Propagation de la Foi*.

Déjà connue dans plusieurs Paroisses, notre désir est

de la voir chaque jour plus goûtée, plus répandue, plus féconde.

C'est dans cette vue que nous avons encouragé la traduction et l'impression, *en langue bretonne*, des précieuses *Annales* qui apprennent à ses pieux souscripteurs les travaux des Missionnaires, les succès de la prédication évangélique dans les contrées infidèles, les progrès de notre Religion sainte dans toutes les parties de l'univers : consolant la Foi et ranimant la générosité par ces magnifiques résultats d'une légère aumône.

Recommandez donc, chers et vénérés Collaborateurs, propagez avec zèle cette œuvre inspirée d'en haut, évidemment bénie du Ciel. Pour lui gagner des admirateurs et des soutiens, répandez ses *Annales françaises et bretonnes*.

Dans les commencements, peut-être, les intelligences que l'étude n'a pas exercées, se trouveront plus d'une fois en défaut ; elles auront peine à suivre la course de nos intrépides Missionnaires, à se reconnaître au milieu de ces mers, de ces îles, de ces royaumes, dont elles ignoraient la position, la distance, le nom même, mais il se fera dans leur intelligence, comme un travail secret pour se rendre compte de l'objet de leurs religieuses préoccupations.

Nous avons la confiance que les habitants de nos campagnes voudront s'associer à l'œuvre si méritoire de la *Propagation de la Foi*, quand elle leur sera bien connue. Si le nombre des associés répond à notre attente, il nous sera possible d'établir une distribution régulière des *Annales en langue bretonne*, selon le mode adopté pour les *Annales françaises*.

Nous comptons sur le concours empressé de nos bien-aimés Coopérateurs.

On sait que pour en faire partie et pour avoir droit aux indulgences que les Souverains Pontifes lui ont accordées, il suffit, 1^o de réciter tous les jours, pour le succès des Missions étrangères, un *Pater* et un *Ave*, avec cette invocation : *S. François Xavier, priez pour nous* ; (et on peut appliquer à cette intention le *Pater*

et l'*Ave* de la prière du matin ou du soir ;) 2^o de donner, pour les besoins de ces Missions, un sou chaque semaine, ou 2 fr. 60 c. à la fin de l'année.

§ 10. Œuvre de la Sainte Enfance.

Nous approuvons pour notre diocèse l'œuvre de la *Sainte Enfance*, ou *Association des enfants chrétiens pour le rachat des enfants infidèles en Chine et dans les autres pays idolâtres*.

Cette œuvre est le complément de l'œuvre de la Propagation de la Foi. Etablie avec prudence, conduite avec zèle, elle multipliera dans les mains de nos intrépides missionnaires les moyens de sauver les âmes et préparera, pour l'œuvre plus étendue de la Propagation de la Foi, de pieux adhérents et de fidèles soutiens.

Grégoire xvi et Pie ix l'ont approuvée et enrichie de précieuses indulgences. Un conseil diocésain, sous la direction de M. l'abbé Keraudy, dirigera l'œuvre et fera parvenir au conseil central les aumônes recueillies dans les paroisses.

Les souscriptions à l'œuvre de la Propagation de la Foi continueront à être versées au secrétariat de notre Evêché.

Indulgences accordées aux associés de l'œuvre de la Sainte Enfance.

Par un rescrit de Sa Sainteté Pie ix, à la date du 10 janvier 1847, à tous les associés de l'œuvre de la Sainte Enfance, de quelque diocèse qu'ils soient, une *indulgence plénière*, 1^o en faveur des associés vivants, à Pâques et le jeudi dans l'octave de l'Epiphanie (ou le jour même de l'octave, si elle arrive un jeudi) ; 2^o pareillement indulgence plénière applicable aux défunts, à gagner le jeudi de la deuxième semaine après Pâques, ou à tel autre jour de cette octave ou de cette semaine qui sera désigné par l'Evêque du lieu, pourvu que, ayant observé tout ce qui est prescrit d'ailleurs, ils assistent ce jour-là au saint sacrifice de la messe et prient dévotement pour tous les associés soit vivants, soit défunts.

Nous laissons la fixation de ce dernier jour à la prudence des pasteurs.

§ 11. Adoration perpétuelle.

Nous autorisons MM. les Curés, Desservants et Aumôniers à donner la bénédiction du St.-Sacrement, tous les soirs, pendant la retraite qu'ils jugeront à propos de procurer à leurs Paroisses ou Communautés, pour les préparer à l'Adoration. La bénédiction se donnera le jour de l'ouverture avec l'*Ostensoir* et les jours suivants jusqu'à l'Adoration, avec le *Saint-Ciboire*.

Cette année, le temps pascal empêchera l'Adoration d'avoir lieu aux époques fixées par le tableau de la quatrième section, pour les paroisses de Lannédern, Plobannalec, Santec, Motreff, Goulien; Plouénan, Pen-cran, Plouégat-Moysan, Kernilis, Trégourèz, Sainte-Sève, Pouldergat et Plougonven.

Depuis le 19 Mars jusqu'au 30 Avril inclusivement, l'Adoration aura lieu conformément au tableau suivant, dans les Communautés qui y sont désignées :

MARS. Lundi. . .	19	} Refuge de Morlaix.
Mardi. . .	20	
Mercredi. . .	21	} Providence de Saint-Pol-de-Léon.
Jeudi. . .	22	
Vendredi. . .	23	} Refuge de Brest.
Samedi. . .	24	
Dimanche. . .	25	} Carmélites de Morlaix.
Lundi. . .	26	
Mardi. . .	27	} Maison de Retraite ecclésiastique
Mercredi. . .	28	
Jeudi. . .	29	} de Saint-Pol-de-Léon.
Vendredi. . .	30	
Samedi. . .	31	} Nulle exposition.
AVRIL Dimanche. . .	1	
Lundi. . .	2	} Nulle exposition.
Mardi. . .	3	
Mercredi. . .	4	} Nulle exposition.
Jeudi. . .	5	
Vendredi. . .	6	} Nulle exposition.
Samedi. . .	7	

AVRIL Dimanche. . .	8	} Sacré Cœur de Quimper.
Lundi. . .	9	
Mardi. . .	10	
Mercredi. . .	11	
Jeudi. . .	12	
Vendredi. . .	13	} Hôpital de Quimperlé.
Samedi. . .	14	
Dimanche. . .	15	
Lundi. . .	16	
Mardi. . .	17	
Mercredi. . .	18	} Hôpital de Morlaix.
Jeudi. . .	19	
Vendredi. . .	20	
Samedi. . .	21	
Dimanche. . .	22	
Lundi. . .	23	} Hôpital de Quimper.
Mardi. . .	24	
Mercredi. . .	25	
Jeudi. . .	26	
Vendredi. . .	27	
Samedi. . .	28	} Hôpital de Saint-Pol-de-Léon.
Dimanche. . .	29	
Lundi. . .	30	

CAS RÉSERVÉS DE LÉON.

Notandum 1^o Si Confessarius approbatus, sed non pro reservatis, ex inadvertentia, imò scienter et ex malitia à Casibus quibuslibet Episcopo reservatis absolvit; à D. Ep. tunc concedi ut ab his validè, modò bona fides sit ex parte pœnitentis, absolvat: quâ concessione tamen, non derogatur art. 5^o de suspensionibus, infra posito.

Not 2^o Ut peccatum sit reservatum requiri 1. ut sit mortale; 2. externum; 3. consummatum in suo genere, nisi contrarium exprimat; 4. commissum post completos pubertatis annos; 5. certum et certò reservatum, ita ut nullum sit rationale dubium sive facti, sive juris.

Not. 3^o Non esse intentionis D. D. Episcopi comprehendere; (ubi de reservatione agitur) reos qui capite damnati sunt; nautas longinquam navigationem brevi suscepturos; ægros qui ad sacram Viatici susceptionem disponendi sunt; pueros qui Confirmationem, aut primâ vice Communionem, debent accipere; illos qui brevî matrimonio jungendi sunt; mulieres prægnantes partui proximas; pœnitentes Confessionem generalem, primâ vice à prima Communione, facientes; pœnitentes Secessuum spiritualium, Missionis aut Jubilæi exercitiis assistentes; et eos omnes, sive laicos sive Clericos, quibus bene dispositis, absolutionis beneficium absque scandalo aut famæ periculo denegari non potest.

CASUS Papæ reservati, qui episcopales quidem fiunt cum sunt occulti, aut pœnitens sanctam Sedem adire nequit.

1. Clericum in sacris Ordinibus constitutum, veste clericali indutum, non aggressorem, occidere, mutilare, atrociter percutere, vel, ut hæc crimina committantur, imperium, consilium aut auxilium dare. 2. Confidentia et simonia realis et publica circa Ordinem sacrum et Beneficium. 3. Falsificatio Litterarum apostolicarum, vel earum usus cum cognitione falsificationis. 4. Exustio domûs, etiam profanæ, vel directio loci sacri cum effractione; post sententiam juridicam reum denuntiantem ut excommunicatum.

CASUS D. Episcopo reservati quibus annexa est excommunicatio ipso facto incurrenda, eaque reservata.

1^o Exustio domûs, etc. ut suprâ, ante sententiam. 2^o Gravis percussio Clerici in Sacris constituti, et veste clericali induti, non aggressoris. 3^o Duellum oblatum vel acceptatum, etiam pugnâ non secutâ. 4^o Violatio clausuræ regularis.

CASUS D. D. Episcopo simpliciter reservati.

1. Hæresis. 2^o Sortilegium, seu rerum quæ naturæ vi sciri nequeunt indagatio per sortem; profiteri et exercere maleficia, incantationes, cæterasque artes magicas;

ariolos consulere. 3^o Falsum testimonium coram iudice, vel coram Superiore ecclesiastico parochias visitante. 4^o Homicidium voluntarium, etiam occultum; procurare abortum, sive fœtus animatus sit, sive non; ad id dare consilia, aut remedia scienter subministrare, etiamsi abortus non sequatur; oppressio parvulorum per incuriam. 5^o Patris aut matris, avi aut aviæ percussio ex malitia. 6^o . . . 7^o Blasphemia, id est impia et contumeliosa verba in Deum, beatam Virginem et Sanctos in publico loco, vel coram tribus aut quatuor testibus, cum perfecta deliberatione prolata. 8^o Ad pernocationes publicas personarum diversi sexûs ex pagis quartâ leucæ parte dissitis, deliberatè convenire, et ad illa domum commodare. 9^o In tabernis vel in aliis domibus ubi vinum venale prostat, intra parochiæ limites, portare aut potandum dare per Officium divinum. 10^o Dominicis et Festis, de præcepto choreas publicas agere in vicis, plateis et extra domos, tempore Officii parochialis; quâlibet autem die, extra proprium vicum post solis occasum. 11^o Parochi vel ejus Vicarii testimonium contra veritatem et conscientiam, de vita et bonis moribus Ordinandorum. 12^o . . . (*Consultò omittitur.*)

CASUS in quibus incurritur ipso facto suspensio reservata.

Lata est 1^o Per octo dies, in eos omnes qui in Sacris constituti, intra parochiæ suæ limites, aut alibi intra leucam ab ecclesia parochiali vel à proprio domicilio, bibunt aut edunt in tabernis, aut etiam in locis pro solis Clericis à tabernario paratis.

Incurritur ab iisdem qui liquores quoslibet inebriantes, à se vel ab aliis fraudulenter emptos, bibunt in locis in quibus furtim venduntur, quantumcumque ista loca distent ab ipsorum parochia et domicilio.

2^o Per tres menses, in eos qui publica adeunt comœdiarum vel chorearum spectacula, aut ibidem de industria commorantur. (*Intelliguntur ea quæ fiunt in loco oboio, vel in domo patente cuilibet etiam non nominatim invitato.*)

3^o Per tres menses, in eos qui convivio baptismatis, sponsalium vel nuptiarum epulantur.

D. Episc. omnes enixè hortatur, ut ab aliis etiam convivii quæ cû occasione fiunt abstineant : nec non ab epulis occasione cujuslibet ordinis recens suscepti, quibus olim Presbyteri antequam 1^{am}, 2^m et 3^m Missam suam celebrassent, sub pœna suspensionis interesse retabantur.

4^o Per tres menses, in eos qui in domo sua manentem famulam quæ annum quadragesimum non attingit, retinent, ante petitam et obtentam licentiam, nisi id fortè contingat ob grave ac solidum motivum : sed tunc quamprimum licentia postulanda est; quæ recusatâ, sub eadem pœna, statim debent illam famulam dimittere.

Incurritur et ab eis qui quamlibet aliam feminam, etiam consanguineam, quæ ad eos animo manendi venit, in domo sua retinent ultra mensem, ante petitam licentiam, aut ultra octo dies post recusatam, si pariter annum quadragesimum non attigerit. His tamen exceptis quæ à Canonibus permittuntur, matre scilicet, sorore, patris aut matris sorore, et fratris aut sororis filiâ.

5^o Per tres menses, in eos qui scienter absque facultate expressè obtenta, aut confessiones Monialium audire; aut, extra circumstantias suprâ exceptas, pœnitentes à Casibus vel censuris reservatis absolvere præsumpserint.

6^o Per octo dies, in illos qui privatis in sacellis aut domesticis oratoriis Missam celebrarent, vel non prius cognitâ facultate de hoc à D. Episc. concessâ; vel diebus Paschæ, Pentecostes, omnium SS. et Natalis Domini, absque licentia speciali; vel dum cantari sciunt Missam parochialem.

7^o In Sacerdotem qui feminam (*cujus mentio fit n^o 12^o alibi descripto*), scienter absolveret, imò et in confessione audiret.

8^o Per tres menses, in eos qui Dominicis tribus continuis, extra Decembrem et Januarium, catechisandis pueris per horæ circiter quadrantem ad Missam matutinam (nisi D. Episc. de loco vel tempore expressè dispensaverit) operam dare omiserint.

Confessurius ab his censuris absolvens, videat ne pœnitens, ex violata censura, factus sit irregularis;

NÉCROLOGE

Des Écclésiastiques du Diocèse, décédés pendant l'année 1848.

Déc..	25	HÉLOUX, François, vicaire de Plomodiern, 44 ans (1847)
Janv.	17	JAFFRÈS, Nicolas, ancien vicaire de Saint-Jean-Troimon, 54 ans.
Janv.	27	LE BAILL, Prigent, desservant de Plouyé, 71 ans.
Févr.	6	MAZÉAS, Yves-Marie, aumônier de l'hôpital de Lesneven, 47 ans.
Févr.	7	KERMAREC, Jean, ancien vicaire d'Elliant, 61 ans.
Févr.	22	TUTOR, Herlé, prêtre habitué de Douarnenez, 76 ans.
Mars.	9	CALVÈZ, François, desservant de Loquirec, 45 ans.
Mars.	16	PENDUFF, François, vicaire de Loqueffret, 53 ans.
Mars.	19	LE SAINT, Paul-Gabriel, ancien desservant de Botsorhel, 50 ans.
Mai..	5	CALVÈZ, Jean-François, vicaire de Guissény, 49 ans.
Mai..	6	MONFORT, François, chanoine honoraire, principal du collège de Saint-Pol-de-Léon, 54 ans.
Mai..	6	LE COZ, Mathien, vicaire de Lopérec, 25 ans.
Mai..	12	SAINT-JALMES, Hervé-Marie, diacre, régent au collège de Lesneven, 23 ans.
Mai..	14	GEORGET, René-Marie, aumônier des Ursulines de Morlaix, 48 ans.
Juin.	29	BOURC'NIS, Jean-Marie, diacre et ancien professeur, 35 ans.
Juil..	9	BERNARD, Thomas, desservant de Loc-Brévalaire, 58 ans.
Juil..	13	MAHÉ, Guillaume, ancien desservant de Hanvec, 81 ans.
Juil..	22	TANGUY, Jean, prêtre de Plouvorn, 25 ans.
Août.	1	LE BAILL, Jean-François, ancien recteur de Guengat, 79 ans.
Août.	11	GRAVOT, Olivier, desservant de Plouégat-Guerrand, 54 ans.
Sept.	7	CLOAREC, Joseph, ancien professeur du collège de Saint-Pol-de-Léon, 79 ans.
Oct..	4	POULIQUEN, Hervé-Marie, vicaire de Scrignac, 62 ans.
Nov.	30	PÉRON, François, curé de Ploudalmézeau, 47 ans.
Déc..	1	ROBIG, Alain-Marie, ancien vicaire de Morlaix, 27 ans.
Déc..	5	LE TALGOERNE, Jean-François, chanoine honoraire, desservant de Melgven, 63 ans.
Déc..	12	LARHANT, Michel, desservant de Gouesnac'h, 60 ans.

Studeamus, fratres, vivere vitâ iustorum : sed morte eorum mori multò magis desideremus. (S. Bern.)